

www.appy-histoire.fr

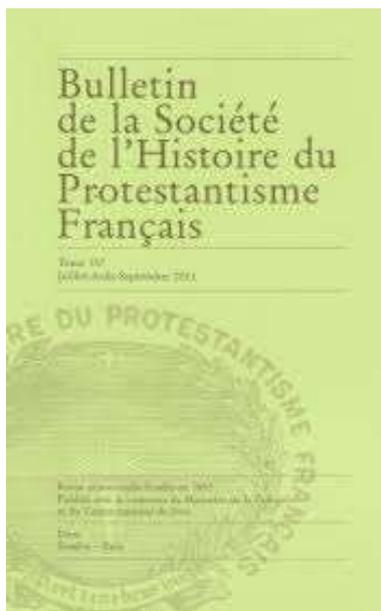
Les communautés protestantes de
Haute Provence
sous l'Ancien Régime



Pasteur Georges Gillier

Les protestants en Haute-Provence aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français
pp. 379-448
1979



Prétendre relater l'histoire de la Réforme dans les Alpes de Haute-Provence est sans doute une entreprise hasardeuse. En effet, on n'y trouve pas — comme en d'autres régions, ou si peu — de documents d'origine protestante ; ceux-ci ont été égarés ou dispersés à la suite des tribulations qu'ont connues les protestants. Nous n'en voulons pour témoin que ce *Registre des baptêmes de l'Église Réformée de Riez* trouvé en 1913 dans une cheminée en démolition à Manosque. Ce registre est devenu la propriété d'un prêtre, alors vicaire à la cathédrale de Digne. Ce prêtre est décédé ; qu'est devenu ce registre ? Tous les renseignements que l'on possède sont toujours contenus — ou presque — dans des archives paroissiales catholiques. Il est bien évident que les prêtres qui ont consigné leurs observations n'ont pu le faire qu'à partir de ce qu'ils voyaient, et surtout, de ce qu'ils concevaient... en pleine période d'affrontement... en un temps où celui qui ne pensait pas comme vous était nécessairement un ennemi — dans le cas présent, un hérétique — ... et par surcroît, en un temps où l'aménité était aussi absente du vocabulaire que des actes. Même lorsque cette histoire est écrite avec du recul et par d'autres que des prêtres, bien souvent, c'est encore avec un parti-pris non dissimulé, qui, bien évidemment oriente la vision de l'historien. Ainsi, De La Plane, dans son *Histoire de Sisteron* écrit dans la préface : « On connaît le déchaînement des prétendus Réformateurs au XVI^e siècle contre les indulgences... » Après cela on est averti, on sait que l'on a affaire à un partisan qui ignore le sens même de l'objectivité, puisque son propos s'ouvre sur un jugement. Ou encore Lambert qui conclut son *Histoire des Guerres de Religion en Provence* par ces mots : « L'édit de Nantes ferme, dans notre histoire, les guerres de Religion, car ce nom ne convient pas à la guerre des Cévennes qui fut exclusivement locale, de peu de durée, soutenue par des partisans grossiers et fanatiques et ne produisit ni un homme ni une idée... » En face d'une opinion ainsi arrêtée, il est bien certain que des hommes comme André Chamson ou Jean-Pierre Chabrol, pour ne citer que ceux-là, sont d'un tout autre avis.

Par ailleurs, et dans la même ligne, nous voyons que les seules exactions ou actes de cruauté qui sont rapportés, sont toujours le fait des seuls protestants ; les catholiques apparaissent toujours comme de pauvres victimes. Lorsque l'on sait comment les choses se sont passées en d'autres lieux, on a quelques raisons de faire des réserves, c'est le moins qu'on puisse dire. Toutefois, lorsque l'évidence ne peut être ignorée, et qu'au récit

se mêle parfois quelque sentiment de pitié pour les protestants, on ne manque pas de faire rejaillir la responsabilité sur ceux qui « refusaient de se plier aux édits royaux leur ordonnant de réintégrer l'Église catholique... » après tout, ils l'avaient bien cherché... tandis que l'on n'insiste pas, bien sûr, quand ce sont les catholiques qui refusent d'enregistrer, au Parlement d'Aix, des décisions également royales.

Ceci ne veut nullement dire que nous tiendrons les troupes huguenotes pour incapables d'exactions, voire de cruauté. C'est tellement vrai – hélas – que les synodes provinciaux – après Calvin et Bèze – sont amenés à élever de vigoureuses protestations contre de tels agissements : « *Les blasphèmes doivent cesser ; l'invocation de Dieu remise ; larcins, concussions et extorsions punis.* » (Synode de Privas, 1585). Mais, répétons-le, les exactions commises par les protestants ne sauraient justifier celles commises par les catholiques. L'homme est toujours l'homme qu'il soit catholique ou protestant... et particulièrement l'homme en guerre.

C'est donc une histoire à sens unique que nous avons découverte. Une histoire on l'on sent bien qu'il y aurait lieu de rectifier, de redresser, en tout cas d'apprécier. Mais comment ? À partir de quels critères ? Les points de comparaison manquent. Force est bien de prendre les documents tels qu'ils sont avec de rares possibilités de correction... Ce n'est pas et ce ne peut être une histoire parfaitement objective. C'est bien dommage ; mais qu'y peut-on faire ?

Avant d'aborder l'histoire des protestants dans chacun des lieux concernés une première question se pose : Comment la Réforme calvinienne a-t-elle été introduite en Haute-Provence ? Quand et par qui ?

Il semble bien que ce soit à Forcalquier en 1532 par M^e Aloa. Toutefois, il serait sans doute hâtif d'en conclure que rien n'avait encore transpiré avant cette date. Il est probable que la visite de M^e Aloa à Gap, d'où il est revenu convaincu du bien-fondé de la Réforme, n'a fait que cristalliser des opinions déjà existantes à l'état latent. Car, ne l'oublions pas, il existait dans la région toute proche – à quelques kilomètres, dans le Luberon – des gens que l'on a appelé "les protestants d'avant la Réforme" : les vaudois. Combien étaient-ils ? Depuis combien de temps étaient-ils là ? Théodore de Bèze parle de deux siècles. Plus vraisemblablement, étaient-ils venus vers 1400 ou 1450, soit, un siècle plus tôt¹. De toute manière, ces paysans – qui ne cherchaient nullement à faire du prosélytisme – n'étaient pas pour autant ignorés de leurs contemporains qui se plaisaient à dire d'eux : « On les reconnaissait pour être de la secte en ce qu'ils ne blasphémaient jamais et que leur conduite était irréprochable... » et Lambert ajoute : « Ils étaient tranquilles, réservés, d'une intégrité parfaite, amis du travail et animés d'un grand amour fraternel et de charité, ayant les premiers émis cette maxime : aimer, c'est prier. Ils se créèrent dans ces paisibles campagnes une vie toute de pureté et de fraternité ». Descendant du Réformateur Pierre Valdo², leur foi reposait entièrement sur Jésus-Christ, seul Seigneur de l'Église ; leur fidélité à l'Église officielle était toujours conditionnée par sa fidélité à l'Écriture Sainte et cela explique à lui seul les massacres dont ils furent les victimes dans la région du Luberon. Peut-on penser que leur présence et leur fidélité aient pu ne pas poser quelques questions aux esprits quelque peu curieux ? Aussi, est-il normal, pensons-nous, que sitôt que la Réforme eut acquis quelque audience, on ait pu faire quelque rapprochement entre ce mouvement d'opinion et la foi des vaudois. Très certainement, leur présence et le témoignage de leur vie ne furent pas sans rapport avec l'introduction de la Réforme en cette région. Nous le croyons bien plutôt que ce que pense Lambert, qui écrit : « Paul de Mauvans et le baron d'Allemagne – de la famille de Castellane – qui combattirent sous les drapeaux

¹ . Bernard APPY : On sait maintenant que les vaudois se sont établis dans le Luberon de 1450 à 1550.

² . Bernard APPY : Plutôt Vaudès ou Valdès.

de la Réforme y furent moins entraînés par leurs convictions religieuses que par leur inimitié contre le comte de Carcès et Hubert de Vins, chef du parti catholique. » C'est un jugement que nous devons récuser formellement. C'est faire injure à des hommes qui luttèrent pour leur foi au péril de leur vie, comme toute leur histoire en témoigne. Même si toute ambition, plus politique que religieuse, ne fut pas toujours absente de telle ou telle attitude, nous pensons bien plutôt, qu'elle se superposa à leur foi et non qu'elle aurait pu en être le mobile.

FORCALQUIER

C'est donc à Forcalquier – la ville des “quatre reines” – que nous trouvons des traces de la Réforme pour la première fois en Haute-Provence. Dans cette ville, vit un notaire royal du nom d'Antoine Aloa, époux de Claudine Riquet, elle-même fille d'Honoré Riquetti, coseigneur des Sièyes (près de Digne). Un oncle de sa femme, Gaucher Farel, originaire de Gap, est greffier à la cour épiscopale. En 1532, Antoine Aloa se rend à Gap en vue d'acquiescer la succession de son oncle. Là, il rencontre deux des quatre fils de Gaucher Farel – ses cousins – : Claude qui deviendra pasteur et que nous retrouverons à Barcelonnette en 1588 et Jean-Jacques. Tous les deux ont embrassé la réforme comme un autre de leur frère – Guillaume – dont le nom est si intimement associé à celui de Calvin. Le quatrième des fils Farel, Gaucher est, quant à lui, demeuré catholique. En ce temps de la Renaissance, donc de bouillonnement de la pensée, il est aisé de se représenter ce qui a pu se passer à Gap pendant ce séjour, dont nous ignorons la durée, mais qui dû être fertile en discussions et entretiens. Toujours est-il qu'Antoine Aloa revient de Gap gagné à la foi réformée. De retour à Forcalquier, il se met à faire état de ses nouvelles convictions. Cela ne se passe pas sans difficulté ; il est en effet poursuivi et à la suite d'un procès en hérésie qui lui est intenté à Manosque en 1533, condamné à faire amende honorable. Les idées nouvelles ne s'en répandent pas moins et bientôt, on compte des protestants dans 9 communes de la région immédiate : Forcalquier, Manosque, Ste-Tulle, Pierrevert, Saumane, Oppedette, Sisteron, Digne et St-Étienne-les-Orgues. Toutefois, il faudra attendre 1552 pour trouver trace d'assemblées de “religionnaire”. C'est à Forcalquier, toujours, que paraît la première de ces assemblées, du moins de celles qui nous sont connues. Un chanoine de cette ville, Bernardin Candole, fils de l'avocat du roi à la sénéchaussée, puis un bénéficiaire, Gabriel Giraud figurent parmi les premiers disciples de M^e Aloa³. Candole et Giraud, quant à eux, ne pourront pas exercer ce ministère de témoins à Forcalquier, car ils sont contraints à l'exil la même année. Candole se réfugie à Genève où il est reçu “habitant”, puis 3 ans plus tard “bourgeois”.

En 1555, une querelle s'élève à Forcalquier entre Pierre David, lieutenant particulier – il sera plus tard victime de la St-Barthélemy – et le consul Mosse. Rien de bien précis n'est affiché ; il y a dit-on simplement « des relents de religion ». À ce moment, les protestants tiennent leurs réunions dans une maison qui faisait l'angle de la rue Violette et de la rue St-Mary. Ils s'y maintiennent d'ailleurs malgré les tentatives du Conseil de ville de les en déloger⁴. À un autre moment, et sans que nous sachions la raison de ce déménagement, ils se réuniront dans une autre maison située à l'angle de la rue Passaire et de la rue de la Citadelle. Mais voici qu'en juin 1558, deux habitants de Forcalquier sont poursuivis « *en cas d'hérésie, contraventions aux ordonnances et institutions de notre sainte Mère*

³ . À noter que très souvent, les premiers et principaux témoins de la Réforme furent des moines et des prêtres ; plus souvent des moines, sans doute à cause de leur ministère itinérant qui les mettait en contact d'une plus grande diversité de gens et leur permettait de colporter plus facilement les idées nouvellement reçues. Les uns et les autres, en tout cas, étaient bien placés pour savoir ce qui devait être réformé dans l'Église.

⁴ . Plus loin nous verrons comment ils ont ainsi pu braver impunément l'autorité municipale.

l'Église ». Ce sont Blanchas et Arnaud, dit Deymare, tous les deux cultivateurs. Quelques jours plus tard, 5 autres sont à leur tour inquiétés : Mison, cordonnier, Marescalis, son ouvrier, Bellonnet, mégissier, Hugou et Sébastien de Jacques, cordonnier. Ils sont accusés de « *crime d'hérésie et lèze-majesté* ». Mison, seul est arrêté, les autres ont réussi à prendre la fuite. Mison est condamné à 2 mois de prison. Qu'avaient donc fait ces 7 hommes pour être ainsi poursuivis par la justice, tandis que les autres protestants de Forcalquier, qui sont assez nombreux pour tenir assemblée, ne l'ont pas été ? C'est que si, certains, et le plus grand nombre, se bornent à pratiquer la foi réformée dans la simplicité et dans la paix, ceux qui ont été cités plus haut ont porté atteinte au culte catholique en « *renversant des oratoires* » (il s'agit probablement de ces petits monuments contenant dans une niche, une vierge ou un saint, que l'on rencontre au long des chemins, dans les campagnes de Provence). Ce détail tendrait à démontrer qu'il existait à Forcalquier un minimum de tolérance, puisque l'on n'inquiétait que ceux qui dépassaient certaines limites. Pourtant, il fallait bien peu de chose pour dépasser ces limites. Le 8 octobre 1558, un enfant, Bernardin Aubert, fut jeté dans une fontaine et faillit bien y périr, pour « *avoir, avec quelques camarades, chanté des chansons de Genève* ». En somme, on vous laissait tranquille à la condition que l'on ne fit rien qui puisse extérioriser la foi nouvelle.

Cette même année 1558 a lieu le mariage d'Antoine Gassaud avec Claire Barcillon ⁵. L'un et l'autre sont protestants ainsi que leurs familles. On trouvera plus loin copie du manuscrit original d'un journal tenu par Antoine Gassaud.

Le 15 mai 1559 ont lieu des élections communales au cours desquelles sont élus 2 consuls ; l'un est catholique, Amalric, l'autre est protestant, Berluc. L'élection de ce consul protestant s'explique dès lors que l'on sait que, si la majorité du peuple est demeurée catholique, pratiquement tous les magistrats ont opté pour la Réforme. Amalric, bien entendu s'agit pour rétablir un ordre des choses différent. Il écrit « *que la ville est en mauvaise réputation et sujette à crime d'hérésie* » et qu'une assemblée s'est « *tenue récemment à St-Promasse, réunissant 200 personnes* ». Ce chiffre est impressionnant, même s'il a été quelque peu enflé pour les besoins de la cause. Amalric fait tant et si bien que le 8 octobre 1559, Berluc est chassé du Conseil pour « *raison de religion* ». Mais, pour une fois, le parlement d'Aix ne l'entend pas de cette oreille et par un arrêt du mois de décembre, il le maintient à son poste. À la suite de cette décision, Berluc est désigné pour représenter la ville aux États Généraux de la Provence avec les consuls Amalric et Mosse. C'est en se rendant à Aix que ces deux derniers sont assassinés à La Bastide-de-Jourdan par, croit-on, un nommé Nogue que l'on dit être protestant. Grand émoi dans la cité comme il se doit. Pourtant, Berluc, qui avait voyagé séparément des deux victimes, parvient à éviter l'affrontement entre les deux communautés en proposant que « *les frais de funérailles seront pris en charge par la ville* ». Si seulement, les antagonismes avaient pu se régler toujours aussi facilement !... Il est juste de préciser que ni l'appartenance de Nogue au protestantisme ni même sa culpabilité ne sont clairement établies, de sorte que, après avoir été jugé, il est relaxé au bénéfice du doute.

Nous entrons alors dans une période où les édits de tolérance, d'amnistie, ou au contraire d'interdictions de toutes sortes se succèdent à une fréquence extraordinaire. En 1561, l'un d'eux est proclamé à « *voix de trompe et cris publics* » disant que « *ceux qui persisteront dans la religion réformée sortiront du Royaume* ». Pour désigner ceux-ci, on a trouvé une expression originale ; on les appelle : « *les mal sentants de la foi* ». Il est à noter que les protestants disposent alors d'un cimetière qui leur est propre. La remarque est d'importance, car, sitôt que se crée une communauté l'ouverture d'un cimetière est – quand ils le peuvent, bien entendu – l'un des tous premiers actes des protestants. Cela

⁵ . Bernard APPY : Il existe un contrat de mariage, daté du 4 octobre 1557 à Forcalquier, entre Antoine GASSAUD et Bernardine VOLAND, la fille d'un pasteur protestant. Le couple eut 10 enfants.

s'explique d'un point de vue doctrinal. Les lieux d'inhumation des catholiques sont au bénéfice d'une bénédiction de l'Église dont les hérétiques ne peuvent évidemment pas bénéficier. Lorsque des cimetières ne leur sont pas affectés, ils en sont réduits à enterrer leurs morts dans leurs propriétés personnelles comme cela s'est perpétué dans les Cévennes, la Drôme ou le Poitou, entre autres. À Forcalquier, ce cimetière est situé « *à l'est de la ville, vers Niozelle* » – peut-être aux alentours du couvent des Cordeliers qu'ils utiliseront quelques temps comme temple. D'autres textes fixent ce cimetière « *au sud de la ville, au quartier de St-Pierre* ». Mais chose curieuse, ces différents cimetières existent sans autorisation officielle ; celle-ci ne leur sera donnée que le 14 décembre 1600, en accord avec les dispositions de l'édit de Nantes. Nous avons là, un nouveau signe d'une certaine tolérance à l'égard des protestants à Forcalquier. C'est également ce moment, octobre 1561, que l'Église de Forcalquier choisit pour écrire à Calvin en ces termes : « *Il y aurait nécessité d'avoir ouvriers pour rassasier les pauvres âmes faméliques et languissantes de la pâture spirituelle... ; car pour avoir affaire à un peuple rude et maltraitable, il serait requis d'avoir homme, avec saine doctrine, vie sainte et bon exemple, eut véhémence et autorité pour adoucir les mœurs des ignorants... vous supplions de vouloir pourvoir de tel ministre et pasteur que bien vous pourrez entendre nous être nécessaire* ». Curieusement, et sans que l'on sache pourquoi, cette demande demeure sans réponse. Ce que voyant l'Église envoie un certain André d'Amin à Genève en vue de plaider sa cause. Dans le même temps, c'est Bertrand Barnouin qui est envoyé à Bobbio, en Piémont auprès du pasteur Hubert Artus, lequel a manifesté le désir de venir exercer son ministère en Provence, bien que la lettre qui suit dise plutôt qu'il a été sollicité. Mais cette dernière démarche n'aboutit pas plus que la première puisque nulle part on ne trouve trace de la présence d'Artus à Forcalquier. Par ailleurs, nous voyons que la mutation d'un pasteur ne se pouvait faire alors qu'avec l'accord des autorités de Genève, d'où la lettre du pasteur Artus : « *À messieurs les pasteurs de Genève. Très chers pères et seigneurs. La nécessité d'ouvriers dans la moisson du Seigneur a fait que les Églises de Provence, depuis un an ou environ m'ont escript plusieurs foys, requerrant que j'allasse les visiter pour leur communiquer comme en passant la parole du Seigneur et par ce moyen les consoler comme elles le déclaroyent en avoir grand désir... Ce 10 décembre 1561, votre très humble serviteur, Hubert Artus, ministre au Val de Sézanne en Dauphiné.* » Nous l'avons vu, cette démarche demeura sans réponse, du moins favorable. Ajoutons que Barnouin était porteur de son côté d'une lettre où nous trouvons les signatures de A. Bandoli, ancien ; Mélue, ancien ; C. Bollène, ancien ; Mélue, ancien ; André Daimin, ancien ⁶ ; Chabert, ancien.

L'année suivante, en 1562, c'est un avocat de Forcalquier, Balthazar Boniface qui – devenu ministre – préside les assemblées dans sa propre maison. À ces assemblées, nous dit-on, participent non seulement les gens de la cité, mais également des étrangers venus des environs. Sans doute le nombre de participants devient-il trop grand pour l'importance de la maison, toujours est-il que le pasteur Boniface demande au Conseil communal l'autorisation de « *faire le prêche dans la ville* ». En fait, il s'agit d'une autorisation de caractère officiel puisque, comme nous l'avons vu plus haut, des assemblées avaient lieu déjà depuis 10 ans à Forcalquier. La démarche est particulièrement embarrassante pour le Conseil, vu la personnalité dudit Boniface. Qu'on en juge ! Non seulement, il était avocat, mais il était aussi Premier Consul. De plus, il était le beau-frère de Perrochet, lieutenant de la sénéchaussée et dont la bastide sera démolie quelques temps plus tard à cause de ses opinions religieuses ; il est le beau-père de Parisy, le procureur du Roi ; il est l'oncle du viguier ; parent et allié de presque tous les officiers du siège. Par ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment, la plupart des notables sont protestants ; parmi eux, le juge Magnan ; le capitaine Redortier ; puis, les Valaud, Jussy, Gassaud, Boyer, Pons, Monier, Remussat, Verdet... La démarche est donc pour le moins embarrassante pour le Conseil. Pour la forme – la loi prévoyant que les assemblées ne se peuvent tenir qu'en dehors de la ville – le

⁶ . Sans doute le d'Amin envoyé à Genève.

Conseil refuse l'autorisation demandée ; mais, en fait, il ferme les yeux, à une condition toutefois : « *qu'on ne prêcherait pas sur la place du Bourguet* », laquelle est la place centrale de Forcalquier. La question se pose alors de savoir où fut établi ce temple. Par une délibération du Conseil de Forcalquier nous apprenons que « *ceux de la Religion réformée font prière et chantent psalmes publiquement et hautement en ville ; comme la procession passait étant eux assemblés en une maison, en icelle chantaient à haute voix les psalmes* ». Cette maison est donc en ville, mais où ? Il fut d'abord, nous l'avons vu, à l'angle de la rue Violette et de la rue St-Mary ; puis à l'angle de la rue Passaire et de la rue de la Citadelle. Pendant un certain temps, ce fut la chapelle du couvent des Cordeliers qui fit usage de temple. Mais au n° 12 de la rue du Palais, on voit encore aujourd'hui une maison qui serait l'ancien temple. La façade en est facilement repérable du fait de sa porte monumentale dont le fronton porte gravé les mots suivants : « *Confesse le Seigneur et invoque son nom. Es. 12* ». Précisons tout de suite que si cette maison présente un certain caractère architectural ⁷, l'intérieur, quant à lui, est dépourvu de tout intérêt, car il a été aménagé en appartements. Il est difficile de fixer une date d'occupation de ce temple par les protestants. Un document cite 1563 ; mais l'utilisation de la chapelle des Cordeliers se fait en 1567. Utilise-t-on simultanément les deux édifices ? Abandonne-t-on le premier pour un temps ? La date de 1563 est-elle exacte ? Autant de questions qui restent sans réponses.

En 1567, on voit apparaître le nom d'un autre ministre, Bernardin Codur. Le pasteur Jacques Guérin étant alors en activité à Forcalquier et Codur disparaissant en même temps que des troupes protestantes qui avaient occupé la ville, on peut se demander s'il ne s'agissait pas d'un pasteur attaché à la personne du commandant militaire, une sorte d'"aumônier militaire" ! Nous ne nous attarderons pas sur les innombrables luttes qui attirèrent la présence de troupes diverses, tant catholiques que protestantes et qui font que l'autorité passe successivement aux mains des catholiques et des protestants, et cela à plusieurs reprises. Si jamais elles n'ont eu l'ampleur de celles de Sisteron, elles n'apportent pas moins avec elles chaque fois, ruine et désolation, exactions et vengeance, pillage et saccage tant de la part des uns que des autres. C'est à cette époque aussi que les documents du chapitre disparaissent. Ils furent, pense-t-on, détruits par le feu, à moins ajoute-t-on, « *qu'ils n'aient été emportés par les curés hérétiques* », un nombre important de prêtres étant passés à la Réforme. Il est étonnant de constater – pour le temps – que les prêtres de Forcalquier reconnaissent la validité du baptême administré par un pasteur ! On ne signale qu'un seul cas en 1570, où un enfant protestant a été rebaptisé par un prêtre. Cela n'empêche pas, bien au contraire, une véritable chasse au baptême, car un enfant baptisé est considéré comme agrégé à la communauté qui lui a conféré ce baptême – si ce n'est pas vrai théologiquement, ce l'est toujours dans les faits d'ailleurs –. Si bien que lorsqu'une naissance est prévue dans une famille protestante, prêtres et pasteurs sont littéralement aux aguets ; c'est à qui se présentera le premier et administrera le baptême et il n'est pas rare qu'un enfant de protestant soit baptisé dans l'Église catholique contre la volonté de ses parents – le cas Gassaud que l'on verra plus loin en est un exemple parmi d'autres. Les registres d'état civil de Forcalquier montrent que le nombre d'enfants ainsi baptisés est important : 3 en 1563 ; 5 en 1564 ; 5 en 1565 ; 1 en 1566 ; 6 en 1567 ; 6 en 1568 ; 2 en 1569 ; 1 en 1570 ; 1 en 1571 ; 1 en 1572 ; 1 en 1574 ; 1 en 1579 ; 1 en 1584 ; 1 en 1615 ; 1 en 1617 ; 1 en 1618. Ce dernier, « *ainsi baptisé catholiquement* », mourra quelques jours plus tard et sera enterré « *à la forme de la religion réformée...* » Cette précision indique bien et clairement que la famille n'avait sûrement pas été consentante de faire baptiser cet enfant "catholiquement".

⁷ . Mais de telles maisons ne sont pas rares à Forcalquier.

Il est difficile néanmoins de dire que la persécution était la règle courante ; au contraire, il semble bien que les quatre consistoires de Forcalquier fonctionnent avec une certaine liberté. Il s'agit là des consistoires de Forcalquier, Manosque, Ongles et Oppedette qui regroupent les protestants des communes de Mane, Lurs, Sigonce, Saint-Étienne-les-Orgues, Céreste et Pierrevert. Ne nous méprenons cependant pas sur les mots. Ils jouissent d'une certaine liberté, sans doute, mais d'une liberté toute relative et toujours fragile. Ainsi, en 1627, les catholiques de Forcalquier « *s'assemblent tumultueusement, assaillent le temple, y mettent le feu et rossent les protestants au fur et à mesure qu'ils en sortent* ». Ces derniers se plaignent au Conseil de Ville, mais « *leur requête n'est pas entendue* ». Ceci n'exclut pas que la fureur des catholiques à l'encontre des protestants n'ait pas eu quelque motif sérieux ; lequel ? Nous l'ignorons. Les exactions sont si réelles que dès 1569, nous trouvons à Nyon – en Suisse – un médecin de Forcalquier qui s'est réfugié en cette ville. Il s'agit de Salvator Giraud, dit Verdet (la famille Verdet était une famille très connue à Forcalquier et dans la région ; sans doute avait-il quelque lien de parenté avec elle). Il est habitant de Nyon en 1569, venant de Genève où il était arrivé en 1558. En 1572, il y retourne et y est reçu « *bourgeois gratuitement* » en 1598. Il meurt à Genève en 1606, âgée d'environ 90 ans. Son nom est cité dans l'affaire de "L'Escalade"⁸.

Quant à la St-Barthélemy – et ceci est valable pour toute la Provence – elle n'eut pratiquement pas de retentissement sanglant à Forcalquier. Ni le comte de Sommerive – chef du parti catholique en Provence – ni le comte de Carcès – un autre chef influent – n'accepte de faire subir ce drame à la Provence. Carcès déclare même : « *J'ai toujours servi le roi en qualité de soldat ; je serais mari de faire en cette rencontre le métier de bourreau* »⁹. Il demeure qu'un lieutenant particulier, habitant Forcalquier, Pierre David est assassiné dans des conditions qui demeurent inconnues. On comprend que les protestants aient pu être inquiets malgré les protestations de Carcès, aussi certains, qui se sentent peut-être plus menacés, prennent la fuite tels Baptiste Pernichot de Forcalquier, André Aulénier de Manosque et Claude Boyer de Riez que nous retrouvons à Genève... d'autres parmi les notables, abjurent leur foi ; ainsi Honoré des Martis, Gérente, Montclar, St-Martin... et comme on le verra plus loin plus en détail, un enfant Gassaud est baptisé dans la grande église de Forcalquier, bien que ses parents demeurent de fidèles protestants.

COPIE ET COMMENTAIRES DU MANUSCRIT ORIGINAL D'ANTOINE GASSAUD LE MINEUR

Ce manuscrit s'ouvre sur ces lignes : « *Le XII septembre 1563 ay partagé le bien paternel avec Antoine Gassaud, mon aîné, notaire M^e Panerai Bandoli.* » La première remarque que nous sommes appelés à faire est que les deux frères portent le même prénom – Antoine –. Le cas est fréquent à cette époque. On les distingue alors en ajoutant la mention "le Majeur", "le Mineur ou le Puyné", suivant le cas. La date mentionnée ci-dessus correspond à la rentrée des religionnaires fugitifs à la suite de quelques difficultés parmi d'autres, sans doute le siège de Sisteron. Antoine Gassaud "le Mineur" appartenait à la religion réformée, tandis que son frère aîné était demeuré catholique ; il ne passera au protestantisme qu'en 1567, c'est-à-dire peu de temps avant sa mort. Nous apprenons par ailleurs que le 20 juillet 1564, Antoine Gassaud "le Mineur" a actionné Jacques Guillaume de Forcalquier « *en recouvrement de meubles* » qu'il assure lui avoir « *donné en garde* » au moment de partir en 1562. En effet, cette année-là, beaucoup de protestants avaient dû prendre la fuite et avaient confié leurs meubles à la garde de quelques amis – ou supposés tels –. Mais bien peu purent les récupérer à leur retour. Le pillage, comme le détournement de biens, étaient élevés au rang d'institution bien que la loi en eut prévu autrement. « *Tout objet pillé par un soldat devenait sa propriété. Tout objet pillé par un*

⁸ . Rappelons que dans la nuit du 21 au 22 décembre 1602, le duc de Savoie tente de s'emparer de Genève par « l'Escalade » de ses murs ; mais cette tentative échoue grâce à la mobilisation de tous les Genevois.

⁹ . D'après Peyresc, cité par Lambert.

particulier devait être restitué à son propriétaire. » Enfin, Antoine Gassaud "l'Aîné" meurt le 20 mai 1570. Auparavant il a résigné son office de notaire au profit de son frère plus jeune qui exerce déjà les fonctions de procureur du Roi.

« Dieu nous as fait cest heur que dudit mariage, l'an 1565 et le 28 mars, à sept heures du matin, nous avons heu ung fils, lequel, le 31 et dernier dudict moys a esté baptisez à la forme de la religion réformée par ledict M. Georges Volland, Sieur d'Aubenas, ministre de la Parolle de Dieu et a esté présenté par Gabriel Volland, mon beau-frère et s'appelle Pierre. »

Georges Volland était le père de la femme d'Antoine Gassaud, Claire Barcillon. Il fut d'abord pasteur à Manosque, puis à Forcalquier. Lui aussi dut fuir en 1562. Pendant son absence, sa maison fut pillée, ses meubles volés et ses papiers brûlés. Il revint à Forcalquier où nous le retrouvons pour le baptême de son petit-fils.

Nous sommes toujours quelque peu déroutés, nous gens du XX^e siècle, par la fantaisie – ou ce qui nous semble tel – touchant aux noms de famille ; ainsi, nous avons vu Salvator Giraud se faire appeler Verdet ; ici, c'est la fille de Georges Volland qui est désignée sous le nom de Barcillon. Ces noms, sont-ils ceux de terres ou de la mère ? ¹⁰

« L'an 1566 et le 27 octobre, jour de dimanche, entre 10 et 11 heures du soir, Dieu nous as presté ung aultre filz. A été baptisé à la forme de la religion réformée par M. Guérin, nostre pasteur et ministre. Son parrain, M^e Jehan Vère, procureur du siège de Forcalquier. Son nom est Jean. »

Après avoir été protestant, Jehan Vère revient au catholicisme. En 1580, il épouse Isabelle Godin, fille du procureur Benoit, l'un des députés des protestants au Conseil de Ville de Forcalquier.

« Le 21 febvrier 1567, Dieu a retiré à soy notre fils dit Jean et a esté enseveli ledit jour sur le tar, à la forme de ladite religion, dans le temple des frères mineurs, auprès de la première porte, à main droite en entrant, à la tombe de nos prédécesseurs Gassaudz. »

Ce décès survient en fait en 1568, car l'église des Cordeliers ne tombe aux mains des protestants qu'en septembre 1567. Cette erreur de date n'est cependant qu'apparente ; elle provient de la modification intervenue pour faire commencer l'année le 1^{er} janvier, alors que jusqu'à ce jour elle commençait le 1^{er} mars. Mais il faut du temps, on le sait, pour modifier les habitudes. Gassaud comptait donc encore suivant l'ancienne coutume. Par ailleurs, il est normal pour lui que son fils soit enterré aux Cordeliers – même si ce couvent avait toujours été occupé par des moines – puisque, dit-il, c'est là que sont ensevelis ses ancêtres.

« Le dimanche 4 juillet 1568, environ huit heures du matin, Dieu nous a donné une filhe. Ayant grand trouble en France pour raison de religion... ma mère, Marie de Cruys, sans mon sçu et contre ma volonté a fait baptisez ladicte filhe à l'Église romaine et s'appelle Marie. »

Voici donc un cas bien précis où nous voyons des protestants conduits à agir par crainte, contre leur foi... et ce n'est pas un cas unique, qu'on en juge !

¹⁰ . Bernard APPY : Nous avons vu plus haut que la femme d'Antoine GASSAUD est Bernardine VOLAND (dont le père est le ministre qui célèbre le baptême de son petit-fils, et dont la mère est Claire BARCILLON, d'où la confusion).

« Le vendredi, 2nd jour de juing 1570, environ 6 heures du matin, Dieu nous a donné un filz, nostre quatrième enfant, estant encore lesdits troubles en France et le S^r Rogier et St-Étienne, gouverneur de la présente ville avec 2 compagnies de soudards de la religion romaine faisant grand'garde et ne permettant aulcuns de la religion réformée sortir hors ladite ville de Forcalquier, commanda de faire baptisez ledict enfant et le vendredi 23^e jour dudict moys de juing, ledict fils a esté baptisé contre mon consentement à l'Église romaine. » On parle souvent des persécutions corporelles subies par les protestants, on pense beaucoup moins aux épreuves du genre de celle-ci, sans doute, tout aussi pénibles à supporter.

« Le 29 mars 1572, ung sabmedi, à sept heures du matin, est né nostre cinquième enfant, Ysabeau et le second avril suivant, mercredi a été baptisée au temple de la religion réformée qui est au faux bourg St-Pierre par Jacques Ruffi nostre ministre. »

L'édit de St-Germain avait fait de Forcalquier une des deux capitales provençales, l'autre étant Seynes. En septembre 1570, 200 protestants venus de Provence, réunis à des réfugiés du Dauphiné, viennent se grouper autour de Jean Brancas, baron de Céreste, seigneur de Montjustin et Villeneuve-les-Volx. Trouvant la ville de Forcalquier occupée par le gouverneur, il prend le château de Mane, le considère comme « faux bourg » de Forcalquier (Mane n'est qu'à 3 km de la cité) et y célèbre le culte. Toutefois, on peut aussi supposer que le temple du quartier St-Pierre, cité par Gassaud, pourrait tout aussi bien être cette maison dont nous avons parlé, qui est située 12 rue du Palais, dans le quartier St-Pierre précisément.

« Le 4^e jour de novembre 1573, à cinq heures du matin, est née nostre sixième enfant, et le 12^e jour du moys a esté baptisée dans la grande église de Forcalquier. A esté baptisé par messire Gaspard de Lanoix, curé de ladite église et son nom est Clère. »

Cette fois-ci, le baptême en l'Église romaine semble bien avoir été fait avec le consentement d'Antoine Gassaud. Une explication s'impose. Entre le baptême précédent – le 2 avril 1572 – et celui-ci, il s'est passé un événement important qui a pesé d'un poids suffisant pour déterminer ce changement et l'inciter à ne pas braver l'autorité. Cet événement, c'est la St-Barthélémy – 24 août 1572 –. Ceci vient d'ailleurs contredire l'assertion d'un historien de Forcalquier – Berlus – qui propose une idée originale, dont, évidemment nous lui laissons l'entière responsabilité. Il écrit en effet : « Là où les partis sont persécutés, ils résistent et s'affermissent en raison directe des violences qu'ils ont reçu. Si bien que les localités visitées par les massacreurs ne sont à jamais attachées à leur religion. Tandis que le protestantisme provençal s'est éteint à jamais de lui-même, la répression ayant été nulle. » Sans doute, Berlus n'a-t-il pas tout à fait tort. Mais s'il est vrai que la St-Barthélémy a fait assez peu de victimes en Provence, c'est cependant passer un peu vite et allègrement sur toutes les autres persécutions et vexations de toutes sortes qui, si elles ont pu être moins violentes qu'en d'autres lieux, n'en ont pas moins fortement éprouvé les populations. Il n'y a qu'à se reporter aux nombreux baptêmes signalés précédemment et faits dans l'Église catholique contre le gré des parents. Notons à ce sujet que les deux enfants Gassaud qui avaient été baptisés catholiques contre la volonté de leur père, se sont rattachés à la Réforme.

« 1585 et environ St-Michel, ledict Pierre, fils aîné d'Antoine, contre le conseil que luy avait baillé, est allé à la guerre pour raison de religion au Dauphiné et à la suite du sieur Gouvenet. Et an après ¹¹ suis esté adverti que le vendredi pénultième de may 1586 y a heu bataille entre sieur de La Valette, gouverneur du Roy en Dauphiné et le sieur Gouvenet au Monestier de Clermont, ou mon dit fils a esté fait prisonnier. Adverti depuis

¹¹ . Sans doute faut-il lire : "un an" après.

qu'avayt esté relaxé et rançonné de l'argent de bource commune ; et environ le 20 juillet suis esté adverti par bruit commun qu'il estait mort à la bataille de Mascaron. »

Ainsi le fils aîné d'Antoine Gassaud est-il mort dans sa foi au cours d'un combat. Toutefois, la guerre dont il est fait mention ici n'est pas une guerre strictement religieuse, mais une guerre entre les Carcistes et les Razats, c'est-à-dire entre la Ligue et les partisans du roi.

Antoine Gassaud est mentionné une dernière fois en 1612, lorsqu'il intervient à Forcalquier en sa qualité de procureur du roi, en faveur de ses coreligionnaires. Ceux-ci sont priés de verser une somme de 1626 livres et 6 sols pour la refonte des cloches de l'église. Comme il fallait s'y attendre, ils ne se sentent pas concernés, puisqu'il s'agit des cloches de l'église catholique. Se fondant sur une disposition antérieure qui dispensait les protestants de participer aux réparations des églises et qui avait obligé le Conseil de ville à rembourser les sommes précédemment versées, Gassaud obtient qu'il en aille de même pour les cloches. Toutefois, comme le bris des cloches est la conséquence des combats et incendies subis par l'église du fait des protestants, ils doivent cependant prendre à leur charge une partie des frais. Leur participation sera de 900 livres.

En 1629, on trouve encore un Jean-Antoine Gassaud, avocat, réputé "religionnaire" à Forcalquier. Un autre, Scipion Gassaud, capitaine du régiment d'infanterie des Landes, fils de Pierre et Suzanne Tassy, se fait instruire de la religion catholique en 1707 et abjure. Toutefois, nous apprenons que le 16 août 1734, il « renouvelle son abjuration » ; ce qui donne à penser que sa première conversion n'avait pas dû présenter toutes les garanties voulues de sincérité.

« Le 23 avril 1683, Dorothé Gassaud, fille de Louis, seigneur de Beaurepaire, abjure devant messire Marc Antoine Silvy, vicaire général du diocèse. » Ceci, c'est un texte extrait du journal d'Antoine Gassaud. Un autre texte, tiré des archives paroissiales, rapporte le même fait avec quelques détails supplémentaires : *« Le 23 avril 1683, D^{lle} Dorothée Gassaud, âgée de 19 ans, fille de S^r Louis Gassaud, Sieur de Baurepaire et de dame Françoise Perrachon, nous a remontré que touchée par l'inspiration du St-Esprit, elle désirait abjurer l'hérésie de Calvin à laquelle elle a été élevée et être reçue dans le giron de l'Église catholique. »*

En 1692, nous trouvons un Jean Gassaud, de Forcalquier, immatriculé comme étudiant à l'Académie protestante de Genève, et encore Joseph Gassaud, en 1698, à la même Académie. Cette même année 1698, une lettre de cachet est délivrée contre un Gassaud, lequel est enfermé dans un monastère de Sisteron *« pour y être élevé dans la religion catholique »*. Cette dernière partie de la phrase donne à penser qu'il pourrait s'agir d'un enfant, enlevé à ses parents pour être élevé dans la religion catholique.

Le nom de la famille Gassaud est mentionné plusieurs fois dans le registre d'état civil de l'Église Réformée de Manosque dont il sera question plus loin.

Baptême de Louis Gassaud, 1670.
Baptême d'Étienne Gassaud, 1672.
Baptême d'Antoine Gassaud, 1672.
Baptême de Dominique Gassaud, 1676.
Baptême de Joseph Gassaud, 1676.
Baptême de Louise Gassaud, 1677.
Baptême de ... Gassaud ¹², 1677.
Baptême de Françoise Gassaud, 1679

¹² . Bernard APPY : Il s'agit de Louis GASSAUD

Baptême de Jeanne Gassaud, 1681.
 Baptême de Dominique Gassaud, 1682.
 Mariage d'Antoine Julien, d'Orange, et Marguerite Gassaud, de Forcalquier le 30 janvier 1683.

Un simple coup d'œil sur cette liste nous permet de relever la présence à Forcalquier de plusieurs familles Gassaud, car à trois reprises nous notons deux baptêmes la même année.

Forcalquier compte une autre famille de quelque importance et que nous retrouvons dans toute la région immédiate. Il s'agit de la famille Verdet qui se fait également appeler Verdeti, Verdety ou encore Verdetty. Toujours sur le registre de Manosque, nous relevons les noms suivants :

Baptême de Joseph Verdetty, 1669, son père est chirurgien à Forcalquier
 Baptême de Scipion Verdetty, 1669, fils d'Antoine, son père est lecteur au temple de Manosque
 Baptême de Judith Verdet, d'Ongles
 Baptême de Marianne Verdet, 1672, de Forcalquier
 Baptême de Judith Verdet, 1672, de Manosque
 Baptême de Charles Verdeti, 1674, de Forcalquier
 Baptême de Clère Verdety, 1674, de Forcalquier
 Baptême de Marguerite Verdetty, 1674
 Baptême de Suzanne Verdet, 1676, de Forcalquier
 Baptême de Catherine Verdet, 1677
 Mariage de Pierre Verdet, de Forcalquier et Catherine Papéty, d'Aix-en-Provence, le 10 août 1676
 Mariage de Joseph Verdet, d'Ongles et Marie de La Cour, de Forcalquier le 23 octobre 1678
 Baptême de Marie Verdet, 1678, d'Ongles
 Baptême de Dominique Verdet, 1678
 Baptême d'Honoré Verdet, 1679, d'Ongles
 Baptême de Catherine Verdet, 1679, de Forcalquier
 Baptême de Dominique Verdet, 1679, de Forcalquier
 Baptême de Marc Verdet, 1680 d'Ongles
 Baptême de Daniel Verdet, 1680, d'Ongles
 Baptême de Catherine Verdet, 1681, d'Ongles
 Baptême de Scipion Verdet, 1682, d'Ongles
 Baptême de Jean Verdet, 1682
 Baptême de François Verdet, 1682, Manosque
 Baptême de Jeanne Verdet, 1682
 Mariage de David Verdet, La Pérouse-en-Dauphiné, et (nom illisible)¹³, en 1682
 Mariage de Barthélémy Verdet, d'Ongles et Delphine Dumon, de Séderon, le 26 juin 1683
 Mariage de David Verdetty, de Manosque et Marguerite Girard, d'Embrun, le 22 juillet 1683
 Baptême d'André Verdet, 1684, d'Ongles
 Baptême de Madeleine Verdetty, 1684
 Baptême de Marc Verdet, 1684, de Manosque

Notons enfin qu'en 1680, on compte encore 60 protestants à Forcalquier répartis en 11 familles. Ainsi, ni les persécutions, ni les brimades ne sont parvenues à lasser ceux qu'en d'autres lieux on a appelé "les obstinés de la foi". Mais la Révocation de l'édit de

¹³ . Bernard APPY : Il s'agit de Claire BCEUF.

Nantes, en 1685, leur portera un coup fatal. Sans que l'on sache exactement ce qui s'est passé, on peut supposer qu'un certain nombre a pris la route de l'exil, tandis que les autres ont peu à peu réintégré l'Église catholique. Sur les listes que nous avons pu retrouver, nous comptons 11 exilés originaires de Forcalquier.

CASTELLANE

Si la Réforme a abordé le département par Forcalquier, c'est par Castellane que viennent les troubles qui ont rapidement dégénéré en une véritable guerre de Religion.

« *En l'an 1558, le Seigneur de Caille, de Castellane, fut séduit par l'hérésie et entraîna avec lui deux jeunes officiers, Paul et son frère Antoine de Mauvans, fils d'Antoine Richieu* » que dans son *Histoire ecclésiastique* Théodore de Bèze qualifie de « *gentilhomme vertueux et des plus vaillant* ». Cette appréciation corrobore celle d'un historien de ses contemporains – de Cormis – qui dit en parlant de Paul de Mauvans : « *C'était un homme de grande âme et de grands desseins ; il avait l'esprit pénétrant, aussi entendu dans les affaires que dans l'art de faire la guerre. On peut dire qu'il avait tête, main, cœur et langue. Quand il parlait, c'était fait. Il n'avait qu'à ouvrir la bouche et on pouvait compter sur lui. Il était de mœurs austères, compatissant pour le faible et soigneux pour ses soldats qui l'adoraient quoi qu'il maintînt parmi eux une discipline inflexible.* » C'est ainsi que « *dans son armée le pillage est puni de mort ; les soldats qui se seraient rendus coupables de ce crime s'exposaient à tout le moins, à être excommuniés* ». Pour terminer son portrait, notons que peu après le commencement de cette guerre, de Cormis est dépêché vers lui pour négocier et demander ses conditions de paix. Il résume sa réponse en ces mots : « *Je veux justice pour mon frère horriblement mis à mort ! Justice pour moi ! Je veux liberté de conscience et sûreté pour moi et mes braves compagnons.* » Cette faveur lui ayant été accordée, il se retira à Castellane, puis de là en Suisse. Mais nous n'en sommes pas encore à ce point.

C'est donc le Seigneur de Caille, de la famille des Brun de Castellane qui introduit la Réforme dans cette ville. Aussitôt, il fait venir un ministre de Genève – nous ignorons son nom – et fait aménager une grande salle au rez-de-chaussée de sa propre maison, située près de l'église paroissiale. Toutefois, un autre texte nous dit que : « *Les assemblées se faisaient chez lesdits Mauvans. Et combien que l'hiver fut de tout âpre, ils ne furent pas empêchés par les neiges, verglas et autres difficultés d'y arriver de fort loin.* » Il se peut bien d'ailleurs que les assemblées aient eu lieu chez l'un aussi bien que chez l'autre. Le nombre des habitants qui vient écouter les explications du prédicateur s'accroît si rapidement, bien que relativement, que les nouveaux réformés – nous le verront par la suite – se considèrent autorisés à s'affranchir de toute prudence. Leur audace inquiète les autorités catholiques qui font venir un prédicateur cordelier pour prêcher le carême de 1559. Ce prédicateur ne parvient qu'à exciter ses auditeurs en leur disant que les frères Mauvans l'on insulté. Tant et si bien qu'un dimanche, à l'issue de la messe, et tandis que les protestants célébraient leur culte, il entraîna la foule contre la maison du Seigneur de Caille. On jette des pierres contre les vitres, on casse les fenêtres, on escalade les murs de la demeure et on menace de l'incendier en criant : « *Foro lutherians ; foro huguenots* » – dehors les luthériens, dehors les huguenots –. Comme on le voit, les menaces sont claires et sans ambiguïté ! À vrai dire, les protestants, qui s'attendaient toujours à quelque violence, sont venus avec des armes. Ils se mettent en état de défense et tirent sur leurs assaillants ; ils en tuent 3 et en blessent plusieurs autres. Dans cette relation du prieur Laurensi, nous lisons cette remarque qui nous laisse quelque peu dubitatif : « *Ce premier début répandit la crainte parmi les assaillants qui n'étaient pas armés ; ils se dispersèrent peu à peu, bien*

résolus de revenir à la charge avec plus de précautions ». Il nous semble bien curieux, c'est le moins qu'on puisse en dire, que des gens viennent en attaquer d'autres sans s'être munis de quelques armes ! Peut-être pensaient-ils les intimider simplement par des insultes et le jet de quelques pierres dans les vitres ? Toujours est-il que les assaillants se retirent avec l'intention de revenir plus tard. Les "religionnaires" qui sont bien moins nombreux, sont bien conscients qu'ils ne pourront soutenir un siège de longue durée. Aussi, décident-ils de quitter la ville le soir même, tout en menaçant de se venger. Paul Mauvans — dit Paulon — les prend en mains et, « *sous ses ordres, ils passent en combustion* ». Je pense qu'aujourd'hui, on dirait plus prosaïquement, « ça va chauffer » ! En tout cas, le terme est évocateur de la température des esprits.

Néanmoins, Paul de Mauvans ne passe pas tout de suite à l'action. Il confie sa petite troupe à son frère Antoine et se rend à Aix protester auprès du Parlement et demander justice, car, dit-il « *les maisons des hérétiques sont mises à sac, leurs granges pillées et brûlées, les femmes et les enfants chassés* ». Naturellement sa protestation n'est pas reçue et même le Parlement reporte tous les torts sur les protestants. Cette réponse n'est sûrement pas de nature à calmer les esprits, bien au contraire. C'est ainsi que, durant l'absence de Paul, son frère va mettre le feu aux poudres en commençant par le mettre au couvent des Augustins ainsi qu'à un certain nombre d'autres églises, faisant de ces gens qui ne demandaient qu'à "tutoyer Dieu" des iconoclastes. Ensuite de quoi, la rage au corps, de passage à Senez, non contents de détruire les monuments de la cathédrale, ils exhument le corps de M^{gr} d'Oraison, ancien évêque de Senez, et le font brûler sur un bûcher. Ne se sentant pas de force pour affronter les vivants, ils s'en prennent aux morts. De là, ils poursuivent leur route et s'en viennent à Digne où la cathédrale de Notre-Dame-du-Bourg, subit leur vindicte. Il nous faut bien reconnaître que ce n'est pas cela qui peut ramener la paix dans les cœurs.

Mais, qu'on se rassure, dans le même temps leurs antagonistes de Castellane ne demeurent pas en reste et ne se privent pas de saccager les biens des protestants. Une fois encore, ces derniers font appel au Parlement qui, bien entendu, les déboute, d'abord parce qu'ils sont huguenots et aussi – et c'est la simple vérité, nous l'avons vu – parce qu'ils ne sont pas que des victimes dans cette affaire. Sur ce, ils portent leur appel à Paris et là, ils sont entendus et reçoivent promesse de réparation. Sur les conseils du comte de Tende, gouverneur de Provence et protestant, ils acceptent qu'un règlement de l'affaire soit tenté à Flagosse, ou Flayosc, dans le Var. Antoine s'y rend donc, mais arrivé à Draguignan, il est reconnu. La foule ameutée se jette sur lui, il est fait prisonnier, frappé et enfin égorgé. Son cœur arraché de sa poitrine est porté au bout d'une perche à travers la ville. Puis son corps est dépecé et jeté aux chiens. On a peine à imaginer une telle rage ! Ce n'est que la nuit venue, qu'un sieur Giraud, de Draguignan et qui est aussi protestant, parvient à en recueillir quelques restes pour leur donner une sépulture convenable. Le Parlement d'Aix, ne retenant que les méfaits des huguenots et ne tenant aucun compte de leurs plaintes, fait exhumer ces restes, les fait pendre, puis brûler et en disperse les cendres au vent, tandis que la tête est transportée à Aix où, finalement, elle est exposée.

Dès lors, et on le comprend, quelles qu'aient été les responsabilités de ses coreligionnaires, Paul de Mauvans ne cessera de crier vengeance de son frère et la Réforme à Castellane ne se manifesterait plus que par quelque acte de guerre : attaques, contre-attaques, victoires des uns, défaites des autres... toutes sortes de péripéties, où, finalement, la religion n'a plus grand chose à voir...

Une fête, dite « la fête des Pétardiens » et qui a pris un caractère folklorique étant toujours célébrée dans cette ville, il vaut la peine d'en rappeler l'origine, puisque celle-ci est liée aux guerres de Religion.

L'édit Royal de 1585 fait défense aux protestants de pratiquer leurs cultes, seul restant autorisé le culte catholique. C'est un nouveau prétexte de prendre les armes, pour essayer de conquérir par la force ce qu'ils considèrent comme leur droit. Dans cette optique le baron d'Allemagne en Provence est proclamé chef des Églises Réformées au cours d'une réunion tenue à Seyne. Au début de 1586, il se met en tête d'attaquer Castellane et de s'en emparer par surprise. En effet, depuis l'escarmouche de 1559 que nous venons de rappeler, la ville s'est fortifiée et il eut été téméraire de l'investir ouvertement. Allemagne divise donc ses troupes en plusieurs groupes qui ont pour mission de s'approcher discrètement de la ville et d'y lancer l'assaut subitement avant d'avoir été repérés. Malheureusement, une femme qui ramassait du bois dans la campagne, a aperçu ces hommes armés et s'est empressée de porter l'alerte en ville. Les assaillants, quant à eux, constatent en s'approchant que les murailles, les tours et les fossés ont été renforcés bien plus qu'ils ne l'avaient prévu. Ils décident donc de reporter l'attaque au lendemain matin. Les troupes sont réparties en trois groupes : d'Allemagne campe dans la plaine de St-Lazare, près du pont ; Lesdiguières campe au-dessus de la montagne du Rayaup ; Gouvernet – gouverneur de Seyne – campe au couchant de la plaine. Ainsi, la ville est correctement investie. Au point du jour, les assaillants passent le pont tandis que les « pétardiers » (d'où le nom de la fête) appliquent leur machine contre la porte de l'Annonciade¹⁴. Dans le même temps, les arquebusiers prennent position pour assurer la protection des pétardiers. Mais les assiégés, qui sont donc avertis, ripostent et ralentissent l'opération. Ils tirent profit de la surprise des assaillants et, du haut des remparts, versent sur eux de l'huile, de l'eau et de la poix bouillantes. Voyant l'ardeur de ses soldats fléchir, le capitaine Jean Mote s'avance vers eux pour les encourager. C'est alors qu'une femme fait tomber sur lui un cuvier rempli de poix bouillante. Jean Mole est écrasé et brûlé sous le cuvier. Pour sa part, le baron d'Allemagne est frappé d'une balle dans le dos. Heureusement, le coup a été amorti par sa cuirasse et, bien que sérieuse, la blessure ne sera pas mortelle. De nombreux morts sont relevés parmi les assaillants, tandis que les assiégés s'enhardissent et poursuivent les huguenots. C'était le 31 janvier 1586. Depuis, chaque année Castellane célèbre cette victoire pour la fête des pétardiers ; une messe est dite et des coups de fusil sont tirés en l'air dans l'allégresse générale !

Ce n'est d'ailleurs pas qu'à Castellane que les choses vont mal. À quelques kilomètres de là, à Demandols, le sieur de Mandols vit dans le château avec les siens. En mai 1562, il eut vent que le sieur Briançonnet, lieutenant du gouverneur, se préparait à s'emparer de son château. Il fit donc partir pour la Savoie (dont la frontière n'est qu'à quelques kilomètres) huit femmes, des enfants, des gardes et ses serviteurs sous la conduite de son frère. Ils n'allèrent pas bien loin, puisque, arrivés à St-Auban, ils furent attaqués et massacrés. De Mandols, quant à lui parvint à quitter son château avant l'arrivée des troupes envoyées par Clause, évêque de Senez. Il avait avec lui sa femme, une jeune fille de 12 ans et sa belle-sœur, dont le mari venait d'être tué à St-Auban, ainsi que 6 serviteurs et 2 petits-enfants. Leur fuite fut de courte durée. S'étant réfugiés à Vergons, ils tombèrent dans une embuscade où, lui et tous les siens furent à leur tour massacrés. Son fils, arrêté également, parvint cependant à s'évader et passa à l'étranger.

¹⁴ . Le pétard était une espèce de canon que l'on chargeait de poudre noire, bien tassée, jusqu'à la gueule. On l'approchait assez près de la porte à faire sauter ; on mettait le feu à la mèche et, par son seul souffle, l'explosion faisait éclater la porte.

MANOSQUE

On ne saurait dire avec certitude à quelle date les protestants sont apparus à Manosque. Les chartes de la ville gardent le silence le plus complet à leur égard jusqu'en 1555. À cette date, il doit bien y avoir quelque chose d'assez important puisque le Conseil de Ville envoie deux députés à Aix pour « *s'enquérir du parti que l'on devait prendre* » à leur égard. Leur réponse incite le Conseil à prendre la résolution suivante : « *D'après le rapport fait au Conseil par les deux députés revenus d'Aix, il a été décidé d'un commun accord que l'on exclurait du Conseil public de Manosque tous ceux qui sont soupçonnés d'hérésie et que l'on élirait à leur place d'autres conseillers sur la religion desquels on puisse se reposer* ». Toutefois, aucun nom n'est cité, mais les termes de la délibération sont sans ambiguïté : il se trouve au Conseil des gens soupçonnés d'hérésie.

C'est aux environs de ce moment que nous voyons le culte célébré rue Soubeiranne dans une maison appartenant au S^r Brun de Castellane. Rappelons-nous, c'est en 1558 que Brun de Castellane introduit la Réforme dans cette dernière ville et qu'il doit en partir presque aussitôt. Chassé de Castellane, il s'était réfugié d'abord dans son château de Rougon, puis il vient à Manosque et réunit ses coreligionnaires dans sa propre maison. Mais les catholiques s'emparent de cette maison et en interdisent désormais l'accès aux protestants. La situation est telle que nous ne sommes pas surpris d'apprendre qu'en 1560, Christophe Brémond est « *accusé et convaincu de profession publique du calvinisme* ». Il est arrêté et jeté en prison. Cependant, le ferment de la Réforme est trop puissant pour se laisser barrer la route par un simple emprisonnement. L'année suivante, des prédicants venus de Genève et un ministre venu de la vallée d'Angrogne – donc un Vaudois du Piémont – prêchent et popularisent l'hérésie. Ce ministre piémontais s'appelle Gaspard de Veza. L'année suivante, avec l'accord des juges de Forcalquier, il est remplacé par Gaspard de Betz. L'un et l'autre rassemblent leurs auditoires « *la nuit dans la maison d'école qui n'a ni cadenas ni verrouil* ». Averti enfin de ces réunions clandestines, le Conseil fait fermer l'école et, pour que chacun comprenne bien que les intentions du Conseil sont sans ambiguïté, il fait dresser deux gibets : l'un à la place du marché, l'autre à la porte Saunerie. Enfin, le 18 janvier 1562, le Conseil de la ville, composé de 700 chefs de famille, exige de tous les habitants un serment de fidélité à la foi catholique. « *Ayant levé la main vers le ciel, ils prirent serment en ces termes : Nous voulons vivre et mourir dans la foi qui depuis au-delà mille ans, fut celle de nos ancêtres et nous prions le Roi, en ne s'écartant pas des traces de ses prédécesseurs, de ne pas souffrir qu'il y ait à Manosque d'autres assemblées que celles ordonnées par l'Église.* » Mais en même temps que le Conseil fait faire ce serment aux Manosquins, le roi publiait l'édit de Janvier qui autorisait les protestants à se réunir en dehors des villes. Ceux-ci, forts de cette liberté, sollicitent donc l'usage de la métairie de la Pierre Blanche qui appartenait alors à un S^r Bersan. Cette métairie était, en effet, située hors de la ville en direction de la Durance. Par recoupement, nous sommes parvenus à la certitude d'avoir identifié cette ferme où, plus tard, sera édifié un temple, lequel ne sera détruit qu'après la Révocation de l'édit de Nantes en 1685. Au sud de Manosque « en direction de la Durance », en bordure du canal de l'E.D.F., au centre du « quartier du Prêche » – non évocateur en soi –, auquel on accède par le « chemin du Prêche », est construite une ferme, flanquée de deux tours tronquées et qui porte le nom de « ferme du Prêche ». Pour plus de précision, bien que ces termes ne soient en rien ambigus, nous avons interrogé les paysans qui l'occupent. Ils ne nous ont pas renseigné d'une façon certaine si ce n'est par ces mots : « Nous ne savons pas ce qui s'est passé là ; nous savons seulement qu'il y a eu quelque chose autrefois au sujet des protestants. »

Le Conseil, trop heureux de l'occasion qui lui était donnée d'éloigner de la ville ceux qu'il considérait comme des perturbateurs, répond favorablement à leur requête. Toutefois l'autorisation officielle ne leur en sera donnée qu'en 1607, car elle devait recevoir

confirmation du Parlement d'Aix-en-Provence... et l'administration n'était pas plus rapide alors qu'aujourd'hui !

Il est vrai d'ailleurs que ce sont souvent des perturbateurs. En 1561, n'avaient-ils pas saccagé la chapelle de Toutes Aures, détruits les tableaux qui s'y trouvaient, puis se retournant contre la chapelle de Notre-Dame de la Consolation, ils lui avaient infligé le même sort ! Également, sur leur lancée, ils avaient quelque peu malmené les religieux Observantins dans leur couvent. On comprend donc l'empressement du Conseil à les autoriser à s'éloigner de la ville ! Est-ce à dire que désormais les Manosquins vont avoir un lieu de culte assuré ? Ce serait trop beau ! Certes les édits royaux se multiplient ; celui de Poitiers de septembre 1577, confirmé par les articles de la conférence de Nérac de février 1579 permettait aux protestants de « *faire et continuer l'exercice de leur religion dans toutes les villes et bourgs où il avait été publiquement célébré avant le 17 septembre 1577* » ; mais c'était sans compter sur le Parlement de Provence qui, en août 1596, rendit un arrêt interdisant l'exercice du culte réformé dans toute la Provence sous peine de confiscation de corps et biens. C'est ainsi que, malgré l'édit de Poitiers, aussi bien à Digne qu'à Manosque, « *les juges défendirent aux Réformés de s'assembler pour prier Dieu sous peine de 100 écus d'amende ; ils leurs ôtèrent leurs bibles, psautiers et autres livres religieux et les avertirent que s'ils venaient à en garder quelques-uns ce serait assez pour qu'ils fussent punis d'amende, de prison ou même de bannissement* ». À Manosque en particulier, « *comme se fut assemblé par quelque dimanche en petit nombre et secrètement, découverts qu'ils furent, on les contraignit de désister et fut donné arrêt de la Cour du Parlement portant inhibitions et défenses à ceux de la Religion de se trouver ensemble à peine de 10 000 écus ; et depuis, à l'occasion d'un baptême secrètement fait, peu s'en fallut qu'ils ne fussent tous massacrés.* » Également, au Brusquet, le vicaire du lieu et les routiers voulurent contraindre les habitants du village, réformés ou non, d'aller à la messe ou de quitter le pays... Toujours, en vertu de l'édit de Poitiers, obligation était faite aux officiers de toutes les localités de « *pourvoir ceux de la Religion d'un lieu commode pour leurs sépultures* ». À Manosque, « *étant morte une bonne femme âgée d'environ 100 ans, ainsi qu'on portait son corps en terre, y ayant eu la troupe et quelques-uns des gens d'armes de la compagnie du bailli de Manosque, laquelle pour lors était en garnison, le curé alla lui-même en personne aux cloches, un jour de dimanche sonner le tocsin. À ce son se ramasse une foule de 3 à 4000 personnes en armes que le curé conduisit droit au cimetière ; de quoi effrayés, tous ceux du convoi se mettent en fuite, qui ça, qui là, abandonnant le corps à la merci du curé qui le fit enfouir en lieu champêtre* ». À Thorame, on leur refuse purement et simplement de leur accorder ce cimetière.

Il est intéressant de relever en 1568 une liste de 39 noms de chefs de famille appartenant à la religion réformée, habitant Manosque et représentant au total 94 personnes. Ce sont : Antoine Pasquier et son fils Joseph ; Paul Brunet ; François Aunier ; Foulque Brunet ; Claude Bardol ; Esprit de Laventure ; Théobalt Lambelot ; Anton ; Armand de Tolette ; Jean Clémentis ; Bertrand Paget ; Jacques Imbertis ; François Arnaud ; Jacques Boyer ; Eléazard Féraud ; Raymond de Gréoux ; Jean-François Bréna ; Brémon dit "Mou-ron" ; Jean Selon ; Raymond Taxil ; Jacques Rey ; Joseph Aimini ; Barthélemy Granon ; Eléazard Battarel ; Antoine Simiane ; Michel et Olivier Lésardy ; Antoine Cognac de Molet ; Saunier de la Sourde ; Bonnet Labory et son fils ; Jean Trempe ; Louis Alloat ; Étienne Brunet ; Honoré Clémentis.

Le nombre des protestants est donc relativement important et c'est sans doute ce qui les pousse à tenter de s'emparer de la ville par surprise. Dans la nuit du 14 octobre 1578, ils sont surpris alors qu'ils appliquent des échelles contre les murs. Leur tentative a donc échoué. Quelques années plus tard, en 1612, ils agiront plus légalement et solliciteront le droit d'avoir un temple à l'intérieur de la ville « *sur l'esplanade de Guilhem Pierre* » à cause de l'éloignement de la Pierre Blanche. En un premier temps, les autorités

manifestent un semblant de bonne volonté. Mais il se trouva quelqu'un pour suggérer que ce serait une cause de gêne pour les uns comme pour les autres. On crut alors avoir trouvé un compromis acceptable pour tous en déclarant « *qu'ils y seraient autorisés à la condition qu'ils proposent un lieu qui puisse produire un commun repos à tous les habitants de la ville* ». Malheureusement, ce lieu ne fut jamais trouvé !

Les multiples tracasseries, la limitation sans cesse aggravée des libertés, les pressions de toutes sortes se liguant contre les protestants, font qu'en 1622 on ne compte plus que 50 personnes professant « *ouvertement l'hérésie* », suivant ce qui ressort des déclarations faites sous serment au juge du lieu par le Consul Esprit Lombard. En 1666, il n'y en avait plus que 32 ! Toutefois, peut-être ne faut-il pas passer trop vite sur l'expression ici employée : « *faisant ouvertement profession d'hérésie* ». On peut penser que ce mot, « *ouvertement* », laisse supposer qu'il y en a – combien sont-ils ? – qui professent secrètement la foi réformée ! En effet, il ne faut pas perdre de vue ce qu'était alors la situation ; ainsi Lambert écrit : « *Telle était l'épouvante que les catholiques (l'armée) inspiraient partout... qu'à Manosque, le capitaine Colloux, avec la garnison et une grande partie des habitants, abandonnèrent à leur approche leurs foyers et s'enfuirent dans les montagnes.* » Deux remarques s'imposent : le capitaine Colloux et la garnison n'étaient sûrement pas des protestants ; s'ils s'enfuient à l'approche des troupes catholiques à cause de la peur que celles-ci inspirent, que doit-il en être des protestants ? Par ailleurs, il ne faut sans doute pas assimiler cette appellation d'armée catholique avec des gens seulement animés de la foi catholique. Si les chefs étaient effectivement engagés en raison de leurs convictions religieuses, une bonne partie des troupes était composée de mercenaires sans foi ni loi. Alors, ne jugeons pas trop sévèrement ces protestants tièdes, qui n'osent pratiquer ouvertement leur religion et préfèrent sauvegarder leur sécurité, quitte à professer secrètement leur foi.

Le 4 mars 1603, Henri IV cite Manosque parmi les villes autorisées à avoir un temple¹⁵. Malgré cela, le Conseil de Ville refuse cette autorisation pourtant accordée par le roi. Ce n'était d'ailleurs qu'un refus de plus, puisqu'un arrêt royal du 21 février 1601 leur avait déjà accordé ce droit, mais avait été aussi contredit par le Conseil. Cependant cette fois, il ne se contente pas d'opposer un refus aux protestants, bien plus, il les oblige à prêter serment « *de ne rien faire contre la tranquillité de la ville ni de favoriser aucun projet venu du dehors* ». Les signataires de ce serment sont : Jean Defauris ; Jean Guillaume ; Philippe Gaudemar ; Pierre Gaudemar ; Honoré Gaudemar ; Jean Ferrad ; Jean Granon ; Jean Féraud ; Pierre Portalis ; Jean Martin ; Pierre Fayet ; Marc Masse ; Étienne Teyssier ; Joseph Carriol ; Pierre Candier ; François Taxil ; Roland Genieis ; Pierre Blain ; Pierre Guichet ; Maurice Resplandin ; Michel Reillet ; Étienne Reillet ; Gabriel Reillet ; Antoine Melve ; Jacques Colombi ; Antoine Garcin ; Isaac Bourdin ; Daniel Peyre ; Jean Castagne ; Henri Blain ; Joseph Arbaud ; Antoine Lardeiret ; Monet Segond¹⁶.

Un examen de cette liste et une comparaison avec la précédente nous révèlent que des 35 noms de cette dernière, 4 seulement se retrouvent sur celle de 1568, soit 35 ans plus tôt. Que sont devenus les autres ? Ont-ils abjuré ? Leur famille s'est-elle éteinte ? Se sont-ils exilés ? Sans doute, y a-t-il un peu de toutes ces raisons, mais en fait, c'est le plus grand mystère à ce sujet.

En 1662, alors que Louis XIV grignote peu à peu l'édit de Nantes en apportant de temps à autre quelques limitations nouvelles aux libertés précédemment accordées par Henri IV, en particulier... alors que les temples sont fermés et rasés les uns après les autres, un arrêt du Conseil d'État précise que « *la Religion Prétendue Réformée – la R.P.R.*

¹⁵ . Notons qu'en Provence il y avait également Le Luc, Velaux, Seyne et Mérindol.

¹⁶ . À noter que les 5 derniers signataires de ce serment : Jean Castagne, Henri Blain, Antoine Lardeiret et Monet Segond abjurèrent leur foi avant de mourir !

– sera maintenue dans certains d'entre eux et notamment dans celui de Manosque » mais que partout ailleurs « y compris celui d'Ongles, ils seraient détruits » – il s'agit des temples, bien sûr. Mais il n'y a pas qu'Ongles qui est promis au pic des démolisseurs ; il y a également pour ce qui nous concerne Sevne et ses annexes, La Bréole, Selonnet, Remollons, Espinasse. Le cas de Thoard est mis en délibéré et renvoyé devant le Grand Sénéchal de Provence, tandis que la question du maintien ne fut posée ni pour Riez, ni pour Roumoules qui avaient obtenu le droit d'exercice quelques années plus tôt. Ce droit d'exercice ne signifiait pas seulement le droit d'exercice du culte, mais également la possibilité d'avoir un cimetière, même si les inhumations devaient se faire « à la pointe du jour et à l'entrée de la nuit avec seulement 8 personnes, sans qu'il fût prononcé aucune harangue », et aussi le droit d'ouvrir une école. On ne peut donc sous-estimer l'importance de ce droit d'exercice quand on sait la place que tenaient chez les Réformés, les nécessités de l'instruction. En fait, la Réforme ne s'est maintenue en France que par la lecture de la Bible que faisait chaque protestant... et pour lire la Bible, il fallait de toute nécessité apprendre à lire... et pour cela, il fallait des écoles. Ce sont ces petites écoles paroissiales qui sont, en grande partie, responsables du maintien de la foi réformée dans notre pays. « Les protestants sont des gens qui savent lire depuis 400 ans » disait François Mauriac. Tolérer l'ouverture d'une école, c'était donner une chance supplémentaire à la Réforme. Fermer une école, c'était au contraire, étrangler toute espérance de continuation pour elle. Ainsi, en Haute-Provence, il ne reste plus que celles de Riez, Roumoules et Thoard, provisoirement pour cette dernière.

Sans doute, met-on assez peu d'empressement à démolir les temples puisque le 23 juin 1663 l'évêque d'Apt renouvelle l'ordonnance de démolir tous les temples situés sur le territoire de son diocèse, conformément aux ordres du roi. Qu'en fut-il du temple d'Ongles et de ceux du diocèse d'Apt, nous l'ignorons, mais il est probable qu'ils furent détruits. Celui de Manosque – la Pierre Blanche – subsistera quant à lui jusqu'après la Révocation. Lorsque celle-ci surviendra, le pasteur Bernard devra prendre le chemin de l'exil et là s'arrêtera l'histoire des protestants de Manosque. Du moins l'histoire officiellement connue, car il est dit aussi que le pasteur Bernard possédait une ferme, appelée « la Bernardière », située derrière le col de la Mort d'Imbert où s'assemblèrent les protestants avant de se réunir dans un lieu encore plus désert, au cœur de la forêt de Pélicier, au lieu-dit « les Ministres » ! Sans que l'on ait des précisions sur ces assemblées, il est à penser qu'elles purent être présidées par quelque « ministre » clandestin vivant au « Désert ». À l'occasion des fêtes ¹⁷, les protestants s'y retrouvaient jusqu'à 200 ! Pourtant, il n'est pas assez de parler des dangers encourus par ceux qui participaient à de telles assemblées. Une « ordonnance du Roy pour empêcher les assemblées des Nouveaux Convertis dans les provinces du Royaume » est publiée le 12 mars 1689 ¹⁸. Nous y lisons : « les coupables pris en flagrant délit seront punis de mort, conformément à l'édit de Sa Majesté du mois d'octobre 1685 ¹⁹... à l'égard des autres qui n'auront pu être pris sur le champ, mais lesquels néanmoins l'on saura avoir assisté aux dites assemblées, ils seront envoyés sur les galères de Sa Majesté pour y servir de forçat durant toute leur vie ». Précisons encore que l'interdiction de réunion ne date pas seulement d'octobre 1685. Bien avant, « des lieux bien précis » étaient indiqués aux protestants, en dehors desquels toute réunion était interdite. Ainsi le rappelle cette déclaration du Comte de Grignan, gouverneur de Provence du 25 août 1583, bien qu'en termes mesurés : « Le Comte de Grignan rend hommage à la conduite desdits de la R.P.R. dans cette province qui a paru jusqu'à présent conforme à leurs devoirs... Ils ont toujours été prêts à exécuter les ordres que nous aurions voulu leur donner pour le service de sa Majesté... Il nous a pourtant été représenté qu'on pourrait dans les suites inquiéter lesdits de la R.P.R. pour s'être assemblés pour l'exercice de ladite

¹⁷ . Sans doute faut-il dire plus exactement à l'occasion du passage d'un de ces prédicants... et ce n'était pas nécessairement un jour de fête carillonnée, même si c'était la fête dans les cœurs

¹⁸ . Le titre de cette ordonnance en dit long sur l'efficacité des conversions forcées.

¹⁹ . Édit portant Révocation de l'édit de Nantes.

religion dans les lieux où il n'a pas été défendu... Nous déclarons par ces présentes qu'il est permis à ceux de ladite R.P.R. de Provence de s'assembler en la forme et temps accoutumés pour faire le susdit exercice en lieux tant seulement où l'exercice de ladite religion n'a été ni défendu ni interdit. » Ainsi les assemblées ne pouvaient se tenir que dans les lieux très spécifiquement autorisés. Le fait que tel lieu ne fut pas interdit, ne l'assimilait pas pour autant à un lieu autorisé !...

Toujours à propos de Manosque, quelques noms méritent qu'on s'y attarde. Citons en premier lieu le Seigneur de Caille, de la famille Brun de Castellane, dans la maison duquel le culte fut célébré à Manosque, rue Soubeiranne en 1555, ou en tout cas en 1560. L'un de ses descendants épouse, en 1655, Judith de Gouche ²⁰. Ils ont 5 enfants : 3 garçons et 2 filles. Seuls des garçons l'aîné survivra – Isaac –, les 2 autres mourront en bas âge, À la Révocation de l'édit de Nantes, Scipion de Caille, sa mère, ses 2 filles et son fils Isaac prennent le chemin de l'exil et se réfugient à Lausanne. Sa femme et l'une des filles y meurent presque aussitôt, tandis qu'Isaac meurt également en 1696. Puis c'est au tour de Scipion de mourir et enfin la dernière des filles. Sa belle-sœur, Anne de Gouche, épouse de S^r Rolland, avocat à Grenoble, se présente comme héritière ; mais, les seuls biens provenant de l'héritage de sa mère lui sont remis. C'est qu'en effet, les biens des religionnaires qui avaient fui à l'étranger étaient saisis. Seulement, il arrivait – comme en témoigne le document suivant – que les familles de ces fugitifs parvenaient à les racheter à bas prix. La conséquence en est cet « *arrêt du Conseil d'État du Roy concernant les biens des religionnaires fugitifs* », daté du 4 décembre 1727 : « *Pour remédier aux abus qui s'étaient glissés dans l'administration des biens des religionnaires fugitifs, dont les revenus étaient portés beaucoup au-dessous de ce qu'ils devaient produire par intrigue des parents des réfractaires qui en ont été dépossédés... Sa Majesté a ordonné que les adjudications des biens saisis ou confisqués sur les religionnaires réfractaires à ses ordres et fugitifs pour cause de religion, seraient faits à l'avenir par devant les sieurs Intendants ou leurs subdélégués en la présence de la personne préposée sur les lieux par le S^r Tressan, archevêque de Rouen... en conséquence, ledit archevêque de Rouen a envoyé à tous les archevêques et évêques du royaume ses pouvoirs pour tous les ecclésiastiques de leurs diocèses qu'ils jugeront à propos de choisir pour être présents aux adjudications dans leurs diocèses...* » Ces précisions n'avaient pas encore été notifiées lorsque Anne de Gouche demanda à entrer en possession de l'héritage de son beau-frère ; mais le royaume ne perdait pas une occasion de saisir et la demanderesse dut se contenter des seuls biens provenant de sa mère, ceux de sa sœur et de son beau-frère furent acquis au royaume.

Dans le registre d'état civil de l'Église réformée de Manosque, nous relevons deux baptêmes : ceux de Judith Le Gouche en 1674 et André Le Gouche en 1676 ; tous les deux, enfants du S^r Le Gouche, seigneur de St-Étienne-les-Orgues ²¹.

Parmi les noms de gens remarquables par leur notoriété, relevons celui de Philippe Sylvestre, plus connu sous le nom de Dufour qui était le nom de sa mère et qu'il avait adopté. Il est né à Manosque en 1662 de Philippe Sylvestre et de Marguerite Dufour. Bien que négociant – il pratique en particulier l'importation des épices – il est très lié aux grands de son temps, ambassadeurs, consuls ou savants. Féraud écrit à son sujet : « *Cette étroite amitié avait sa source dans une estime mutuelle, dans le même goût pour les antiquités et dans la conformité aux dogmes de Calvin.* » Peu avant la Révocation, il prend le chemin de l'exil et se réfugie à Genève d'abord, puis ensuite à Vevey. Il meurt dans cette ville en 1685. Sa maison d'habitation à Manosque et le domaine de La Petite Fuste qui était sa propriété ainsi que tous les biens de sa famille furent confisqués. Sylvestre est l'auteur d'un ouvrage qu'il intitule : *Instructions morales d'un père à son fils qui part pour un long*

²⁰ . Bernard APPY : Scipion BRUN de CASTELLANE épouse en 1655 à Manosque Judith de LEGOUCHE. Le couple eut 8 enfants.

²¹ . Bernard APPY : Il s'agit de Paul de LEGOUCHE.

voyage, ou manière aisée de former un jeune homme à toutes sortes de vertus. Cet ouvrage a été traduit en latin, en allemand et en flamand, ce qui montre qu'il pouvait alors présenter quelque intérêt pédagogique : « *Il comprend – est-il dit en exergue – tout ce qu'un homme doit à Dieu, ce qu'il doit à lui-même et ce qu'il doit aux autres.* » Il édite encore un autre livre auquel il donne le titre suivant : *Traité nouveaux et curieux du thé et du chocolat.* On voit là la marque du spécialiste de denrées qui figurent alors dans la liste des "épices" et qui sont relativement nouvelles sur le marché et de toute manière, encore fort peu répandues.

Citons également la famille Volland dont nous avons retrouvé l'un des membres pasteur à Forcalquier en 1562, après l'avoir été à Manosque. Peut-on penser que Anne de Volland — fille d'Antoine de Volland, magistrat de la cité de Manosque appartenait à cette famille ? Rappelons rapidement les faits. Lorsqu'en 1516 François I^{er} revient des guerres d'Italie, il regagne la France par le Montgenèvre et, suivant le cours de la Durance, il rejoint Marseille. Arrivé à Manosque, il fait halte et est reçu par Antoine de Volland dont la fille, d'une grande beauté, dit-on, est "remarquée" par le roi qui se propose, en galant homme qu'il est, de pousser plus loin son "admiration". Mais sentant le piège et pour éviter d'en subir les outrages, la prude Anne n'hésite pas à se défigurer en plaçant son si joli visage au-dessus de soufre enflammé, se mutilant à jamais. Quelle place cette Anne de Volland tient-elle dans cette famille ? Une tante ? Une parente plus éloignée ? Est-elle même de la famille ? Sur ce sujet, le mystère reste entier.

De 1639 à 1683, le pasteur de Puimoisson s'appelle Gaudemar et il est originaire de Manosque ²². Par ailleurs, parmi les signataires du serment de 1603 nous trouvons les noms de 5 Gaudemar : Philippe, Antoine, Pierre et Honoré. Enfin, la femme du pasteur Bernard était née Marguerite Gaudemar. Il resterait à établir les liens de parenté unissant tous ces gens.

Nous terminerons cette revue de gens remarquables par le pasteur Jean Bernard que certains textes désignent sous le nom de Jacques et d'autres de Joachim. Il est né à Manosque au début du XVII^e siècle. Il devient pasteur de cette ville et dessert donc le temple que les protestants possèdent en vertu de l'édit royal du 4 mars 1603. « *Il réunissait en lui les mœurs, l'esprit et la science* », écrit de lui l'abbé Féraud. Il était un orateur apprécié et eut l'occasion de prêcher dans le temple de Charenton, puis au cours d'un synode au Luc. Enfin pendant son exil dans plusieurs villes de Suisse, d'Allemagne et de Hollande, notamment, à St-Gal, Berne et Amsterdam. S'il réside à Manosque à la Pierre Blanche et si cette ville est la dernière de Provence à posséder un temple ; s'il est probablement l'un des rares pasteurs encore en activité dans cette région, cela signifie que son champ d'action est extrêmement vaste. En parcourant le registre d'état civil de l'Église réformée de Manosque, on découvre que les actes pastoraux, en particulier les baptêmes et les mariages, qu'il est appelé à célébrer, le conduisent à Forcalquier, Ongles, Espinouse, Puimoisson, Moustéret, Puimichel, Riez, Lourmarin, Cabrières d'Aigues, La Motte d'Aigues, St-Martin-de-la-Brasque, Peypin d'Aigues, Oppedette, Cadenet. Le nombre fréquent de sa présence dans ces derniers lieux, décèle une grande activité dans la Vallée d'Aigues, c'est-à-dire les lieux traditionnels de l'implantation des Vaudois ²³. Malgré l'étendue du territoire qu'il dessert – compte tenu des moyens de communication – il trouve encore le temps d'écrire. Il publie un livre qu'il intitule : *Obéissance des sujets à la loi du Prince et du Prince à la loi de Dieu.* Dans la première partie, il démontre que les persécutions ne peuvent autoriser les sujets à se révolter contre le Prince. Dans la seconde partie, il développe avec autant de netteté que les Princes ne doivent pas user de violence pour ramener les esprits à « la vraie religion ». Outre le courage indéniable dont il fait montre en avançant de telles

²² . [Bernard APPY](#) : Il s'agit du pasteur Héléon GAUDEMAR.

²³ . [Bernard APPY](#) : Il semble plutôt que des protestants originaires de ces différents lieux se rendaient à Manosque, un des rares lieux de culte subsistant, pour faire baptiser leurs enfants ou pour se marier.

idées à cette époque – on héritait parfois des galères pour bien moins – nous voyons Bernard s'inscrire dans la plus parfaite ligne de la Réforme. En aucun moment, pas même au moment des combats les plus farouches des guerres de Religion, les protestants n'ont cessé d'intercéder pour le roi sans reconnaître l'autorité du pape ²⁴ ! Même après la Révocation de l'édit de Nantes et au cours des différentes guerres des Cévennes, les Camisards n'ont jamais cessé d'être de fidèles sujets du Prince en référence à la Parole de Dieu : « *Soyez soumis à cause du Seigneur à toute autorité établie parmi les hommes, soit au roi comme souverain... honorez le roi* » I Pierre 2:13-17. Si cette fidélité est assurée avec autant de sûreté dans la première partie de son livre, Bernard ne donne pas pour autant toute latitude au roi pour exercer son bon vouloir... s'il rappelle ses devoirs au sujet, il rappelle également, avec un courage qui frise l'inconscience, ou tout au moins la témérité, que le devoir du roi est de veiller au bien de ses sujets autrement que par la violence et la persécution.

Un prêtre de Manosque, l'abbé Aubert, « *qui voulait obvier à l'entraînement que causaient ses conférences* » le provoqua en débats contradictoires. Ces joutes oratoires publiques eurent lieu en effet et elles furent même nombreuses. Mais comme il fallait s'y attendre, chacun resta sur ses positions. « *Une probité épurée, un caractère bienfaisant, une affabilité prévenante faisait aimer Bernard par les catholiques mêmes... Les prêtres mêmes vivaient avec lui dans une espèce de familiarité.* » On le voit, même si l'œcuménisme n'avait pas acquis alors la vogue qu'on lui connaît aujourd'hui, on peut bien dire qu'il existait à "la base". Sa maison, la Pierre Blanche, était connue sous le nom de « *La Bastide dou Ministre* » – la maison du pasteur –. Cette affabilité lui attire quelques ennuis, comme c'est souvent le cas, ainsi qu'en témoigne cette lettre écrite par lui à Nicolas Gaudemar, marchand de soie à Riez :

Manosque ce 20 juillet 1684.

Monsieur,

Cet homme qui est connu de nous étant venu en cette ville pour représenter la maladie et misère de son père pour avoir quelque assistance pour le soutien de sa famille et avoir quelques lettres de recommandations pour notre corps dont ils sont membres, après avoir satisfait au premier, je luy ai accordé le second par une lettre que j'ai écrite à Madame de Caille pour ce puisqu'elle est en notre quartier.

Je vous avais prié de disposer M. Chabant à m'envoyer le conte de ce qu'il lui dois afin de le satisfaire de ses soins obligeants en mon procès. Vous me marquâtes qu'il avait eu du loisir. Il en a pris que M. l'Anoyer lui laissa.

Aiez la bonté de luy en parler encore afin que je ne passe à Riez comme un mauvais païen.

De quoi s'agit-il exactement, nous l'ignorons, mais M. Gaudemar, quant à lui était bien au courant. La seule chose que nous savons, c'est que Bernard a donné quelque argent et des lettres de recommandation à un homme qu'il connaissait bien, d'une part, et d'autre part qu'un autre ne semble pas faire preuve de grande honnêteté en essayant même de faire passer ses défaillances sur le dos de M. Bernard.

Vint la Révocation, le 14 octobre 1685 ! Comme tous les pasteurs vivant encore en France, Bernard eut 15 jours pour quitter son pays. Il s'exila à Genève où il fut désigné par une assemblée des principaux réfugiés pour diriger une députation auprès des princes souverains des Républiques d'Allemagne et du Nord, en vue d'obtenir d'eux des secours pour les réfugiés. Enfin, on trouve son nom sur les registres de l'Église wallonne d'Amsterdam à la date du 22 avril 1691, ainsi que celui de sa femme, Marguerite Gaudemar. Il y

²⁴ . Suivant Michel de l'Hospital.

reçoit une pension de magistrat et – est-il dit – « *il prêche à son tour jusqu'au 3 novembre 1699* ». Il meurt dans cette ville et y est inhumé le 3 août 1706. Le nombre des exilés recensés, originaires de Manosque s'élève à 29.

SISTERON

Paradoxalement, alors que Sisteron est universellement connu pour ses luttes religieuses, ses sièges et leur âpreté féroce, ce n'est pas là que nous trouvons la plus grande activité vraiment religieuse. Sans doute sa notoriété est-elle en partie provoquée par l'importance stratégique de la Citadelle qui attire quantité de gens menacés ; ce qui expliquerait que le religieux fut dépassé par le politique ou en tout cas le militaire. C'est qu'en effet, si à Sisteron il y a de nombreux protestants en cette fin du XVI^e siècle, c'est qu'il y a surtout des gens venus de toute la Provence, tant pour y chercher refuge que pour soutenir leurs coreligionnaires. Cela est tellement vrai qu'au moment où Henri IV donne des cités de refuge aux protestants, ce n'est pas Sisteron qui est choisie, mais Seyne, bien qu'en apparence moins importante.

Des dépositions entendues lors de l'affaire de Mérindol, il ressort que dès 1538 on compte de nombreux protestants dans le diocèse de Sisteron. Pourtant, ce n'est pas avant 1560 qu'on y décèle quelques mouvements occasionnés par "les mal sentants de la foi". Cette curieuse expression, pour désigner les hérétiques n'est guère employée qu'à Sisteron et Forcalquier ; elle n'en demeure pas moins originale et savoureuse ! À Sisteron, ils sont déjà nombreux pour faire des assemblées qui se réunissent dans la maison même du lieutenant du gouverneur, nommé Armand Chaix. Cette maison est située « *au coin de la Fontaine ronde* ». Ils ont un pasteur en la personne de Jean Chabrand. Il semble que pour l'heure, la cohabitation avec les catholiques se déroule sans grande difficultés et que personne ne dérange personne. Mais voici que le 30 novembre 1561 intervient un événement qui nous est demeuré inconnu. Nous apprenons seulement par les archives de la ville que les « *huguenaulx* » sont accusés d'avoir voulu fomenter une sédition. Du coup, le pasteur Chabrand, le procureur du Roi – Jean Venissardi –, le gouverneur – Caïus de Virail –, et son lieutenant – Gabriel Piole – sont arrêtés et conduits à Aix. Nous ignorons les détails de la décision du Parlement, mais il ne semble pas que les détenus soient condamnés, en tout cas il n'en est rien dit. Peut-être bien même que ces tracasseries servent plus la cause des protestants qu'elles ne les gênent. En effet, peu de temps après ces événements, ont lieu des élections où les protestants obtiennent la majorité. Désormais, le 1^{er} Consul, noble Jean Guiramon, seigneur de Feissal, est protestant ainsi que le 3^e Consul, Armand Chaix chez qui se font les cultes et qui avait été arrêté. Ce succès, comme il fallait s'y attendre, va donner quelque audace aux huguenots. Il était alors de coutume qu'à l'occasion de l'installation du Conseil de Ville, des messes soient célébrées dans toute la cité. Cette fois, les protestants s'y opposent ; un vote a lieu et, curieusement, bien qu'ils aient la majorité et sans doute dans un esprit d'apaisement, le résultat s'inscrit de la façon suivante : 21 voix pour la célébration des messes et 19 voix contre. Cependant, et cela c'est de la vraie politique politicienne, dirait-on aujourd'hui, sous le prétexte du danger de désordre que pourrait susciter la célébration de ces messes et en raison de la faible majorité acquise par ce vote, il est décidé d'annuler ces cérémonies. Ainsi, tout le monde a gagné ; une majorité est parvenue à les maintenir, mais une autre majorité les a faites interdire !... Néanmoins, forts de leur majorité au conseil, celui-ci « *avise le Chapitre d'avoir à faire la donation au ministre* », ce qui revient à dire qu'il appartient au Chapitre (l'ensemble des Chanoines) d'avoir à payer le salaire du pasteur ! Enfin, le Conseil demande et obtient, en exécution de l'édit d'Orléans, que soit confirmée par le Parlement d'Aix la décision précédente

concernant le paiement de ce traitement. Dès lors donc, le pasteur – et aussi le maître d'école – seront payés par le chapitre.

Sans doute le pasteur Chabrand a-t-il quitté Sisteron, car l'Église s'adresse à la Compagnie des Pasteurs de Genève pour lui exposer ses problèmes et tenter d'obtenir un autre pasteur. « *Lettre de l'Église de Sisteron à la Compagnie des Pasteurs de Genève. Dieu nous a fait la grâce de nous commencer à nous redresser en son Église par le ministère de M. Gaspard de Véza par vous envoyé de çà, premièrement en la ville de Manosque, et depuis, ne pouvant la ministrer, l'avez exhorté à se (rendre) à autre Église, par quel moyen s'est arrêté avec nous jusqu'à présent l'espace de 3 mois.* » Les gens de Manosque ont demandé que leur pasteur leur fut renvoyé tandis que ceux de Sisteron désiraient le garder, demandent qu'on en envoie plutôt un autre à Manosque ; M. de Véza désiraient, par ailleurs rester à Sisteron. En fait, il ne retournera pas à Manosque. On pourrait croire à la lecture de cette relation, à une certaine anarchie, les Églises prenant un malin plaisir à se voler les pasteurs de l'une à l'autre et les pasteurs papillonnant de droite à gauche au gré de leur fantaisie. Certes, dans les premiers temps, il est bien possible qu'il n'y ait pas eu de règles bien précises. Mais, qu'on se rassure, cela ne dura pas longtemps. Bien vite on en vint à d'autres pratiques : les pasteurs furent nommés par les synodes provinciaux, les Églises et les pasteurs conservant seulement le droit d'approuver ou non le choix du synode. Nous le verrons plus loin quand il sera question de Riez. Parmi les habitants protestants de Sisteron de cette époque, relevons les noms de Robert – ancien –, Gyssautier – ancien –, André – ancien – et Béraud, secrétaire.

C'est sur ces entrefaites que s'ouvrent les hostilités entre le comte de Tende et le comte de Sommerive qui déboucheront sur le siège de funeste mémoire. Le comte de Tende, gouverneur de Provence est protestant, tout en restant un allié fidèle de la couronne. Mais, encore une fois, ce serait mal connaître l'esprit de la Réforme que se représenter les protestants comme des ennemis systématiques du Roi sous le prétexte que celui-ci couvre, quand il n'ordonne pas la persécution dont ils sont les victimes. « *Il (le comte de Tende) était bon, droiturier, aimant justice et raison, ennemi d'oppression et de tyrannie, fidèle serviteur du Roy et aussi du pauvre peuple... Il a été gouverneur de Provence pendant 45 ans, encore par intervalles et suivant révolutions du temps on luy eu osté le gouvernement, néanmoins, comme il était bon serviteur du Roy on le luy rendit toujours* » – Louvet, cité par Lambert –. Un exemple de cette fidélité au roi de la part des protestants peut être trouvé dans les monnaies frappées à leur usage par les protestants de Sisteron. L'une d'elles, émise au nom du Prince de Condé, porte aussi cette inscription : « *Louis XIII, premier roi, directeur des Français.* »

Si le comte de Tende est protestant, son fils, le comte de Sommerive quant à lui, est resté catholique. Cette situation, qui peut nous paraître anormale de nos jours, alors que chacun s'est installé dans une "religion familiale", est propre à toute période de bouleversements où l'on voit les gens amenés à choisir ; le père peu alors prendre une direction tandis que le fils en prend une autre. Cela va avoir pour tragique effet de mettre le père et le fils face à face dans un combat sans merci.

Je n'essayerai pas ici de retracer ici toutes les péripéties de ce combat qui a été décrit avec beaucoup de précision et de science par de nombreux auteurs. Néanmoins, il faut cependant citer quelques points forts pour avoir une ligne générale des événements et situer les conditions d'action de ceux qui en furent les héros.

Apprenant que Sommerive a levé une armée contre lui, Tende – son père donc – se réfugie avec sa femme, Françoise de Foix, un autre de ses fils, le jeune Sorrèze, baron de Cipièress, ainsi que son gendre, Jacques Garde de la maison de Saucé, à l'abri des murs de Sisteron. À leur suite, et fuyant les armées catholiques, un grand nombre de protestants

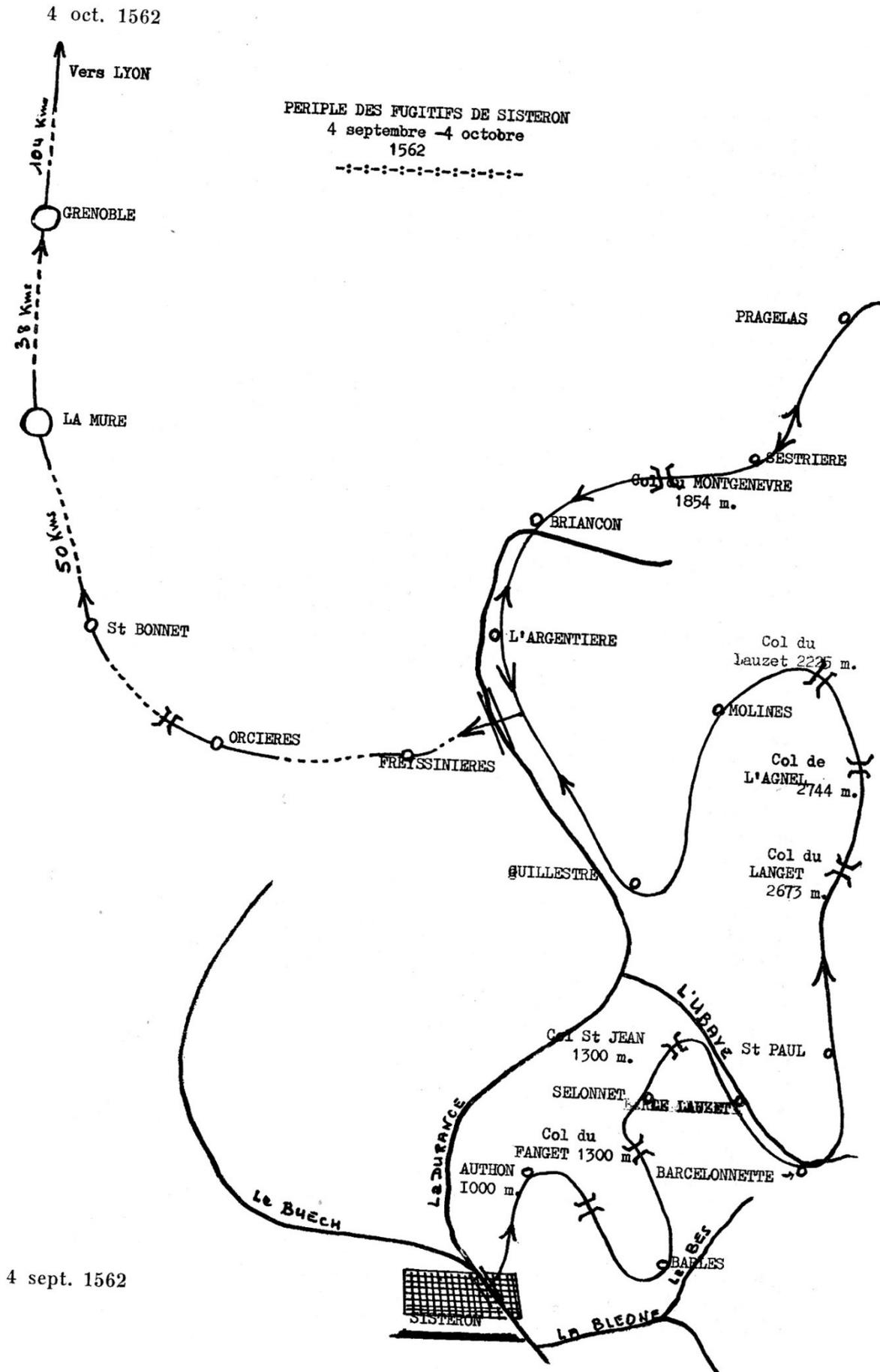
cherchent refuge dans la cité. Parmi ceux qui font figure de chefs, citons le baron de Sénas, Balthazar Jarente, Paul Mauvans, d'Espinouse, les frères Claude et Henri de Grasse, seigneur du Bar et de Malijai, les capitaines Merles, Montclar, Séguiran, Tripoli, Joseph de Vougades – escuyer du comte de Tende –, tous chefs dignes de commandement. Tous ces gens forment ensemble, une armée forte de 4000 hommes d'infanterie et 500 cavaliers. Cette armée n'est pas toute entière enfermée dans la ville, une partie campe à l'extérieur sur le plateau d'Entraix – ou Entrave – au nord de Sisteron.

De son côté, Sommerive met le siège devant la ville avec 50 compagnies d'infanterie et 7 compagnies de cavalerie. Comptant sur l'effet d'intimidation que doit provoquer un tel rassemblement de troupe, il néglige d'occuper le quartier de la Baume et la tour située sur le rocher en face de la citadelle ; en d'autres termes il n'occupe pas la rive gauche de la Durance. Ce détail aura son importance par la suite et sera fatal à son entreprise. En effet, Tende ayant la libre circulation vers le nord, pourra recevoir, si besoin est, des renforts en provenance du Dauphiné, ce qui ne manque pas de se produire, puisque Paul de Mauvans vient lui prêter main forte avec 2000 hommes de plus. Après deux jours de durs combats, Sommerive doit lever le siège et se replier dans la plaine des Mées. Ses troupes vont passer quelques mois en un lieu qui en a conservé le souvenir, puisqu'il s'appelle « l'Armée ». Au début de septembre, Sommerive reprend son attaque après qu'ait été détruite à La-grand (au nord de Sisteron) une troupe apportant à la garnison des vivres et des munitions. Le combat est effrayant. Tous les assiégés sont sur les murs – femmes et enfants compris –, réparant les brèches au fur et à mesure que les canons de Sommerive démolissent les remparts ; 5 assauts successifs sont repoussés et il faut que la nuit vienne pour apporter quelque répit. Au cours de cette nuit, celle du 4 septembre 1562, un orage d'une violence inaccoutumée éclate sur la ville. Les assiégés, mesurant leur infériorité et comprenant qu'ils ne pourront soutenir ce siège bien longtemps, mettent à profit le bruit infernal de l'orage pour sortir de la ville. Alors va commencer pour eux une épopée qui dépasse toute imagination. Qu'on imagine une troupe, harassée par une longue journée de violents combats, comprenant 4000 personnes de toutes conditions : hommes, femmes, enfants, vieillards ! Par des chemins impossibles, des sentiers muletiers pour les meilleurs, ils se dirigent vers la montagne sous un orage extraordinaire. Ils traversent le pont sur la Durance, puis par St-Geniès, Authon, Feissal, le col de Baraut, Barles, Auzet, le col du Fanget et Selonnet, ils se disposent à gagner Gap. Mais apprenant que leurs ennemis leur ont dressé une embuscade sur ce chemin, ils changent leurs plans et se dirigent vers la vallée de l'Ubaye par le col St-Jean. Au Lauzet, ils reçoivent un accueil charitable... Ils marchaient depuis 3 jours déjà ! Le 7, ils arrivent à Chiavale, continuent par le col de l'Agnel – 2744 m –, redescendent sur St-Véran, Molines et l'Argentière après avoir franchi le col du Lauzet à 2225 m. Ils restent 4 jours au village de Sauze et par Sestrières, arrivent au village de Pragelas où ils passent 8 jours. Leur pensée avait été de laisser là leurs blessés et malades, mais le pays est trop pauvre et, malgré toute la bonne volonté des habitants, on ne peut les garder plus longtemps. Ils doivent donc reprendre leur exode. Après avoir reçu quelque ravitaillement à Sézanne, ils repassent le col du Montgenèvre. Mais après Briançon le pont sur la Durance est gardé ; ils doivent faire un détour par la montagne et rejoindre la rivière en aval. Là, ils construisent un pont de fortune et gagnent Freissinières. De là, ils atteignent Orcières ; le village est désert et ils n'y trouvent rien à manger. Pourtant ils aperçoivent dans la montagne quelques brebis errantes. Ils s'en emparent et les dévorent littéralement, car ils n'ont rien mangé depuis Sézanne. Reprenant leur route, ils arrivent à St-Bonnet, puis à la Mure le 27 septembre « *en chantant des psaumes et en rendant grâces à Dieu qui les avait délivrés de tant de dangers et de périls* ». Cependant, leur marche n'est pas encore terminée. Après 3 jours de repos, ils repartent et par Grenoble – où cette fois-ci ils peuvent laisser malades et blessés – ils gagnent Lyon assistés par le pasteur Ruffy, ancien pasteur de Forcalquier. Ils arrivent enfin dans cette ville le 4 octobre, un mois jour pour jour après avoir quitté Sisteron. En vérité, on a peine à imaginer un tel exploit dans des conditions de misère, de souffrance, d'insécurité qui sont, hélas, le lot de beaucoup de

réfugiés et de fugitifs de nos jours encore. Songeons qu'ils se déplacent à travers la montagne, loin des routes fréquentées ; passant par des cols de près de 3000 m pour redescendre au fond des vallées à moins de 600 m ; dans des conditions d'équipement que seuls peuvent imaginer ceux qui ont connu le temps des maquis ; mangeant ce qu'ils peuvent... et quand ils le peuvent !... Quelle équipée ! C'est extraordinaire et passe l'entendement ; seule leur foi et l'énergie du désespoir ont pu leur donner la force de faire ce qu'ils ont fait.

Nous pouvons penser que cette fuite, par les réactions qu'elle a dû susciter chez les assiégeants, a dû entraîner celle aussi de gens autres que ceux de Sisteron. Nous notons en effet que les protestants de Forcalquier ont dû fuir à une époque qui pourrait bien être celle-ci, en 1562, en tout cas et ont pu revenir l'année suivante à la suite du traité de Pacification du 12 mars 1563. Ce traité les autorise à revenir chez eux, ce que la plupart ne manque pas de faire. En voici d'ailleurs les termes : « *Ceux de la R.P.R. se retireront en leurs maisons, seront rétablis et réintégrés dans leurs biens, offices et états suivant l'édit du Roi ; en la jouissance et entretenement d'iceux biens et états, ne leur sera fait aucun reproche, ennui ou déplaisir en quelque façon que ce soit ; ains vivront sûrement et en liberté de leur conscience en leurs dites maisons sans y être autrement recherchés ou contraints. Est enjoint aux magistrats et consuls... de tenir la main à ce que chacun desdits de la Religion puissent vivre en leurs maisons en toute sûreté et liberté de leurs dites consciences sous peine d'en être responsables en leurs propres et privés noms... Quant aux prêches et exercice de la Religion requis par ceux de la Religion cela, quant à présent, est mis en surséance et défendu jusqu'à ce qu'autrement en ait été ordonné par Sa Majesté.* » Toutefois, ce retour ne fut pas aussi facile que nous serions tentés de l'imaginer. Il ne fut en rien triomphal. Défense leur fut faite de circuler par groupes supérieurs à plus de 40 personnes ; les autorités voulant éviter que les 1300 personnes désireuses de rentrer dans leurs maisons puissent constituer un danger quelconque ou même une provocation, limitent donc les effectifs de chaque groupe. À leur retour, leur nombre est si important que la population de Sisteron compte un nombre à peu près égal de protestants et de catholiques. En 1566 siègent au Conseil 50 catholiques contre 49 protestants.

Nous avons suivi l'épopée des fugitifs sans nous soucier autrement des assiégeants qui, bien que prévenus du départ éventuel des assiégés ne l'ont pas cru possible et n'ont pris aucune disposition ou mesure pour l'empêcher. Pourtant, lorsque le jour se lève, et qu'ils ne reçoivent pas de réplique à leur assaut, ils doivent bien se rendre à l'évidence et admettre qu'il n'y a plus d'assiégés ! Par ailleurs, il ne pouvait être question de se mettre à leur poursuite, une armée organisée est trop lourde pour passer là où passent des fugitifs ; il ne leur reste qu'à essayer de prévoir les points de passage possible et les y attendre – c'est ce qui se fera sur la route de Gap, mais en vain puisque les fugitifs en ont été informés. Alors, furieux de s'être laissé surprendre et d'avoir vaincu sans combat, donc sans gloire, Sommerive fait égorger les 200 malheureux – protestants aussi bien que catholiques d'ailleurs – qui n'avaient pu, ou voulu, fuir ; puis il abandonne la ville au pillage. Dans leur fuite, les protestants n'ont pu emporter, cela va de soi, ni leurs livres ni les « *coins pour la fabrication de la monnaie* ». Naturellement, les livres sont brûlés et les coins détruits. Parmi les personnes restées après le départ des fugitifs, nous relevons les noms de : Isnard Agulhon, 80 ans, aveugle, précipité du haut du pont dans la Durance ; Antoine Nicolai, notaire, étranglé ; Antoine Curie, étranglé ; Jean Layde, étranglé ; un médecin de Sisteron, dont le nom nous est inconnu, est arrêté à Digne et précipité dans la Bléone ; Sauvaire Chais de Ribiers est aussi tué.



Le 4 avril 1564, confirmant le traité de Pacification du 12 mars 1563, le roi notifie aux habitants de Sisteron que :

1/ Tous les habitants qui ont été obligés de fuir – sauf les malfaiteurs – sont rappelés.

2/ Toutes les armes, sauf épées et dagues, seront déposées à l'Hôtel de Ville.

3/ Les gentilhommes de la maison du Roi et des Ordonnances, auront seuls le droit de porter épée, dague, pistoles, pistolets, arquebuses, bâtons ferrés...

4/ Tous les habitants de quelque religion qu'ils soient s'obligent mutuellement de ne s'offenser ni outrager les uns les autres de fait ni de paroles sous peine de vie, les maîtres répondront de leurs domestiques.

5/ Dans les élections, les choix tomberont à l'avenir sans distinction de religion sur tous les hommes jugés propres à l'administration et à ces conditions les privilèges de la ville seront maintenus.

Suite à cette notification, 30 citoyens sont désignés pour avoir le droit de porter des armes. Ce choix se fait conformément aux indications ci-dessus. C'est sans doute ce qui explique que le Conseil est composé, comme nous l'avons vu, en quantité égale de protestants et de catholiques. Si ce texte confirme le précédent, comme lui, il n'autorise pas davantage l'exercice du culte... Comme l'ancien gouverneur, le nouveau, le S^r de Beaujeu, neveu du comte de Tende est aussi protestant. Il prend sur lui d'autoriser les prêches dans les maisons particulières « où l'on faisait baptisailles, mariages et autres exercices de ladite religion au grand escandale du peuple ». Après le commandant de la place, c'est le procureur du roi qui est « un ardent huguenaut ». Il s'emploie en particulier, à faire restituer par les seigneurs des environs et surtout du Poët et de Mison du blé, des fruits, du bétail, des meubles que ces messieurs s'étaient attribués par pillage lors de la fuite des protestants de Sisteron. Ce procureur, nous le connaissons déjà, puisqu'il s'agit du S^r Venissardi, qui avait été arrêté déjà en 1561 et qui a recouvré sa charge suivant les termes de l'édit de Pacification.

Quelques années plus tard, en 1567, les religionnaires de Sisteron demandent à être dégrevés de la part des dépenses communales consacrées à la célébration des « messes pour la prospérité de la ville ». Ce dégrèvement ne peut leur être accordé comme cela l'avait été à Forcalquier. Alors, ils demandent que ces sommes soient affectées à secourir « les pauvres en Jésus-Christ ». Ils étaient bien naïfs ; leur supplique ne fut pas davantage entendue !

Cette même année, ont lieu de nouvelles élections qui, une fois encore donnent la majorité aux protestants. Ils font admettre dans la ville plusieurs chefs distingués, parmi lesquels nous relevons les noms de Valavoire, St-Didier, Rives, Tourettes, Barjemont, La Burlière, St-Martin, Bormes, Thanaron... Mais ces messieurs ne sont pas seuls ; ils ont avec eux environ 4000 hommes d'armes et 1200 cavaliers. D'abord, le commandement de la place est remis à Cipièress puis à Beaujeu et enfin à Valavoire. Le comte de Tende est mort au cours d'un combat qui eut lieu à Cadarache le 26 avril 1566. C'est son fils Sommerive qui a repris le nom de son père et qui est ainsi devenu comte de Tende. Considérant que la ville de Sisteron avait retrouvé une certaine puissance et que, de par sa position stratégique, elle pourrait, le cas échéant, lui barrer le chemin du Dauphiné, il entreprend une nouvelle campagne contre la ville avec cette fois 15 000 hommes et 10 pièces d'artillerie. Il faut dire que la tournure politique que prennent les événements n'est pas de nature à cultiver l'optimisme. Catherine de Médicis et Charles IX, son fils, viennent de faire appel à 6000 lansquenets suisses et les protestants ont tout lieu de craindre que l'édit d'Amboise soit menacé et risque fort d'être annulé. C'est pourquoi en prévision de cette éventualité, ils se sont regroupés en divers lieux : à Sisteron, bien sûr, mais aussi à Forcalquier, à Peyruis, à l'Escale, à Château-Arnoux, aux Mées et à Seynes. Partout, ils ont expulsé les

garnisons catholiques et ont pris leur place. Sur l'ordre du Prince de Condé, un corps d'armée fort de 4000 hommes, placé sous le commandement de Cypières, se dirige vers Sisteron dont il prend possession. Le comte de Tende, son frère, essaye en vain de le convaincre de l'inutilité de cette mobilisation et entame des négociations. Parmi les parlementaires de Tende, se trouve le propre frère de Vallavoit, commandant de la place. Mais les Sisteronnais refusent tout pour parler et c'est ainsi que va commencer un nouveau siège. Après quelques jours de combats acharnés, Tende obtient une entrevue avec son frère Cypières. « *Les deux frères parlèrent longuement ensemble, à la vue de tout le camp et de la ville. Mais on n'a point su ce qui se passa dans l'entrevue. On remarqua seulement que les deux frères se séparèrent assez satisfaits. Quoi qu'il en soit, la nuit, le canon fut retiré et le camp délogea par le chemin de Manosque. Il faisait extrêmement froid, nous étions en hiver* » – St Marc, cité par Lambert –. Tout allait donc se terminer au mieux si un incident fâcheux n'était intervenu ; un coup de feu retentit en pleine nuit, sans que l'on sache qui l'a tiré ni pourquoi. Se croyant attaqué, le camp de Tende est pris de panique ; c'est la débandade ; l'armée est poursuivie par les protestants. Carcès, lieutenant du comte de Tende a toutes les peines à sauver son artillerie au pont du Jabron – à six kilomètres de Sisteron –. Toute la nuit se poursuivent d'atroces combats, si atroces que les protestants y laissent 1200 hommes. Après cela, Cypières – sans doute suivant les accords passés avec son frère, – confie le commandement à Coste qui disperse les troupes dans les lieux environnants : l'Escale, les Mées, Oraison, Entrevennes et Digne « *lieux, qui tous, montraient du dévouement au parti* » (protestant).

La paix de Longjumeau le 3 mars 1568 ramène quelque confiance chez les protestants qui, en toute bonne foi et naïvement, remettent la ville au comte de Tende. Celui-ci fait réparer les fortifications. Le coût de l'opération est de 800 livres dont il est dit qu'elles sont « *à prendre sur l'argent provenant des fruits et biens de ceux de la nouvelle opinion* ». Peu à peu, les « *offices* » sont retirés aux protestants. Pour finir, on se met à la recherche dans la ville des enfants qui ont été « *baptisés au prêche* » pour les rebaptiser dans l'Église catholique... ou encore, on interdit d'avoir des domestiques « *d'une autre religion que celle de l'État* ». C'est ainsi que le 23 mars 1570, le trésorier paye un florin à François Reynier pour 2 jours « *passés à la recherche dans la ville huguenaude pour les faire baptiser à la Glise catholique* » – Registre de la Ville, cité par de La Plane –.

Malgré ces multiples vicissitudes, une grande partie des protestants demeure attachée à sa foi. Lorsque survient la St-Barthélemy, seuls 5 protestants sont exécutés sans que l'on sache s'il y avait à cela une raison précise. Toujours est-il que le comte de Carcès – comme il est dit plus haut – refuse d'exécuter les ordres et de massacrer systématiquement les protestants, imité en cela d'ailleurs dans de nombreuses autres provinces.

Cependant, la pression des catholiques est de plus en plus grande. La mort du baron d'Allemagne, chef des protestants de Haute Provence, achève de les désorganiser au point que beaucoup sont amenés à se soumettre. « *La dame d'Allemagne* », par révocation de l'arrêt qui confisquait les biens de son mari – par faveur donc – conserve son château du Poët, à charge pour elle d'en démolir des fortifications. De même, les châteaux de Volonne, Montfort, Thèze, Curbans, St-Vincent qui appartenaient à des protestants, sont rasés.

Nous ne savons rien de la période qui suit, si ce n'est que les protestants seront impliqués dans les luttes contre la Ligue, où ils feront cause commune avec les "Razats". Mais ce sont là des prises de position plus politiques que religieuses. Il est probable, comme l'écrivit l'abbé Féraud, que « *la Révocation de l'édit de Nantes, en éloignant ceux qui professaient l'hérésie, mit fin à ces tiraillements et à ces contestations entre les habitants* ». Évidemment, c'était une méthode, à défaut d'une autre. Parmi les habitants de Sisteron, nous avons recensé 5 exilés.

SEYNE

L'abbé Audibert, auteur d'une *Histoire de Seyne* ouvre le chapitre concernant le XVI^e siècle et les événements en rapport avec la Réforme par ces mots : « Un événement funeste survint en 1560, l'apparition du protestantisme ». On le voit donc, c'est avec un certain retard que la Réforme arrive à Seyne, puisqu'elle était apparue à Forcalquier en 1532, à Sisteron en 1538, à Manosque en 1555 et à Castellane en 1558. Selon toute vraisemblance, ce sont les seigneurs des châteaux voisins qui en sont, sinon les propagateurs, du moins les véhicules avec les prêtres. Les premiers noms que nous relevons sont en effet ceux des seigneurs Combet de Verdaches, Baschi d'Auzet, Jarente de Montclar et Bosse de La Bréole... et nous les retrouverons tous et toujours dans toutes les affaires militaires, à Sisteron notamment. Le tournant décisif pour la Réforme est marqué par la conversion du religieux Lacombe qui, adoptant les idées de la Réforme, deviendra le pasteur de Seyne en 1561. Son influence est telle qu'avant la fin de cette année 1561, un chroniqueur peut écrire : « *Le parti des Réformés est déjà considérable dans la ville* ». Aidé d'un avocat de Digne, le S^r Mousse, Lacombe travaille avec ardeur à répandre ses nouvelles convictions. Le chroniqueur cité précédemment n'exagère en rien quand il parle de ce parti considérable, puisque le gouverneur de la petite cité, qui est catholique, lève une milice pour être en mesure de faire face à toute éventualité. À partir de là, l'escalade commence. Le 10 mars, Jarente lève à son tour une compagnie formée de huguenots. Malgré ces précautions militaires – et peut-être à cause d'elles – aucun affrontement ne se produit. Simplement, lors du siège de Sisteron, les protestants de Seyne seront en mesure de se porter au secours de leurs coreligionnaires.

Le 19 mars 1563, un édit de Charles IX autorise les protestants de Seyne à célébrer leur culte dans la cité même. Le Parlement d'Aix, après avoir commencé par refuser de l'enregistrer, finit pourtant par le confirmer. Aussitôt, et sans perdre de temps, les protestants se mettent en devoir de construire un temple au quartier Mazel, tandis que Baschi – protestant, comme nous l'avons vu –, devient gouverneur en remplacement de Valernes. Dès ce moment, Seyne devient un centre de regroupement militaire. Au printemps de 1566, on y compte 4000 hommes armés. En vérité, ils ne sont pas là pour tenir garnison, mais bien plutôt pour servir de renfort à d'autres groupes en difficulté à Sisteron, Forcalquier ou Riez. C'est d'ailleurs au cours de l'une de ces absences que des troupes catholiques venues de Digne lancent une attaque contre la ville. Privée du plus grand nombre de ses défenseurs Seyne succombe rapidement ; le temple – c'est de bonne guerre – est livré aux flammes, puis démol²⁵. Sitôt averti, Baschi revient aussi vite qu'il le peut. Il arrive trop tard et ne peut que se venger en saccageant la chapelle des Carmes et l'église paroissiale dont il démolit le clocher. Au cours de la même incursion, les catholiques ont incendié le château de Jarente à Montclar. Baschi rétablit l'équilibre en mettant le feu à la chapelle de Montclar et à l'église paroissiale... et pendant qu'il y est, pour faire bonne mesure, il incendie aussi l'abbaye de Pinaudier et l'église de Pompiéry. Autrement dit, comme le disait le chroniqueur de Castellane, « *c'est en pleine combustion* ».

Le 27 avril 1576, Henri IV confirme pour 6 ans la donation de Seyne aux protestants avec un armement de 5 canons et une garnison de 80 hommes, un capitaine et 10 caporaux.

²⁵ . Il sera reconstruit la même année.

Le 9 juin 1577, le Conseil des Églises Protestantes de Provence se réunit à Seyne, chez le seigneur d'Estoublon. À la demande d'Henri de Navarre, il désigne le baron d'Allemagne pour chef des armées protestantes de Provence. Lorsqu'en 1585 l'édit de Juillet vient interdire l'exercice du culte réformé dans toute la Provence, y compris à Seyne, on compte alors dans cette ville plus de 600 protestants sur une population totale de 1 900 habitants. Par contre, il n'y a plus que 3 prêtres contre 23 auparavant.

Après la mort du baron d'Allemagne, survenue en 1586, le commandement passe aux mains de Lesdiguières qui, tout naturellement soutient ses coreligionnaires. Le gouverneur de Provence est alors le duc d'Épernon ; il somme les protestants de Seyne de cesser leur culte, mais ceux-ci s'y refusent. Alors d'Épernon attaque la ville avec des forces considérables et à peine croyables. Qu'on en juge : 3 compagnies du Régiment Corse ; 5 compagnies d'arquebusiers ; 4 cornettes de chevaux légers ; soit au total 12 000 hommes à pied et 2000 cavaliers. Plus tard, il y ajoutera 1 compagnie de fantassins et 7 pièces d'artillerie qu'il acheminera devant Seyne à travers la montagne depuis Sisteron au prix de mille difficultés – il n'y avait alors que des chemins muletiers pour relier ces deux villes –. Face à cette armée, Seyne ne dispose que de 400 soldats, 3 petites pièces de canon et des remparts d'une extrême faiblesse. La résistance, on s'en doute, est de courte durée et la ville est bientôt prise. Si quelques officiers sont autorisés à partir sans autre difficultés, d'autres, les chefs et quelques habitants sont emprisonnés, puis emmenés à Sisteron et de là à Aix. Le capitaine Arnaud, Lanoze, Louis de Vaumeilh et Ogine de Valernes sont pendus dans la ville même ; d'autres, dont le pasteur Lacombe, sont pendus à Sisteron.

Mais La Bréole n'a pas capitulé ; d'Épernon se retourne donc contre lui. Pour défendre son château, il n'a qu'une centaine d'hommes et une dizaine de cavaliers. Certes, 160 jeunes gens des environs et 200 hommes envoyés par Lesdiguières, sont venus lui prêter main forte. Mais les forces en présence sont vraiment trop disproportionnées ; au bout de 8 jours de siège, à court de munitions, La Bréole doit se rendre à son tour. C'est le 13 novembre 1586. Il obtient que ses soldats sortent avec armes et bagages contre le seul engagement de ne pas porter les armes contre le roi durant 3 mois et qu'ils seront escortés par les soldats du duc jusqu'au Lauzet. Craignant la perfidie de son ennemi, La Bréole exige et obtient des otages. Il sort donc de son château avec 293 soldats et malgré l'autorisation que lui avait donné le duc d'aller à sa guise, il accompagne des compagnons d'arme au lieu convenu.

Aussitôt, on se préoccupe de repourvoir en prêtres la vallée pour reconquérir le terrain perdu. Cette entreprise est telle qu'en 1601, on ne trouve plus à Seyne que 42 protestants contre 600 en 1595. Il y a cependant un pasteur, Pierre Charlier, pour lequel, semble-t-il on éprouve quelques difficultés à recueillir les fonds nécessaires à son traitement, puisque le synode du Dauphiné, tenu à Serres en 1600, ordonne que « *l'Église de Seyne satisfera M. Charlier de tous arrérages deubs de ses gages dans 4 mois à faute de quoi lui sera permis de prendre une Église au colloque de Provence* ». L'argent nécessaire sera trouvé et Charlier restera à Seyne jusqu'en 1637. Pour quelles raisons, on ne sait, peut-être pour des raisons de sécurité ? On note également la présence à Seyne en 1611 du pasteur Mense et en 1603 du pasteur de Chanforan à La Bréole qui n'est guère situé qu'à quelques kilomètres de Seyne. Ainsi, le culte est-il toujours autorisé, puisque le Conseil de Ville autorise la construction d'un nouveau temple en 1603 au quartier du Rochas. Ce n'est qu'en 1664 qu'il sera détruit à la demande des Dominicains. Toutefois, il y demeure toujours un pasteur. En 1650, c'est Pierre Gaudemar et, de 1660 à 1662, c'est Jacques Recend.

Puis vint la Révocation. L'abbé Audibert nous présente les choses sous un jour assez sympathique. Après tout, peut-être bien que protestants et catholiques n'étaient pas si opposés les uns aux autres que les uns et les autres aient pu rêver de pouvoir enfin vivre

en paix. Lorsque le baron d'Allemagne avait pris le commandement des troupes protestantes n'avait-il pas recommandé aux siens « *d'user de modération et d'égards envers les titulaires* (les prêtres), *sinon qu'ils fussent trouvés combattant avec armes* ». Toujours est-il que d'après Audibert « les prêtres visitèrent secrètement les protestants et les engagèrent avec d'amicales instances à revenir à la foi de leurs pères. Pour hâter leur décision, ils leur promirent l'exemption perpétuelle du logement des troupes. Ces avances furent payantes ; les derniers protestants se convertirent ». Malheureusement, dès l'année suivante, ignorant ou non les promesses qui avaient été faites, le gouverneur leur imposa le logement des soldats... comme à tout le monde d'ailleurs. Resterait à connaître le nombre de ceux qui préfèrent l'exil au reniement. Un fait est sûr, c'est que, de Seyne comme d'ailleurs, de nombreux huguenots choisirent de s'exiler plutôt que renier leur foi, nous en avons recensé 6.

DIGNE

De par sa situation géographique, Digne ne pouvait rester en dehors du grand mouvement religieux du XVI^e siècle. Qu'elles aillent de l'est à l'ouest, de Seyne à Forcalquier ou à Manosque, de Sisteron ou du Dauphiné à Castellane ou à Draguignan, les troupes protestantes passaient nécessairement par Digne. De ce fait, le nom de cette ville est cité très tôt dans les textes relatifs à cette époque. Toutefois, il ne semble pas que le protestantisme s'y soit solidement implanté. Sans doute, y a-t-il manqué une "autorité", seigneur ou gouverneur, pour le favoriser comme ce fut le cas à Sisteron, Forcalquier ou Castellane. Non point que le peuple fût insensible ou étranger à la Réforme, mais en vérité, il n'avait ni la culture ni les moyens pour asseoir une Église contre le gré ou même le soutien des autorités. Digne n'eut pas la chance d'en disposer et c'est sans doute ce qui explique le peu d'emprise du protestantisme dans cette ville qui sera dépendante de l'Église de Thoard, qui elle, disposait d'un chef, le seigneur de Baschi. Pourtant, en 1561, la Réforme y est prêchée par le pasteur Pierre Fournelet. Ce pasteur avait déjà exercé son ministère à Neuchâtel et après Digne il s'est rendu à Châlons-sur-Marne.

La première fois que Digne est mentionné au sujet des protestants, c'est à l'occasion de l'incendie du clocher de l'église St-Jaume – la cathédrale du bourg – par des gens venus de Castellane en 1562. L'incendie lui-même n'atteignit que le clocher, mais l'église fut tout de même saccagée : « *Ils s'emparèrent des ornements sacrés et les brûlèrent sur un bûcher alimenté par les boiseries du chœur.* » Il est intéressant de rapporter ici la relation que le philosophe dignois, Pierre Gassendi, fait de ces événements : « En 1562, lorsque commencèrent à sévir les calvinistes, le bourg et l'église subirent une invasion dans laquelle tous les ornements furent pillés et tout ce que les barbares purent réunir fut impitoyablement brûlé sur un bûcher fait des débris du chœur si élégant. » Une autre irruption eut lieu en 1567, puis en 1574. L'église fut attaquée par Lesdiguières, malgré la défense des soldats qui s'y trouvaient enfermés ainsi que l'atteste le coup de boulet qui se trouve à la gauche de l'église et au-dessus on a écrit la date. Le même auteur se plaît à préciser que les saintes reliques furent sauvées et parmi elles, les têtes des évêques Vincent, Dominin et Marcellin ainsi que les bras de St-Dominin, St-Jean et St-Jean-Chrysostome. Ces reliques furent confiées à deux hommes de Digne qui les cachèrent, d'abord dans une étable au quartier de l'hôpital, puis les emportèrent à Senez. Plus tard, elles furent ramenées à la cathédrale St-Jérôme. En 1567, comme le note Gassendi, les calvinistes font une autre incursion sur Digne, mais ils ne pourront s'emparer de la ville qu'en 1574.

Pourtant, ce serait une erreur de croire, comme pourraient le donner à penser les événements mentionnés ci-dessus, que le protestantisme dignois put être confondu avec les seuls iconoclastes, "les barbares", comme les appelle Gassendi, et que sa seule ambition put être de s'emparer de la ville. S'ils n'étaient pas très nombreux, il semble pourtant que leur nombre ne fut pas si négligeable que cela, puisqu'en 1561, à la suite de la visite du pasteur Fournelet, Guillaume Farel lui-même y envoie le pasteur Parent Nicolas. Combien de temps y reste-t-il ? L'absence d'archives protestantes nous est profondément préjudiciable et rien ne nous permet de le préciser. Quant aux détails de la vie courante, nous n'avons pu en recueillir que quelques bribes éparses et néanmoins étonnantes parfois... Ainsi, nous apprenons que le 5 février 1569, Pierre Séguiran, conseiller au Parlement, adresse au Conseil de la Ville une « *interdiction d'admettre des religionnaires protestants dans le Conseil, sous peine d'une amende de 1000 livres.* » Nous apprenons également que le 3 avril 1569, 27 prisonniers religionnaires sont enfermés à Digne... que le 16 avril suivant « *sommation est faite aux prisonniers d'avoir à payer les frais de garde* »... que le 10 avril 1612, suite à l'édit de Nantes, les protestants de Digne demandent à être exemptés d'avoir à payer les réparations des églises catholiques de la ville... à la même date, nous découvrons un rappel « *des réclamations antérieures* », sans que le sujet de celles-ci soit précisé, mais cependant en rapport avec l'édit de Nantes, si précieux pour les protestants, malgré ses multiples restrictions. Cette réclamation portait les noms suivants : Audebert, avocat, Honoré l'Hermite, Vincent Bonoux, Jean Roustan, Bernard Ribaud, Jean Curlier, Bertrand Carbonnel ou Sardonnell (?).

La même année 1612, ils obtiennent « *l'autorisation d'aménager un cimetière des morts de la R.P.R. dans le jardin au bout du pied de la tour de l'horloge* ». Par contre, quelques années plus tard, le 14 mai 1624, le Conseil de Ville prend une décision dramatique, dont la gravité ne peut échapper à personne : « *refus est fait aux religionnaires de la ville de Digne de cuire au four communal* ». La demande avait été signée par Jehan Pillosube, marchand, Marguerite Erbunsire, Roland Corbouil, Johan Lonb, bourgeois, Thimoléon Isoard, D^{lle} Isabeau Ribaud et Roustande Pugut. Quand on se souvient qu'alors les boulangeries n'existaient pas et que le four communal était le seul moyen de cuire le pain on peut juger de l'importance d'une telle décision qui revenait ni plus ni moins à pousser les protestants à la famine. À quelques jours de là, le S^r Autard, député de la commune, « *a obtenu contre ceux de la R.P.R. portant que le Roy la promesse de défense d'être religionnaire* ». À cela se limitent les quelques renseignements que nous avons pu obtenir sur le protestantisme dignois ; c'est bien peu ! Toutefois, nous avons recensé 23 exilés originaires de Digne.

RIEZ

Cette ville entre dans l'histoire de la Réforme par les troubles qui s'y produisent en 1567. Par ailleurs, nous savons que l'Église réformée de Riez a été fondée en 1571 et qu'elle est connue comme « *ayant eu un pasteur* ». À vrai dire, ce pasteur n'habite pas Riez, mais Romolès – Roumoules – pour la raison – dit-on – que Riez était une ville épiscopale. Mais, je ne suis pas loin de penser que cette disposition aurait pu être prise, précisément en accord avec l'évêque lui-même. En effet, celui-ci – André d'Oraison – était soupçonné d'avoir quelques sympathies pour les huguenots ; on l'a même accusé d'avoir favorisé leur prise de Riez le 4 juillet 1574 ou en tout cas de n'avoir rien fait pour les en empêcher. La présence d'un pasteur à Riez aurait pu être gênante pour lui et même compromettante !... Outre cet évêque, quelque peu suspect, nous trouvons dans cette ville des gens nettement déterminés tels que son propre frère, François d'Oraison, le gouverneur, Claude de Castellane, le fils du comte de Cadenet et Marguerite de Foix, belle-sœur du

conte de Tende – le père –. Au cours des temps, il est arrivé que l'Église de Riez fut desservie par le pasteur de Puimoisson et même celui de Manosque, mais nous verrons cela plus en détail par la suite. Le registre des délibérations du consistoire de Riez – déposé aux archives de la Société d'Histoire du Protestantisme Français – nous apporte des renseignements précieux, sinon sur l'histoire en général, du moins sur la vie quasi quotidienne de cette église au XVII^e siècle. Nous apprenons ainsi comment le pasteur Genoyer fut désigné pour en occuper la charge :

« 1625. Du 11^e may 1625, le S^r Genoyer, ministre du Saint Évangile de Notre Seigneur Jésus Christ s'est présenté en cette Église et après la prédication de la Parole de Dieu a fait entendre à l'assemblée que le dernier synode de cette province, tenu à Lourmarin, l'avait envoyé à cette Église pour y exercer son ministère jusques au prochain synode comme il a paru par une lettre escripte à ceste Église exhibée par le S^r Salomon, député d'icelle. Sur quoi le S^r Genoyer a requis l'assemblée luy déclarer sa volonté si son ministère et son envoy luy était agréable. La compagnie a renvoyé la délibération à dimanche prochain jour de cène. »

Le dimanche suivant, l'assemblée délibère sur le sujet précédent :

*« Du 18 dudit moys et ans, la compagnie des chefs de famille de cette Église et consistoire qui ont été arrêtés à l'issu de la seconde prédication, ayant délibéré sur l'envoy du S^r Genoyer à cette Église par le dernier synode de Lourmarin, a déclaré audit S^r Genoyer qu'elle agréait son ministère et le recevait pour son pasteur suivant l'ordonnance dudit synode, luy ayant accordé pour son entretien d'un an la somme de 400 livres.
Signé : Taulanne ; Genoyer, pasteur.*

Genoyer est donc pasteur de Riez ? Pas encore ; à la décision du synode et celle des chefs de famille, doit s'ajouter celle d'une Assemblée générale. Celle-ci confirme les décisions précédentes et précise que le pasteur recevra un traitement de « 400 livres par an tant que ceste Église se jugera et se sentira prou forte eu égard à l'argent de l'octroi de Sa Majesté ». Ainsi, bien qu'il en soit rarement question, et conformément aux prescriptions de l'édit de Nantes qui stipulaient « qu'une partie de l'entretien des ministres est mis à la charge du Trésor public », les Églises de la Réforme reçoivent des subventions pour payer leurs pasteurs. Toutefois, il semble bien que ces subventions aient été rarement versées. Pour l'ensemble de la France, elle se montait à 5000 écus, mais on trouvait toujours un prétexte pour prélever sur cette somme des fonds que l'on affectait à d'autres destinations ; ce qui explique la réserve que nous avons lue ci-dessus : « eu égard à l'argent de l'octroi de sa Majesté » !

En 1626, le 1^{er} mai, le Consistoire et tous les chefs de famille demandent au Synode le maintien du pasteur dans son poste. Le 6 septembre suivant, le pasteur Genoyer et le S^r A. Segond rendent compte de leur voyage au synode de Velaux et communiquent la décision de celui-ci accordant « la continuation du ministère dudit S^r Genoyer en ceste Église pour toujours ». C'est ce synode qui décide que « Digne et ses annexes seront jointes à celle de Riez en attendant qu'elle soit pourvue d'un pasteur ».

Sa situation à Riez étant confirmée, le pasteur Genoyer incite le consistoire à construire un temple à Roumoules. Comme il se doit, un plan de financement est mis sur pied. Nous en relevons les termes dans le registre des délibérations sous ce titre :

« *Liste de souscriptions pour la construction d'un temple à Romoulès.*
En présence de moy, notaire à Romoulès, sousigné, les sous-nommés fe-
zantz profession de la Religion refformée èz Église de Riez et Romolès ont pro-
mis fournir et desbourser aux anciens desdites Églises refformées dans un moys
prochain les sommes cy-après descriptes, chacun sa part pour l'achepté du
fondz atretz fournitures et édification d'un temple audit Romolles, afin d'y
prescher la Parole de Dieu et fera l'exercice de ladicte Religion refformée.
Et premièrement Pierre de Villeneuve, sieur d'Espinouse, 50 livres ;
Daniel de Rochas, Sègneur de la Traverse, 6 livres
S^r Paul Gaudemar, 20 livres
S^r Charles Gaudemar, 15 livres
S^r Aaron Segond, 9 livres
S^r Claude Bœuf, 15 livres
S^r Salomon Arène, 12 livres
S^r Abraham Decusy, 3 livres
S^r Nicolas Béraud, de Riez, 400 tuiles portées audit Romollès
M^e Ozias Matty, notaire, 9 livres
M^e André Bouche, notaire de Puimoisson, 9 livres
M^e Jacques Aman, 3 livres
S^r André Églize, de Valensole, 4 livres
M^e Pierre Sparciat, de Leuze, 3 livres
M^e Gaspard Allemand, notaire à Bauduose, 5 livres
M^e Hélié Agnel, de St-Laurens, 2 livres
S^r Pierre Fauchier, de Valensole, 3 livres
M^e Jacques Nastolat, de Quinson, 6 livres
Antoine et Jean Langues – réfugiés de Barcelone ²⁶, 3 livres
Moy dict notaire sousigné, Pierre Robin, 12 livres
Et en vérité de ce que dessus, les sçachantz escripre se sont sousignés.
Fait audit Romollès, ce 27 décembre 1626.
Simon Latraverse ; Pol Gaudemar ; Gaudemar ; P. Fauchier ; Allemand ;
Amant ; A. Segond ; Agnel ; Maty ; Langue ; Bœuf ; Rémy Glèze ; P. Esparciat ;
Bouché. »

Hélas, la bonne volonté ne suffit pas ; on ne parvient pas à réunir tous les fonds nécessaires à cette construction et 5 ans plus tard – en 1631 – on se voit contraint de faire appel au synode provincial ²⁷ : « *Le synode sera supplié de donner quelque assistance considérable à ceste Église pour le bâtiment d'un temple, sans laquelle elle n'ose l'entreprendre.* » En attendant, les assemblées se font toujours « *dans la méson des hoirs de feu Barnabé Chaudon, arrestée pour y prescher la Parole de Dieu et y faire exercice publiq de la Religion Réformée...* » Cette maison est louée pour le prix de 4 livres 10 sols par an.

Les difficultés financières, qui sont grandes, n'affectent pas seulement la construction envisagée. La délibération qui suit nous montre leur gravité. Dans sa séance du 24 avril 1628, le Consistoire a dû constater son impossibilité de verser les émoluments qui lui sont dus au pasteur Genoyer ! Il est donc décidé que celui-ci « *se contenterait pour cette année de 200 livres (sur les 400 promises) qui luy seraient payées par avance* ». Il est de plus entendu que « *si l'Église tire l'argent de la subvention – voir plus haut au sujet de « l'octroi de sa Majesté » – elle luy paiera autres ces livres* » ²⁸. Pour l'instant « *ledit S^r Genoyer sera tenu de servir ceste Église la moitié de l'année, l'autre moitié luy est réservée pour l'employer à diverses visites dans les Églises annexes... sans qu'il luy soit nécessaire*

²⁶ . Sans doute faut-il lire Barcelonnette.

²⁷ . Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

²⁸ . En d'autres termes, elle lui paiera le complément de ce qu'elle lui doit.

demander congé à l'Église ». Dans la moitié qu'il doit consacrer à l'Église de Riez, il pourra aussi s'absenter ; toutefois, il devra assurer les assemblées « *des dimanches ordinaires auxquels la Sainte Cène est célébrée* ». Enfin, il est autorisé à « *tirer des Églises annexes, excepté les cotisations de ceux qui font profession de la Religion Réformée à Riez, Romolès et Puimoisson* ». En résumé, on lui donne 200 livres au lieu de 400 promises, c'est-à-dire la moitié de ce qui lui est dû ; de ce fait il n'est tenu qu'à 6 mois de travail dans l'Église ; pour le reste du temps, qu'il se débrouille pour trouver sa pitance où il le pourra ! Mais ne jugeons pas trop sévèrement cette Église que nous pourrions taxer de négligence. Pensons plutôt à la dureté des temps ; car le cas de Riez n'est pas unique. À diverses reprises, les synodes provinciaux sont amenés à rappeler à l'ordre telle ou telle Église et les enjoindre d'avoir à payer les arrérages dus à leurs pasteurs : Curbans au pasteur Maréchal, Seyne, et bien d'autres encore. Ainsi, après le départ du pasteur Genoyer, l'Église de Riez reçoit le pasteur Gaudemar avec la promesse d'un traitement de 200 livres par an, sans doute, ce qu'elle pense pouvoir lui donner. Mais dans sa séance du 6 janvier 1638, le pasteur se plaint de n'avoir pas été payé : « *L'Église ne luy a donné aucune satisfaction pour son entretien... Ce qu'étant au grand préjudice du Sr Gaudemar et ne pouvant plus subsister en ladite Église... supplie très humblement la compagnie de luy accorder quelques satisfactions ou autrement d'agréeer s'il luy plaist que n'ayant plus de quoi s'entretenir, il se retire dès demain 7^e janvier 1638...* ». « *Sur quoi la Compagnie ayant ouy les justes plaintes du Sr Gaudemar, pasteur, de ce qu'il n'a encore été satisfait de ses états, marrie de ne l'avoir encore pu faire, l'a supplié très humblement de vouloir continuer son ministère avec promesse qu'elle s'efforcera de luy donner au plus tard quelques satisfactions. De quoi, ledit Sr Gaudemar s'est contenté.* » Malgré ces promesses, le 13 mai suivant, Gaudemar n'a toujours pas été payé et demande instamment d'être payé ou libéré... tout au moins avant la fin août. En fait, il lui faudra attendre le 29 décembre pour recevoir « *62 livres en acompte* » sur plus de 400 qui lui sont dues, puisqu'il exerce son ministère à Riez depuis plus de deux ans. Finalement, il quittera cette Église, pour un an, en 1655.

Il y aurait beaucoup à dire sur les difficultés d'exercer le ministère pastoral ! En 1661 nous retrouvons le pasteur Genoyer ; il est déchargé de toute paroisse à cause de son âge... mais sans logement et sans ressources. La retraite n'existait pas ! La Compagnie des pasteurs de Genève est sollicitée pour lui apporter quelques secours. Elle décide plutôt de lui donner la desserte d'une paroisse « *sortable à son aage* » – compatible avec ses possibilités – et lui « *enjoint de se soumettre entièrement aux ordres de son synode* ».

En 1653, alors que le pasteur Gaudemar s'est absenté pour un temps, en principe pour un an, le synode de Lourmarin désigne le pasteur de Manosque, Jacques Bernard, pour s'occuper de la paroisse de Riez. Mais 30 ans plus tard, le synode provincial qui siège à Riez « *ordonne que les habitants de Rieys payeront chaque année 50 escus pour l'entretien du second ministre, ledit article n'en est fait que pour bonne considération renvoyant au traité qu'ils feront avec M. Genoyer, le second ministre établi en cette ville* ». Cela veut dire en clair, d'une part que la paroisse « *sortable à l'aage* » du pasteur Genoyer est finalement celle de Riez. II peut encore desservir ce poste en tant que second pasteur, le premier étant le pasteur Bernard qui continue de signer les délibérations du consistoire, tout en demeurant le pasteur de Manosque D'autre part, nous savons que le pasteur Gaudemar continue à résider à Roumoules.

À titre de curiosité et pour le plaisir de l'anecdote ; nous ne résistons pas à relever quelques menus détails glanés dans l'inventaire des papiers concernant Riez et déposés à la Société d'Histoire du Protestantisme Français. Ainsi en 1632, l'évêque de Riez intente un procès aux frères Charles et Nicolas Gaudemar « *pour n'avoir pas voulu tapisser leur maison le jour de la Fête-Dieu* ». Sans doute, s'agissait-il de tendre des draps devant les maisons situées sur le passage de la procession, comme cela se faisait encore, il n'y a pas si longtemps. Nicolas Gaudemar sera de ceux qui, à la Révocation, choisiront l'exil ; nous

le retrouvons alors à Genève où il exercera le métier de marchand de soie, puis à Amsterdam, où en 1711 il dépose une déclaration chez un notaire, Philippe de Marolle, concernant les persécutions en Provence. Ce qui est clair pour le rédacteur d'un texte ne l'est pas nécessairement pour ceux qui en viennent à le déchiffrer par la suite. Ainsi, ces deux affaires : « *Notes et quittance des frais occasionnés par un réformé récalcitrant* » ! En quoi ce personnage a-t-il été récalcitrant et à qui a-t-il occasionné des frais ? Et cette autre : « *Ordre est donné au trésorier d'avoir à payer 5 écus à Judith Rours, pour se marier* ». Cet ordre est signé du pasteur et des anciens. Puis 5 mois plus tard – novembre 1676 – nous lisons : « *Autre ordre par les mêmes et pour la même* ». De quoi s'agit-il ? Le premier ordre n'a-t-il pas été exécuté et est-on contraint de le renouveler ? Et surtout que signifie réellement cet ordre : « *payer 5 écus pour se marier* » ? Est-ce une espèce d'allocation, de secours pour se mettre en ménage ? Il serait intéressant de le savoir.

Ces quelques anecdotes n'ont d'autre but que de nous montrer que malgré la dureté des temps, les questions matérielles n'étaient jamais perdues de vue et elles mettent quelque note de vie dans ce qui pourrait nous paraître par trop aride. Parmi les Réfugiés recensés, 6 sont originaires de Riez.

PUIMOISSON

La première mention des protestants à Puimoisson est faite à l'occasion de l'attaque de cette ville par Paul de Mauvans en 1559 avec une troupe de 300 hommes. Puis jusqu'en 1574, c'est le silence. Le 5 juillet de cette année, Puimoisson est assiégée par une nouvelle troupe protestante conduite par le seigneur d'Estoublon. Au cours de cette entreprise, le chanoine François Bouché, de St-Sauveur-d'Aix, en visite chez des parents, est tué. Les protestants s'emparent du château « du Commandeur » que Carcès fera raser en 1575.

Mais tout cela nous paraît assez loin d'une vie religieuse proprement dite. C'est en 1623 seulement, qu'un pasteur est nommé à Puimoisson. Il s'agit de M. Gaudemar. Ce pasteur offre la particularité d'être « *payé par la commune* » ; le cas devait être assez rare à cette époque pour être relevé. Par la suite – comme nous l'avons vu par ailleurs – ce pasteur partagera son temps avec la desserte de la paroisse de Riez, ou même tout simplement, Puimoisson sera rattachée à Riez. Lorsque M. Gaudemar commence son ministère à Puimoisson, les cultes sont célébrés chez le S^r Latour ; il ne semble pas qu'il y eut jamais de temple dans ce village. Par contre, les protestants obtiennent la permission d'avoir un cimetière « *au bout du village, près de la chapelle St-Roch.* » Toutefois, si l'autorisation leur en a été donnée, 23 ans plus tard, ils n'ont toujours pas eu le terrain ! Aussi, le 23 mars 1646, Ozias Maty, somme la commune de s'exécuter. Le terrain en question est alors effectivement concédé et entouré d'un mur « *aux frais de la commune* ». Puis il est officiellement remis aux protestants le 8 avril 1646. En cette affaire, ils sont représentés par Maty et Bouche.

Notons que la famille Maty tient une place importante dans la communauté protestante de Puimoisson ; de 1669 à 1684, nous ne comptons pas moins de 9 baptêmes d'enfants Maty de Puimoisson et 4 mariages. Puis, vint la Révocation de l'édit de Nantes ! Agissant comme si le protestantisme avait été totalement extirpé du Royaume et de ce fait, jugeant cet édit devenu inutile, Louis XIV le révoque purement et simplement, donnant 15 jours aux pasteurs pour sortir de France mais interdisant formellement aux protestants autres que les pasteurs d'en partir. Pourtant, ils furent des milliers à s'exiler au péril de leur vie et, parmi eux de nombreux Alpains de Haute-Provence. Ceux de Puimoisson, choisirent en bloc d'abjurer ; aucun ne figure sur les listes d'exilés que nous avons et que nous

publiions dans les pages qui suivent ! Cette Révocation étant intervenue le 18 octobre 1685, dès le 1^{er} novembre, moins de 15 jours plus tard, donc, 25 protestants de Puimoisson font profession d'abjurer et réintègrent l'Église catholique. Ce sont :

Mathieu Pic, marchand et Honorable Bouche, sa femme
 Marc-Antoine Sarrazin, escuyer – son gendre – et Honorable ²⁹ Pic, sa femme
 Claire, Pierre, Margueritte, Françoise ³⁰ Sarrazin, leurs enfants
 Hodet Maty, bourgeois
 François Maty, razetier
 Louise Féraud, femme Maty (François)
 Madeleine et Pierre Maty, leurs enfants
 Pierre Maty, « *paralitic* », fils d'Hodet
 Élisabeth Maty, femme du S^r Orgueilleux, du Luc
 Élisabeth Orgueilleux, sa fille
 Jean Maty, bourgeois
 Louise Caudier, sa femme
 Marguerite, Lucrece, Louise, André, leurs enfants
 Lucrece Caudier, fille de Caudier, de Draguignan ;
 D^{lle} Jeanne de la Tour, fille de noble Daniel de la Tour et d'Isabelle Renard et son frère cadet Charles de Latour.

On peut d'abord se demander comment un aussi grand nombre de gens, et pratiquement toute une famille, a pu se décider ainsi, d'un bloc, à abjurer sa foi ; quels éléments sont intervenus dans leur détermination. Mais surtout, il est juste de tempérer ce chiffre par quelques remarques. Si nous ignorons l'âge de Claire et Pierre Sarrazin, nous savons que leur sœur, Marguerite a été baptisée en 1682 et Françoise, une autre sœur, en 1684 ; elles avaient donc respectivement 3 ans et 1 an... les deux autres ne devaient pas être beaucoup plus âgés ! Chez Jean Maty et Louise Caudier, mariés en avril 1672, nous relevons le baptême d'André en 1684 ; il n'avait guère plus d'un an lors de l'abjuration de ses parents. Il n'apparaît pas trace dans le registre des baptêmes de Manosque – du moins de traces lisibles, car elles peuvent fort bien se trouver dans les pages illisibles en raison des dégradations subies par ce registre – des trois autres enfants, Marguerite, Lucrece et Louise. De toute manière, l'aîné ne pouvait guère avoir que 12 ans. Quant à Madeleine et Pierre Maty, dont les parents, François et Louise Féraud s'étaient mariés le 13 juillet 1681, nous pouvons, sans risque de nous tromper, évaluer leur âge à 4 ans au plus. Alors, si le chiffre de 25 convertis est assez impressionnant eu égard à l'importance du village, dès lors que l'on soustrait ces enfants, on atteint le chiffre bien plus modeste de 10 personnes... en supposant que Pierre Maty « *le paralitic* », dont nous n'avons aucune coordonnée, ait dépassé l'âge de l'enfance.

VALENSOLE

À notre connaissance, deux anecdotes résument toute l'histoire protestante de Valensole. En 1562, plusieurs habitants professent la religion réformée. Le 26 novembre, un protestant, nomme Fresse, « *chef des sectaires* » est brusquement « *arraché de son lit, mis en pièces par la populace et trainé ignominieusement par les rues de la ville... Tous ceux, connus ou suspects de professer l'hérésie furent chassés de la ville et leurs maisons livrées au pillage* ».

²⁹ . Bernard APPY : Pour Honorade.

³⁰ . Bernard APPY : Pour François, il s'agit d'un garçon.

En 1567, donc 5 ans plus tard, « *une troupe de 800 protestants et 200 cavaliers viennent de Sisteron demander raison de ces excès* ». On a quelque peine à croire qu'il puisse s'agir de l'anecdote rapportée plus haut, et donc vieille de 5 ans ; il est plus probable qu'il s'agit d'autres faits plus récents. Toujours est-il que dans cette dernière affaire, il n'y eut pas de combat ; les habitants de Valensole ne résistent pas et les assaillants se retirent moyennant une contribution !...

ALLEMAGNE

L'histoire protestante d'Allemagne se confond avec celle du baron du même nom qui fut à partir de 1585, le chef des armées protestantes de Provence, ce titre lui ayant été décerné lors d'une assemblée de huguenots tenue à Seyne.

Fils du sieur de l'Isle et d'une dame de Castellane ³¹, son père s'était retiré à Genève après avoir embrassé la Réforme ; il y était mort peu de temps après. Après sa mort, sa veuve se retire à Castellane avec ses trois fils, auprès de son frère, Melchior de Castellane. Des trois fils, l'aîné meurt assez jeune ; le second est tué dans les rangs protestants au cours d'un combat à Majastre ; le cadet devient le baron d'Allemagne. Celui-ci n'a pas adopté les positions religieuses de ses parents ; il est demeuré catholique et se destine même aux fonctions ecclésiastiques. Dans ce but, il se rend à Villeneuve-lès-Avignon chez un de ses oncles qui est chanoine et abbé et auprès duquel il entreprend de sérieuses études. Cependant, il renonce à son tour au catholicisme et entraîne son frère avec lui (celui qui sera tué devant Majastre). Mais il faillit bien ne jamais connaître la célébrité. En effet, il se trouvait à Paris lors de la St-Barthélemy et ne dut son salut qu'à l'amitié qui l'unissait à Hubert de Vins, un catholique provençal, qui le cacha chez lui jusqu'à ce que la rage de tuer se fut apaisée ³². Ceci dit, on comprend assez mal que le même Lambert puisse écrire que la conversion du baron d'Allemagne était due à son « inimitié » avec Hubert de Vins !... Il est vrai que, un an après lui avoir sauvé la vie, le même Hubert de Vins vient l'assiéger dans son château à Allemagne. Remettant la défense du château aux soins du seigneur d'Espinouse, Allemagne va demander du secours à son parent le duc de Lesdiguières. Celui-ci arrive aussitôt et sans plus tarder engage l'une des plus grandes batailles jamais vues en Provence. De Vins est battu, mais d'Allemagne est tué ! Les catholiques ont 1200 tués, 200 blessés et 100 autres faits prisonniers, tandis qu'ils perdent 18 drapeaux. Le reste de leurs troupes se réfugie dans Riez. C'est le 5 septembre 1585. Les protestants, quant à eux, atterrés par la mort de leur chef font transporter son corps au château, aux créneaux duquel, ils suspendent les 18 drapeaux pris à l'ennemi. Piètre consolation ; leur chef est mort !

ORAISON

Oraison trouve sa place dans cette chronique, non pas tant par l'importance de sa communauté protestante que du fait que le marquis François d'Oraison – frère de l'évêque de Riez – s'est rattaché à la Réforme et prend part aux divers événements qui se déroulent

³¹ . Bernard APPY : Nicolas DU MAS de CASTELLANE, baron d'Allemagne, est le fils de Jean DU MAS, seigneur de l'Isle, et d'Honorade de CASTELLANE, dame d'Allemagne.

³² . Loys de Perrusi, cité par Lambert.

dans cette région, notamment aux côtés du baron d'Allemagne lors de la prise de Riez. En 1575, ses filles sont enfermées dans le château de Corbières « *par ordre du Roy et du gré de leur mère* ». Ce détail nous ramène en pleine tragédie. Contrairement aux dires de beaucoup, ce ne sont pas les intérêts qui guide le choix des gens, mais leur conscience. Ainsi, dans ce cas, nous voyons l'épouse demeurée dans son Église d'origine alors que le mari a adopté la Réforme. Le marquis d'Oraison et ses deux filles sont donc protestants et c'est pour essayer de les ramener dans son Église que sa femme les fait enfermer. Bien entendu, le marquis n'accepte pas cet internement et pour reprendre ses filles, il attaque le château de Corbières et en repartant, emmène le gouverneur en otage. Peu de temps après, son château est attaqué à son tour et une large brèche est ouverte dans l'une des tours par suite de l'explosion d'un dépôt de munitions !

LES MÉES

En 1562, c'est-à-dire à l'époque du premier siège de Sisteron, « *le nombre des protestants devait être déjà assez considérable, car ils exerçaient leur culte en particulier ; ils avaient un ministre, un temple et un local destiné à la sépulture de leurs morts* »³³. La possession de ce « *local* » n'allait pourtant pas de soi, puisqu'à la fin du XVI^e siècle, ils sont amenés à plaider avec la ville devant la chambre de Grenoble au sujet de ce cimetière. Toutefois, nous ignorons le sujet précis de la plaidoirie. De même, ils se plaignent des excès dont sont victimes les protestants de la part de la population. Le temple est alors situé « *rue de l'horloge sur la ligne de maisons qui vont aboutir à l'ancienne porte Baudouine. On l'appelle encore – en 1803 soit deux siècles plus tard – l'Huguenaude* ».

En 1616, les Consuls de la ville sont une nouvelle fois alertés au sujet du cimetière et doivent transiger devant le notaire, M^e Salvator. Dans cette affaire, les protestants ont 6 représentants conduits par noble Pierre de Villeneuve, seigneur d'Espinouse. À la suite de cette démarche, la ville leur cède « *un nouveau local pour servir de cimetière* ». Ce terrain est situé entre le torrent de la Combe, l'église et la cour de noble Jean de Magnan de qui la ville a acheté le terrain. Par ailleurs, le Conseil de Ville s'engage à le faire clôturer de murs et à y placer une porte. Enfin, elle paye aux protestants une somme de 120 livres pour couvrir les frais du procès. Parmi les 6 délégués mentionnés plus haut se trouve M^e Alexandre Gai, ancien notaire et un capitaine du nom de Pierre Bonhomme, d'une très ancienne famille des Mées. Ses descendants s'expatrièrent lors de la Révocation de l'édit de Nantes.

En 1622, on oblige les protestants des Mées à prêter serment de fidélité au roi. Le Conseil en a délibéré en ces termes : « *que ceux qui professent encore le culte réformé seront contraints de prêter serment de fidélité au Roy et de promettre de favoriser en rien les tentations de leurs coreligionnaires du dehors* ».

Sur le registre d'état civil de l'Église réformée de Manosque et bien que les Mées dépende également du pasteur Bernard, nous n'avons trouvé aucun nom ni dans les baptêmes ni dans les mariages. Y avait-il encore des protestants ? Nous savons seulement que les descendants du capitaine Bonhomme se sont exilés, mais nous ignorons à quelle date. Par ailleurs, sur la liste des réfugiés de Genève, nous trouvons le nom de Aulban Lantelme à la date du 2 octobre 1559, donc bien avant.

³³ . À noter que le terme de "local" est alors fréquemment employé pour désigner un cimetière ; bien entendu, contrairement à l'usage actuel de ce mot, il s'agissait d'un lieu et non d'un édifice.

ONGLES

Les protestants du petit village d'Ongles eurent un pasteur jusqu'en 1575. Ils devaient être assez nombreux et probablement majoritaires ; ils avaient convenu d'un modus vivendi avec les catholiques et, par un acte notarié de 1575 nous apprenons qu'ils accordent l'autorisation au curé, Michel Cornailhe, de continuer à assurer ses services. Cette sagesse, bien rarement imitée, fit qu'il n'y eut jamais de difficultés en ce lieu.

OPPEDETTE

Cette petite localité ne mérite de retenir notre attention qu'en raison des assemblées que les protestants tinrent dans les gorges du Calavon où, écrit l'abbé Féraud « on y trouve des sièges taillés dans le roc et de plus une chaire à prêcher ». Il faut ajouter d'ailleurs qu'en 1674, il y avait encore plusieurs familles protestantes dans ce village. Parmi elles nous relevons les noms de la famille Fayet qui comptait 3, peut-être même 4 branches. Il y avait aussi les Bourgue, Bourgon, Luc, Clot, Buich, Buet, Buy, Besacon, Meinier³⁴. Notons que ces noms ont été relevés dans le registre de Manosque et donc ne concernent que des familles qui ont eu des baptêmes ou des mariages durant les 16 ans couverts par le registre. Bien ne permet de penser qu'ils étaient les seuls protestants du lieu.

THOARD

Thoard, fief du seigneur de Baschi, seigneur d'Auzet, a un pasteur. On peut penser que c'est ce seigneur qui fit venir le pasteur chez lui. Le premier fut Pierre Fournelet, puis Farel y envoya Parent Nicolas. Tous les deux desservirent en même temps la communauté de Digne.

CURBANS - THÈZE – SIGOYER - VALERNES

Ces quatre communes ne retiennent notre attention que parce que leurs châteaux étaient la propriété de chefs huguenots, tels ceux de Curbans et de Valernes qui appartenaient au baron d'Allemagne. C'est dans le château de Curbans que sa veuve se retira après que Sommerive en ait fait détruire les fortifications. De même en 1562, il avait fait raser celui de Sigoyer pour empêcher les protestants de s'y réfugier. Pendant un certain temps, un pasteur a résidé à Curbans, tandis que le château de Thèze servait de repli pendant le siège de Sisteron. Mais il ne semble pas que l'influence de la Réforme ait dépassé les murs de ces forteresses.

³⁴ . Bernard APPY : On relève les noms FAYET, BOURGUE, BRÉMOND, LUC, BUIS, BESANÇON, MEYNIER.

PUIMICHEL

De Puimichel, nous ne savons pas grand-chose, si ce n'est qu'un pasteur nommé Georges Cornelli, ancien moine augustin, venant de Berne a séjourné quelques années dans ce village avant d'en partir pour Orange. À son départ, il avait obtenu la promesse de Genève qu'il serait remplacé ; mais aucun autre pasteur n'y est jamais venu !

COLMARS

En 1567, nous relevons la présence à Colmars du pasteur Reymond Reynac. Il n'y resta que peu de temps.

BARCELONNETTE - JAUSIERS

L'histoire des protestants de cette vallée est tout naturellement liée à celle des vaudois, qui vivaient de l'autre côté de ce qui est aujourd'hui la frontière mais n'était alors que « l'autre côté de la montagne », la vallée de l'Ubaye dépendant, comme le Piémont, du duché de Savoie. Pourtant le Dauphiné, en raison des plus grandes facilités de passage, a plus profité des vaudois que l'Ubaye. Il demeure que ce sont les vaudois qui ont introduit la Réforme dans la vallée. Ils furent aidés en cela par un prêtre de Barcelonnette, le père Codret « *pitoyablement corrompu par l'hérésie* » dès 1562. Pourtant dès 1546, un pasteur, Pierre Fabry y avait fait une apparition. En 1565, c'est le propre frère du réformateur Guillaume Farel qui vient s'établir à Barcelonnette. Avec la présence de Claude Farel, nous dit Féraud « les protestants prirent quelque ampleur ». Ce que voyant, le duc de Savoie envoie un convertisseur en la personne du père Bouvet. Mais, il n'a guère de succès et le duc se voit obligé de faire publier que « *tous ceux qui ne voudraient pas aller à la messe, eussent à sortir de la vallée, sous peine de vie et de la confiscation de leurs biens* ».

En 1576, une centaine de familles de vaudois, chassés du Piémont vient s'établir à Jausiers. Ils y demeurent tranquilles pendant un certain temps, travaillant la soie. Mais en 1590, puis encore en 1603, ils sont placés devant l'alternative : ou se convertir ou quitter les lieux. Quelques-uns se convertissent, mais le plus grand nombre préfère partir et comme les protestants de Barcelonnette précédemment, ils se réfugient à Freissinières et dans la vallée du Queyras, tandis que « beaucoup d'autres furent massacrés ». En mémoire de cet événement, on fait annuellement à Barcelonnette une procession générale le 28 août à laquelle on donne le nom de « procession des Bigarrats ».

Après ce tour d'horizon sur les différentes Églises de Haute Provence et qui furent, on l'a vu, relativement nombreuses, une question se pose inévitablement : Que sont devenus tous ces gens puisqu'aussi bien, depuis longtemps il n'existe plus de protestants autochtones dans ce département ? Nous essayerons d'y répondre par la suite ; mais pour l'instant, il nous reste à mieux comprendre leurs conditions de vie. En effet, nous avons toujours trop tendance à considérer ces gens comme s'ils n'avaient vécu que dans la guerre, n'ayant d'autres soucis que de se battre. En fait, il y avait, comme dans tous les temps, les aléas quotidiens inhérents à la vie de l'Église, aussi bien que ceux nés des lois et des décrets qui venaient à chaque instant compliquer leur existence. Par quelques exemples, nous verrons ce que pouvaient être leurs conditions de vie.

La solidarité qui unit aujourd'hui nos Églises n'est pas une invention moderne. En présence des difficultés d'alors, elle jouait pleinement à l'intérieur des provinces aussi bien que de toute la France. C'est ainsi que le Synode national de Montpellier, de 1598, décide que « *les provinces du Bas-Languedoc et du Dauphiné* ³⁵ *secourront les Églises de Provence en attendant qu'elles aient le moyen de se pourvoir de pasteurs* ». Il s'agissait là d'une aide en personnel ; des pasteurs devaient être détachés de ces provinces et affectés en Provence. C'est en raison de cette solidarité et de cette décision qu'au Synode national d'Uzès en 1603, le S^r Pierre Portal, de Nîmes, intervient pour que soit envoyé un pasteur du Bas-Languedoc à Manosque.

Cette solidarité s'étend pareillement aux finances. Le Synode de La Rochelle de 1607 prend la décision suivante : « *La Compagnie a ordonné que la moitié de la somme de 665 livres 9 sols due par la province du Dauphiné à celle de Provence sera donnée aux 5 pasteurs qui y étaient actuellement.* » – 3 de ces pasteurs étaient en Haute-Provence : Claude Morel à Riez, Georges Volland à Manosque et Chanforan à Seyne.

Enfin la même solidarité s'applique aussi sur un plan plus administratif. Remarquant « *le petit nombre des frères du synode de Provence et les inconvénients qu'il pourrait en survenir, le Synode national de Grenoble, en 1605, les invite à se joindre à quelque synode de leur choix et commodité* ». C'est à la députation d'Orange que M. de La Baume demande que soit jointe la Provence. Mais cet arrangement doit comporter quelques difficultés, puisque le Synode National d'Alais – 1620 – recommande que quelques pasteurs du Dauphiné soient joints à ceux de Provence pour y former un synode provincial.

Notons également que la situation financière pose aussi des problèmes pas toujours faciles à résoudre. Un synode provincial tenu à Manosque en 1609 avait octroyé une somme de 60 livres payables annuellement à cette Église. Mais, pour une raison qui nous est inconnue, l'année suivante, le synode provincial du Luc « *révoque cette redevance* ». Appel en est fait au Synode national de Privas en 1612. Celui-ci confirme la décision du synode du Luc ; mais reconnaissant les difficultés de l'Église de Manosque, recommande celle-ci à la province ! En somme, on ne veut pas déjuger le synode provincial et on lui donne raison, mais avec la réserve, toutefois, qu'il ait quelque attention pour les appelants. Il arrive aussi qu'il s'élève des difficultés d'ordre disciplinaire. Ainsi, le synode de Vitré en 1617, est saisi d'un différend qui s'est élevé entre le S^r Du Cray, pasteur à Manosque et le consistoire d'une part et le baron de Sénas et le S^r Huron, député de la Provence d'autre part. Nous ignorons s'il y a quelque rapport entre ce S^r Huron et l'ancien pasteur de Manosque ³⁶, tout comme nous ignorons la nature du différent. Toujours est-il que cette affaire est confiée au synode du Bas-Languedoc « *en vertu de l'autorité de cette compagnie pour examiner et juger... et appliquer les censures convenables à tous ceux qui seront auteurs*

³⁵ . Sans doute plus aisées.

³⁶ . Bernard APPY : Pierre HURON était le pasteur de Manosque en octobre 1609. Jean DU CRAY a été également pasteur à Manosque ; en septembre 1623, il se trouve à Nîmes, et il est en conflit avec les syndics de l'Église de Manosque devant la Chambre de l'édit à Grenoble.

ou facteurs de ces divisions ». Tout ceci nous montre que malgré les difficultés des temps, l'Église ne perdait pas son sang-froid et savait traiter de toute chose avec lucidité ; tout cela est signe de bonne santé !

Quant à la disparition des protestants de la région, voici ce qu'en écrit Lambert : « ... malgré la bravoure et la haute compétence de ses chefs et l'appui de quelques membres du Parlement, elle (la Réforme) fut toujours battue et resta antipathique au peuple... » À cela, il donne une explication qui vaut ce qu'elle vaut, mais qui ne donne pas de ce peuple une appréciation très flatteuse : « La cause de cette répulsion de la part de la population réside dans le fait qu'une religion qui n'admettait ni encens ni belles fleurs dans ses cérémonies, qui adorait entre des murailles nues un Dieu qui voulait être imploré sans qu'on fléchit le genou, qui traitait de fables les traditions légendaires, chères à l'imagination provençale, qui réprouvait le culte de la Vierge, qui repoussait les honneurs rendus aux saints, qui brisait les images, incendiait les temples et convertissait en vile monnaie les vases sacrés, les riches reliquaires et les splendides ornements de l'Église, trésor des pauvres et orgueil des communautés, ne pouvait convenir à des hommes pour lesquels la religion catholique était une patrie et les pompes du culte des fêtes de famille... » Il est quand même difficile de croire que, bien que ce peuple fût assez rustre, le goût des traditions et du folklore ait pu être une raison suffisante pour empêcher une implantation profonde et durable du protestantisme. Il dut y avoir autre chose. Mais quoi ? Des intérêts politiques qui, détournant les chefs de leur foi et laissant le peuple abandonné aux pressions et persécutions, me semblent des arguments plus sérieux, car aux dires de certains auteurs, lors de la Révocation, il restait encore en Provence de 6 à 7000 protestants ! Il est sûr qu'il y eut de nombreuses conversions ; le cas de Puimoisson n'est sans doute pas isolé, même si nous n'en avons pas trace. L'exil n'était à la portée de tout le monde. Ne pouvaient guère s'exiler que ceux qui en avaient les moyens ; ceux qui pouvaient emporter avec eux leur fortune, en tout ou partie, ou leur métier. Donc les nobles et les artisans ; les paysans quant à eux étaient bien obligés de rester. Se sentant abandonnés, peu à peu ils se soumirent. Toutefois, ne nous hâtons pas de conclure que partout les choses purent se passer aussi rapidement qu'à Puimoisson. Dans ce village, précisément, une enquête est ouverte en 1766, 80 ans après la Révocation, sur un sieur B. de Motti (peut-être un Matv ?) dont la conversion semble douteuse ! Il est apparu très souvent que pour éviter de plus graves tracasseries, des protestants se soient convertis au catholicisme, mais que ces conversions aient été de pure forme et n'aient eu d'autre but que de gagner du temps, le temps d'organiser la fuite à l'étranger ou dans l'espoir que les choses pourraient s'arranger. À preuve cette ordonnance du gouverneur de Provence – le comte de Grignan – du 17 novembre 1697 : « *Ayant plu au Roy de nous faire savoir que son intention est que les nouveaux convertis du Royaume ne puissent à peine de vie, aller dans la Principauté d'Orange – alors indépendante du royaume – pour quelque cause que ce soit : négoce, procès, visite, passage...* » C'est que tous les prétextes étaient bons pour fuir à l'étranger ! Par ailleurs, les autorités n'étaient certainement pas dupes de l'authenticité de ces conversions ; une ordonnance du gouverneur de Provence datée du 4 avril 1687 précise : « *Défense est faite aux maîtres d'écoles nouveaux convertis d'exercer leur profession jusqu'en 1688... à peine d'être arrêtés et emprisonnés.* » Ou encore, cette autre ordonnance du roi du 11 novembre 1713 – 28 ans après la Révocation ! – « *portant défense à ses sujets nouveaux convertis de passer dans les pays étrangers* ». Il faut aussi se souvenir des innombrables remontrances au sujet du mépris ostensible que portaient ces Nouveaux Convertis aux offices religieux et aux sacrements. Ainsi à partir de 1688 et encore en 1714, nous retrouvons tous les deux ans le renouvellement de la même interdiction qui montre bien à quel point pouvait régner la méfiance à leur égard : « *Défense à ceux qui ont été de la R.P.R. et se sont convertis depuis 1683 ne peuvent garder pendant le temps de 2 ans que 2 épées, 2 fusils, 2 paires de pistolets pour leur usage, 6 livres de poudre et pareille quantité de plomb. Au cas où lesdits gentilhommes gardent une plus grande quantité, ils seront condamnés à 3000 livres d'amende au profit de l'hôpital le plus proche.* »

En 1738, une enquête portant sur les nouveaux convertis nécessiteux et aidés « *sur les biens de leurs coreligionnaires fugitifs* », établit qu'il s'en trouvait à Riez, à Roumoules, à Puimoisson, à Forcalquier, à Manosque, en tout 25 personnes (25 personnes assistées ; il n'est pas fait mention des autres). Seulement, on ne peut faire semblant bien longtemps. Si la première génération persévère dans sa foi dans de telles conditions, la seconde, est moins motivée et peu à peu elle s'intègre à l'Église dominante. Lambert l'a bien vu qui écrit : « Ceux qui demeurèrent dans le pays, les autres prenant la fuite, achetèrent leur sécurité au prix de leur abjuration ou de leur effacement complet de la vie publique. »

Vint l'édit de Tolérance de Louis XVI, signé le 17 novembre 1787. Un siècle après la Révocation, Louis XVI reconnaît l'existence des protestants bien que durant tout ce temps ils aient été sensé ne plus exister ? Pendant tout ce temps, le seul état civil était celui que détenait le clergé. Les mariages célébrés en dehors d'elle étaient nuls et nonavenus ; les enfants issus de ces mariages ne pouvaient être que des bâtards et ne pouvaient en aucune manière prétendre à quelque héritage. Pour éviter ces inconvénients, il n'était pas rare que des mariages fussent célébrés à l'Église Catholique, bien que les époux demeurassent protestants et il est probable que cette pratique a participé pour une grande part à l'intégration des protestants dans l'Église catholique. L'édit de Tolérance dit que tout en restant « *privés de toute influence sur l'ordre établi dans nos états... et à jamais incapables de faire corps dans notre Royaume... (nos sujets non-catholiques) ne tiendront de la loi que ce que le droit naturel ne nous permet pas de leur refuser, de faire constater leurs naissances, leurs mariages et leurs morts afin de jouir, comme les autres sujets des effets civils qui en résultent...* » Dès lors, des registres sont ouverts dans chaque commune pour recevoir ces déclarations. Nos recherches, jusqu'à ce jour, sont demeurées vaines. Il semble bien que cet édit soit arrivé trop tard. Certains auteurs écrivent : « Il n'y avait plus de protestants en Haute-Provence. » La liste relativement importante de ceux qui prirent le chemin de l'exil et que nous publions plus loin, nous permet de le penser aussi.

REGISTRE D'ÉTAT CIVIL DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MANOSQUE

Sous ce titre, un document particulièrement intéressant pour l'Église réformée de Haute-Provence est déposé à Digne, aux archives départementales.

Ce registre est composé d'un ensemble de 16 fascicules, de 10 feuillets chacun, couvrant les 16 années qui s'écoulent de 1669 à 1684. Il s'ouvre par le texte suivant : « *Extrait du livre des baptêmes de ceux de la Religion Prétendue Réformée portée par lesdits de la ville de Manosque, contenant le nombre des enfants qui ont été baptisés dans leurs assemblées publiques aux années 1669 et 1670.* » Les autres fascicules s'ouvrent sur cette mention : « *Nous, Barnaud, greffier du Roy, lieutenant général de la sénéchaussée à Forcalquier, suivant ordonnance, avons compté et paraphé par premier et dernier les 10 feuillets contenus au présent registre des baptêmes, mariages et funérailles qui seront faits au temple de la R.P.R. de la ville de Manosque pour l'année (suit le millésime), ordonnant au ministre d'apporter ou d'envoyer, conformément à l'édit de Nantes par le ministre établi l'enregistrement desdits baptêmes, mariages et funérailles.* »

L'état de ce registre est loin d'être parfait. Il a subi l'outrage du temps et plus précisément celui d'une mauvaise conservation par laquelle l'eau en a altéré définitivement bon nombre de pages ; l'encre a été effacée et de grandes parties sont illisibles. En particulier, les 3 fascicules couvrant les années 1671, 1672-73, 1674 sont dans leur plus grande

partie inutilisables. Par contre, les autres sont encore en assez bon état pour nous livrer leurs secrets, du moins quelques-uns.

La première remarque que l'on peut faire, c'est la permanence de certains noms déjà rencontrés sur les listes de 1568 et 1603. Ce sont les Féraud, mentionnés en 1558 et 1560 ; Garcin en 1560 ; Arbaud en 1560 ; Rey en 1558 ; Columbi en 1560 ; Granon en 1558 et 1560 ; Fayet en 1560 ; Bourdin en 1603 ; Clémentis en 1568 ; Carriol en 1603 ; Taxil en 1558 et 1603. Ils sont cités dans les circonstances suivantes :

FÉRAUD :

Mariage d'André Maty, de Puimoisson avec Suzanne Féraud, de Manosque, le 13 avril 1676
Mariage de Jean Féraud et Madeleine Bernard, le 24 juin 1676
Mariage de François Maty, de Puimoisson et Louise Féraud, de Manosque, le 13 juillet 1681
Baptême de Jean Féraud en 1677
Baptême de Honoré Féraud en 1678
Baptême de Marguerite Féraud en 1682
Baptême de Scipion Féraud en 1684
Funérailles de Honoré Féraud en janvier 1679 à Manosque

GARCIN :

Baptême de Jean Garcin, de Manosque en 1673
Baptême de Élion Garcin en 1678
Funérailles de Jean Garcin en décembre 1670

ARBAUD :

Mariage de Pierre Barthélémy, de la Motte d'Aigues et Marguerite Arbaud, de Manosque, le 4 février 1670
Mariage de Jean Arbaud et Isabelle Arnaud, le 21 février 1680
Baptême de François Arbaud en 1681
Baptême de Catin Arbaud en 1684
Funérailles de Suzanne Arbaud, fille de François et de D^{lle} ³⁷, âgée de 14 ans, le 23 janvier 1677

REY :

Baptême de Dominique Rey en 1672
Baptême de Marguerite Rey en 1673
Mariage de Jean Rey et Isabeau Rey, tous deux de Manosque, le 29 octobre 1674
Funérailles de Paul Rey le 13 mai 1670
Funérailles : « *Le 4^e juillet 1679 a été décédée de vie à trépas, François Rey, âgé environ de 50 ans ; enseveli au sepmetière de Ste-Barbe à l'hospital.* »

COLLUMBI :

Baptême d'un enfant Collumbi en 1674 ³⁸
Baptême de Marie Collumbi en 1682

GRANON :

Baptême de Scipion Granon en 1670

³⁷ . Bernard APPY : Elle est la fille de D^{lle} Louise de LA COUR.

³⁸ . Bernard APPY : Il s'agit d'Anne COLOMBY.

FAYET :

Mariage de Marc Fayet, de Manosque et Marguerite Grasse, de Peypin d'Aigues, le 13 janvier 1675 ³⁹

Funérailles : « *Le 25 juillet 1681 est mort Marc Fayet habitant cette ville, asgé environ de 50 ans, enseveli au cimetièrre Ste-Barbe de ceux de la Religion Préten-due Réformée.* »

Bien que ne figurant pas sur les listes des signataires de 1558 et 1603 mais en raison de l'ancienneté de cette famille à Manosque – probablement dès 1555 – nous pouvons aussi mentionner les noms de la famille de **CASTELLANE** :

Baptême de Marguerite Brun de Castellane en 1672

Baptême de Suzanne Brun de Castellane en 1675

Baptême de Jean Brun de Castellane en 1678

Funérailles de Angélique Brun de Castellane le 4 décembre 1670

Funérailles de ... Brun de Castellane le 16 février 1679, âgé de 18 jours ⁴⁰

De même, il nous semble juste de relever les noms de Taxil et Carriol ⁴¹, malgré une orthographe légèrement différente, tout comme Clémentis d'ailleurs.

TAXIL :

Le 14 août 1681, décès de Catherine Tassil, 5 jours.

CARRIOL :

Le 28 octobre 1679, décès de Annibal Carrol, 4 ans.

CLÉMENTIS :

Le 13 septembre 1678, décès de Anne Clémens, 18 mois.

Il faut noter que, par une coutume que nous ne nous expliquons pas, il n'était pas rare que l'on ajoutât un I ou un Y au nom de famille. Ainsi Clémens devient-il Clémentis, tout comme Verdet devient Verdéty ou Verdetty ⁴².

Il faut faire également une observation au sujet des mariages. Si dans certains cas, à vrai dire assez rares, le mariage est seulement mentionné sans autres détails, le plus souvent, il est précisé que « *le mariage a été béni à la prédication du matin* » ou « *du soir* ». Qu'est-ce à dire ? Sinon que, contrairement à l'usage actuel, il n'était pas célébré de cérémonie spéciale à l'occasion d'un mariage. Simplement, au cours du culte du dimanche, les nouveaux époux annonçaient à la communauté qu'ils étaient désormais mari et femme. Le pasteur appelait alors la bénédiction de Dieu sur ce nouveau foyer. Néanmoins, il était exigé que l'annonce en ait été faite les trois dimanches précédents.

En ce qui concerne les funérailles, le registre ne mentionne que celles qui ont été faites à Manosque ; encore ne sont-elles notées qu'en vertu d'une ordonnance royale de 1669 qui ordonnait la tenue d'un registre d'état civil. Nous pouvons considérer que cette obligation (qui nous vaut de connaître cette période de la vie de l'Église) était, d'une part, une sorte de reconnaissance de l'échec à la prétention de convertir de force les protestants et d'autre part, une reconnaissance de leur existence, malgré ce qu'en dira Vauban quand il affirmera au roi en 1685 : « *Il n'y a plus de protestants dans le royaume !* » Cette obligation est enfin motivée par un autre souci, celui de la statistique. En effet, les Églises de la Réforme ignoraient toute cérémonie religieuse d'enterrement ; des sanctions pouvaient même être prises contre les pasteurs par les synodes provinciaux s'ils participaient

³⁹ . Il se pourrait bien que Marguerite Grasse soit tout simplement la fille d'un nommé Gras, le féminin étant souvent appliqué, même aux noms propres.

Bernard APPY : Marguerite GRAS est bien la fille de Jacques GRAS et de Catherine ESTIENNE.

⁴⁰ . Bernard APPY : Il s'agit de Jean BRUN de CASTELLANE.

⁴¹ . Bernard APPY : Pour TASSIL et CORRIOL.

⁴² . Cette dernière famille est davantage connue dans la région de Forcalquier.

à des services religieux à l'occasion d'inhumations. La discipline était formelle : « *Il ne se fera aucune prière ou prédication aux enterrements... pour prévenir toute superstition* ». Plus encore, pour éviter tout malentendu, le pasteur n'y paraissait même pas. Ainsi seule la mention du décès était faite au cours du culte suivant et une intercession était prononcée pour la famille en deuil. D'ailleurs, dans ce registre, les funérailles sont présentées en ces termes : « *Mémoire des mortuaires de ceux de la Religion de la ville de Manosque.* » Enfin, par ce même registre, nous apprenons que les protestants de Manosque disposaient d'un cimetière : « *Le cimetière de ceux de la Religion à Ste-Barbe, à l'hospital* ». Il s'agissait, sans doute, d'un terrain concédé aux abords de l'hôpital.

Lorsqu'on s'attarde sur cette partie du registre, on ne peut être que frappé par la forte proportion de mortalité infantile. Sur 49 décès mentionnés, – identifiés – nous ne trouvons pas moins de 16 enfants de moins de 10 ans, dont un grand nombre n'ayant vécu que quelques mois, voire quelques jours.

Enfin, dans ce macabre paragraphe, une note un peu plus légère. Les deux premiers fascicules sont rédigés de la main même du pasteur Jean Bernard et il le fait en ces termes : « *Le 4 avril 1675, D^{lle} Suzanne Lieutaud est morte âgée d'environ 80 ans* » par exemple. C'est bref et concis ! Plus tard, ces actes de décès ont été rédigés et signés par « *le secrétaire Sallanel* »⁴³. C'est un homme de métier ; il connaît les formes et sait les utiliser. Aussi sa rédaction est-elle plus ampoulée : « *Le 13 septembre 1678 est décédée de vie à trépas Anne Clémens, 18 mois* », autre exemple.

Sur ce document d'autres noms reviennent fréquemment et nous donnent ainsi des indications précieuses qui nous permettent de personnaliser davantage ce registre et d'en faire autre chose qu'une simple liste de gens disparus depuis trois siècles. Le premier baptême mentionné est celui de « *Marguerite Maty présentée par Pierre Gaudemar, étudiant en théologie et D^{lle} Bernard, sa sœur* ». Il semble y avoir un mystère là-dessous. Le frère et la sœur ne portent pas le même nom⁴⁴. Mais nous savons que M^{me} Bernard, la femme du pasteur, était une demoiselle Gaudemar. Sans doute, l'usage des noms de famille ne présentait-il pas la même rigidité qu'aujourd'hui, ce qui expliquerait que la fille du pasteur Bernard ait porté le nom de son père et le fils celui de sa mère (ce fut le cas de Sylvestre, alias Dufour de Manosque dont il a été question précédemment). Parmi les baptêmes de 1675, nous relevons celui de « *Andrée Le Gouche, fille de noble Pierre Le Gouche*⁴⁵, seigneur de St-Étienne-les-Orgues, présentée au baptême le 9 juin, à la prédication du matin par André Rollan, avocat à la Cour de Grenoble et par Anne Richard, veuve de M. de Vallongue, conseiller, vivant au présidial de Nîmes ». André Rollan est cet avocat de Grenoble dont la femme se présentera en 1696 comme héritière de ses parents exilés et dont les biens avaient été saisis. Elle était la belle-sœur de Scipion de Caille qui se réfugia à Lausanne en 1685 avec sa famille.

Il faut aussi noter deux mariages qui sortent de l'ordinaire : « *Le 17 janvier 1669 a esté béni le mariage de M. Pierre Charlier, ministre, habitant La Coste, fils de feu Pierre, en son vivant, ministre à Seyne, d'une part et D^{lle} Ronne, fille de S^r Ronne-Montamar et Isabeau Arnaud de la ville d'Embrun*⁴⁶. » Cet événement n'aurait rien de bien extraordinaire, s'il ne s'était agi d'un pasteur et s'il n'avait eu lieu en 1669, c'est-à-dire à quelques années de Révocation.

⁴³ . Bernard APPY : Il s'agit de Louis FALLAVEL, originaire de Gordes.

⁴⁴ . Bernard APPY : Le frère et la sœur portent le même nom, car il s'agit de Pierre GAUDEMAR et de Marguerite GAUDEMAR. Cette dernière est appelée BERNARD car elle est la femme du pasteur Jean BERNARD qui baptise l'enfant.

⁴⁵ . Bernard APPY : C'est en fait un garçon : André de LEGOUCHE (qui porte le même prénom que son parrain).

⁴⁶ . Bernard APPY : Le pasteur Pierre CHALIER épouse Isabeau ROURE MONTAMAR.

L'autre est revêtu d'un caractère plus sentimental. Il s'agit en effet du mariage de la propre fille du pasteur Bernard avec un jeune pasteur des environs de Nîmes aux ascendances de Haute-Provence, puisqu'il s'agit de la famille Baschi, de Thoard. Il est mentionné en ces termes : « *Le 21 juin 1683 a été béni le mariage de noble Alphonse de Vignoles, ministre de l'Église du Cailar en Languedoc, fils de noble Jacques de Vignoles, seigneur de Prades et de Ste-Croix et de dame Louise Baschi-Daubais de la ville de Nîmes, entre D^{lle} Marguerite Bernard, fille de M. Jean Bernard, ministre en cette ville de Manosque et de D^{lle} Marguerite Gaudemar.* »

Au chapitre décès, il nous faut citer parmi les noms connus, celui de Benjamen Gaudemar, docteur en médecine, survenu le 27 décembre 1669, âgé de 24 ans, fils de M. Gaudemar, ministre. Sans doute s'agit-il d'un fils du pasteur Hédéon ⁴⁷ Gaudemar, alors pasteur à Riez. Enfin, le dernier décès enregistré nous semble particulièrement émouvant, car il s'agit d'une des filles du pasteur Bernard : « *Le 18 septembre 1684, est morte Sarah Bernard, âgée de 15 ans environ* » ; son baptême avait été enregistré sur le fascicule de 1669.

Les diverses professions mentionnées ici ou là présentent également un certain intérêt. Elles nous montrent un éventail assez ouvert des milieux où se recrutent les protestants. Nous relevons :

- 1 docteur en médecine : Benjamen Gaudemar
- 1 fille de chambre : Françoise ⁴⁸
- 3 avocats : de Barbignac, de Céreste ; Laugier, de Manosque ; Savournin, de Manosque
- 1 notaire royal : Laugier, de Manosque ; 1 marchand : Maty, de Manosque
- 1 procureur : Etienne Lieutaud, de Forcalquier
- 2 chirurgiens : Verdety, de Forcalquier ; Joseph Laugier, d'Ongles
- 1 lieutenant de vaisseau du roy : Jean Nicolas
- 1 escuyer : Gassaud, de Forcalquier

Les autres noms portés sur ce registre ne sont pas accompagnés de la profession ; c'est dommage, car, mise à part « *Françoise* » qui était fille de chambre, nous ne trouvons mentionnés que des notables. Il eut été intéressant de savoir qui étaient les autres protestants.

Notons enfin que certains noms reviennent plus souvent que d'autres : les Maty qui habitent Manosque, Puimoisson, Riez ; la famille Verdet ou Verdety ou encore Verdetty qui habite Manosque, Forcalquier et Ongles ; la famille Fayet quant à elle est représentée par plusieurs branches à Oppedette, la Baraque et Manosque ⁴⁹.

LES ÉGLISES RÉFORMÉES EN HAUTE-PROVENCE

Églises ayant eu régulièrement un pasteur :
Seyne, Riez, Manosque.

Églises ayant eu un pasteur par intermittence :
La Bréole, Barcelonnette, Curbans, Thoard, Ongles, Puimoisson, Forcalquier, Les Mées.

⁴⁷ . Bernard APPY : Pour Hédéon.

⁴⁸ . Bernard APPY : Son nom est illisible dans le registre.

⁴⁹ . Bernard APPY : La Baraque est une localité qui ne figure pas dans le registre.

Églises n'ayant pas survécu au XVII^e siècle :

Colmars, Sisteron, Les Mées, Digne, Puimichel, Forcalquier, Oppedette, Puimoisson, Castellane.

Églises plantées, mais non dressées :

Espinouse, Vilhosc, Valensole, Gréoux.

Date de fondation de ces diverses Églises :

Castellane, 1558
 Sisteron, 1559
 Seyne, 1561
 La Bréole, 1561 (annexe de Seyne)
 Colmars, 1561
 Thoard, 1561
 Digne, 1561 (annexe de Thoard)
 Puimichel, 1561
 Forcalquier, 1561
 Riez, 1561
 Puimoisson, 1561
 Valent oie, 1561
 Gréoux, 1561
 Oppedette, 1561 (annexe de Joucas)
 Manosque, 1562
 Espinouse, avant 1572
 Les Mées, avant 1584
 Curbans, début du XVII^e siècle.

Une première remarque s'impose, c'est que toutes ces Églises, sauf trois, ont été fondées entre 1558 et 1562. Par ailleurs, contrairement à ce que l'on pourrait croire en lisant les péripéties qui ont été les leurs et la liste des pasteurs, il n'y eut de pasteur en permanence que dans trois de ces villes : Seyne, Riez et Manosque. Par contre, mis à part Sisteron et Forcalquier où des pasteurs résidèrent assez longtemps, on peut penser que dans les petits villages qui sont mentionnés, ils ne firent que passer ou ne restèrent en tout cas que fort peu de temps, peut-être même étaient-ils davantage des "chapelains" attachés au château que des pasteurs de communautés. De même, il est permis de penser qu'ils ne résidèrent pas toujours sur les lieux de leur communauté. Ainsi, nous voyons le pasteur Voland de Manosque, aller à Forcalquier. Or, on ne signale pas d'autre pasteur à Manosque à ce moment, tandis qu'à Forcalquier ils se succèdent avec plus ou moins de continuité de 1562 à 1590, ou tout au moins 1572. Peut-être leur déplacement était-il motivé par des exigences de sécurité ?...

Une autre remarque qu'il convient de faire touche au vocabulaire : Églises "plantées" et Églises "dressées". On disait d'une Église qu'elle était plantée sitôt qu'elle prenait pied en un certain lieu. Mais elle ne devenait dressée que lorsqu'elle avait atteint un certain caractère de durée. Dans son *Histoire ecclésiastique*, Théodore de Bèze écrit : « *Il n'y avait encore en 1555 aucune Église dressée en toutes ses parties, étant seulement les fidèles enseignés par la lecture des bons livres et selon qu'il plaisait à Dieu de les instruire quelques fois par exhortations particulières sans qu'il y eût administration ordinaire de la Parole ou des sacrements, ni consistoire établi.* »⁵⁰. L'Église n'était donc dressée que lorsqu'elle était en mesure d'avoir un Conseil d'Anciens, que la Parole y était régulièrement prêchée et les sacrements administrés.

⁵⁰ . On appelait alors Consistoire, ce qui est aujourd'hui le Conseil Presbytéral.

PASTEURS AYANT EXERCÉ LEUR MINISTÈRE EN HAUTE-PROVENCE

Barcelonnette :

Pierre Fabry, 1546
Claude Farel, 1568, pendu à Barcelonnette en 1588.

Manosque ⁵¹ :

Gaspar Veza ou Véze, 1560
Gaspar de Betz, 1562
Georges Volland, 1562
Philippe Codur, 1603-1604
Élion Huron, 1609
Jean de Cray, 1617-1622
Maurice Antonin, 1630
Paul Gaudemar, 1626-1636
Jean Aymin, 1642-1660
Jean Bernard, 1645-1685
Pierre Gaudemar, 1682-1685

Forcalquier :

Jacques Guérin, 1561
Balthazar Boniface, 1562
Georges Aubenas, 1565
Georges Volland, 1565
Bernardin Codur, 1567
Gaspar Mense, 1572
Jacques Ruffi, 1572

} ⁵²

Sisteron :

Jean Chabrand, 1561
Gaspard de Veza, 1561-1562
Mercurin, 1620-1625

Seyne :

Simon Lacombe, 1561-1586, pendu à Sisteron ;
Pierre Charlier, 1596-1637
de Chanforan, 1603
Gaspar Menee, 1611
Pierre Gaudemar, 1650
Jacques Recend, 1660-1662

Colmars :

Raymond Raynac, 1567

⁵¹ . Certains de ces pasteurs ont été simultanément pasteurs de Manosque et de Forcalquier ou de Manosque et Puimoisson ou encore de Manosque et Riez.

⁵² . Il s'agit probablement du même personnage, puisque Volland était Sr d'Aubenas.

Riez ⁵³ :

Claude Morel, 1566
 Philippe Codur, 1604-1608
 Pierre Huron, 1609-1620
 André Genoyer, 1625-1635
 Paul Gaudemar, 1637-1655
 Hédéon Gaudemar, 1663-1685

Digne ⁵⁴ :

Pierre Fournélet, 1561
 Parent Nicolas, 1561
 Jacques Baile, 1620 ⁵⁵

Espinouse :

Gaspar Delamer, 1572

Puimichel

Georges Cornelli, 1572

Curbans :

Claude Maréchal, 1616-1620
 Charles Maréchal, 1626

PASTEURS ORIGINAIRES DE HAUTE-PROVENCE

Charles Agnel, né à Riez ; fut pasteur à Sacconnex, Preny, Meyrin, Vernier et Mérindol.
 Jean Aymin, né à Sisteron ; fut pasteur à Briançon, St-Paul-Trois-Châteaux, Die, Lyon, St-Jean-d'Héran, Manosque et Gap.
 Jean Bernard, né à Manosque ; fut pasteur au Luc et à Manosque.
 Gérard Mense, né à Digne ; fut pasteur à Forcalquier, et Seyne, puis s'est exilé.
 Paul Gaudemar, né à Manosque ; fut pasteur à Manosque et Riez.

SYNODES PROVINCIAUX TENUS EN HAUTE-PROVENCE

Manosque, 2 mai, 1609
 Manosque, 25 octobre 1618
 Roumoules, mai 1620
 Seyne, 1629
 Manosque, 30 juillet 1631
 Seyne, septembre 1635
 Seyne, 17 septembre 1637
 Roumoules, 23 mai 1642
 Riez, 20 août 1654
 Manosque, 1664

⁵³ . Puimoisson et Roumoules.

⁵⁴ . Thoard.

⁵⁵ . Dessert en même temps Puimichel.

Manosque, 21 mai 1666
 Seyne, 1669
 Manosque, mai 1675
 Manosque, 1677
 Manosque, mai 1683

DÉLÉGUÉS DES ÉGLISES DE HAUTE-PROVENCE AUX SYNODES NATIONAUX

Synode de Loudun, 1559 : Jean de Mories, de Manosque.
 Synode de Figeac, 1572 : Claude de Pensille, de Forcalquier.
 Synode de Gap, 1603 : Pierre de Villeneuve, d'Espinouse.
 Synode de St-Maixent, 1609 : Élie de Glandèves, de Puimichel.
 Synode de Privas, 1612 : Pierre de Villeneuve, d'Espinouse et Jean Furand de Manosque.
 Synode de Vitré, 1617 : Charles de Baschi, de Thoard.
 Synode d'Alais, 1620 : Élie de Glandèves, de Puimichel.
 Synode de Charenton, 1644 : Jean Brun de Castellane, de Manosque.

CONDAMNÉS AUX GALÈRES OU À LA RÉCLUSION

Le 25 avril 1689, deux protestants de Gigors sont condamnés aux galères pour « *refus de se convertir* ». Il s'agit de Jacques Martin et Pierre Blanc.
 En 1702, une femme de Sisteron, Jeanne Bonfils, est enfermée à la tour de Crest pour faits de religion.

RÉFUGIÉS

À Genève :

Reçus bourgeois :

1- 7-1547 : Jehan, fils de Loys Mathieu, potier à Sisteron.
 14-8-1555 : Esprit, fils de feu François Nielle, de Manosque.
 16- 5-1634 : Michel Paure, dit le Paure, de Sisteron.

Reçus habitants :

26- 8-1549 : Gabriel Comte, coutelier à Manosque.
 16-3-1556 : Claude Lance, cordonnier à Digne.
 28-12-1557 : Antoine Bachelard, de Riez.
 22-2-1557 : Claude Alvy, de Manosque.
 5- 7-1557 : Jehan Reynaud, menuisier à Digne.
 18-10-1557 : Gabriel Giraud, de Forcalquier (il était parti de Forcalquier en 1552).
 30-5-1558 : Conrard Ricaud, de Riez.
 28-10-1558 : Ogier Louys, de Manosque.
 28-10-1558 : Jehan Conaus, de Manosque.
 10- 2-1559 : Bernardin Codur, pasteur ; il rentre en France et va à Forcalquier en 1567.
 15-5-1559 : Claude Patac, de Digne.

26-6-1559 : Honoré Arnaud, la Beaume de Colmars.
 17-7-1559 : Claude Burras, de Puimichel.
 2-11-1559 : Aulban Lantelme, Les Mées.
 16-10-1559 : Antoine de l'Estoile de Ghevaly, Montfort.
 16-10-1559 : Louys Montanier, Castellane.
 8- 1-1560 : Jehan Daumas, Digne.
 8- 1-1560 : Jehan Deconvenis, Docteur en droit, de Castellane.
 1572 : Baptiste Pernichot, de Forcalquier.
 1572 : André Aulenier, de Manosque.
 1572 : Claude Boyer, de Riez.
 27-9-1572 : Olivier Guyot, de Manosque.
 29-9-1572 : Pierre Trimon, de Digne.
 29- 9-1572 : Michel Baile, procureur à Digne.
 29- 9-1572 : Melchion Prote, de Digne.
 16-10-1572 : Guillaume de Rier, clerc à Forcalquier.
 16-10-1572 : Henri de Grâce, escolier, d'Oribeau.
 16-10-1572 : Pierre Pasquier, Clerc de Manosque.
 16-10-1572 : François Renaud, apothicaire à Manosque.
 16-10-1572 : Mathurin Perraud, de Corbières.
 20-10-1572 : Pierre Saussy, escolier en droit, de Digne.
 20-10-1572 : Denis Dastoin, La Motte du Caire.
 23-10-1572 : Gaspar Delamer, de Sisteron, ministre de la Parole.
 6-11-1572 : André Georges Voland et son fils, cordonnier à Manosque.
 18-11-1572 : Pierre Tassil, cordonnier à Manosque.
 25-10-1572 : Jacques Saussy, escolier, de Digne.
 27-11-1572 : Pons de Voland, fils de Pierre de Voland, de Forcalquier.
 8-12-1572 : Claude Boyer, de Digne.
 12- 1-1573 : André Scudier, cordonnier à Riez.
 24-10-1573 : Guillaume Augié, de Digne.
 29- 3-1585 : Jean de Fernet, d'Entrevaux.
 15- 4-1585 : Jean, fils de feu Claude de Til, cordonnier à Digne.
 17-5-1585 : Michel, fils de Honoré Peignet, serrurier à Riez.
 2-11-1598 : Pierre Jaurin, de Thorame.

À Lausanne et Vevey :

1552 : Pierre Franco, chirurgien, de Turiers.
 22- 6-1569 : Pierre Froment de Digne.
 22- 6-1569 : Claude Darmis, de Digne.
 22- 1-1573 : Maître Jean Ricaud – dit Londres – de Digne.
 1685 : Scipion Brun de La Caille, veuf de Judith de Gouche depuis 1679, sa mère, ses deux filles et son fils Isaac. Philippe Sylvestre – Dufour de Manosque.

À Neuchâtel :

13- 6-1710 : Jean Féraud, de Pierrevet, faiseur de bas et sa sœur.

En Allemagne :

Jean-Pierre Borelly, de Sisteron – fut régent du collège royal français de Berlin.
 Charles Constans, escuyer, de La Bréole.
 Jean d'Esparon, de Manosque, mort à Berlin en 1743.
 Jean de Martineau, escuyer, capitaine, né à la Bréole, mort à Berlin en 1730.

En divers lieux :

1552 : Bernardin Candolle, chanoine, de Forcalquier.
 1552 : Gabriel Giraud, de Forcalquier.

- 1550 : Baron d'Allemagne, père.
 1560 : Paul de Mauvans, de Castellane.
 1551 : Gaspar Meizon, de Sisteron, docteur en médecine, à Morges. François de Beausorbe, apothicaire, à Morges. Bonhomme, les Mées.
 21- 1-1569 : Eléazar Daudet, de Digne, à Yverdon.
 1562 : Salvator Giraud à Nyon, de Forcalquier.
 1562 : Demandols à Neuchâtel, de Castellane.
 1685 : Jean Bernard, pasteur, à Genève, puis en Hollande. Mort à Amsterdam le 3 novembre 1699.
 1685 : Nicolas Gaudemar, de Riez, en Hollande.

Secours accordés par la Bourse française de Genève.

- 1690 : La femme de Moïse Arber, de Seyne, deux enfants, en attend un troisième.
 1691 : Lagier André, de Manosque, chargé de famille.
 1694 : La femme d'André Lagier, de Manosque.
 1697 : Jean Garcin, de Seyne.
 1699 : Jean Ramas de Peypin.
 1699 : Monsieur de St Martin, de Seyne.
 1700 : Joseph Bernard, d'Espinouse.
 1701 : André Logier, de Manosque.
 1703 : Charles Logier d'Ongles.
 1706 : David Dubois, de Manosque.
 1707 : François Delespan, religieux trinitaire, de Valensole.
 1709 : Robert Pierre et sa femme de Manosque.
 1709 : Jean-Baptiste Allary, de Moustiers.
 1709 : Jean-Baptiste Allary, de Digne.
 1710 : Gabriel Allier et 3 enfants de Seyne.

Étudiants à l'Académie de Genève :

- 1566 : Gaspar Mense, de Digne.
 1566 : Antonin Maurice, de Thoard.
 1622 : Paul Gaudemar, de Manosque.
 1626 : P. Coletta, de Manosque.
 1626 : E. Gaudemar, de Manosque.
 1651 : André Chionus, de Manosque.
 1661 : Cyrus Chionus, de Manosque.
 1663 : Hélion Gaudemar, de Manosque.
 1666 : Mathieu Mathis, de Manosque.
 1666 : Pierre Gaudemar, de Riez.
 1636 : Gharles Mathis, de Manosque.
 1680 : José de Villeneuve, de Manosque.
 1692 : Jean Gassau, de Forcalquier.
 1694 : François d'Esparon, de Manosque.
 1698 : Joseph Gassaud, de Forcalquier.

À ces listes, il est juste d'ajouter quelques remarques. La première concerne le nombre important de ceux qui prirent le chemin de l'exil au lendemain de la St-Barthélemy, le 24 août 1572. Nous en comptons 22 dans les 5 mois qui suivent. Par ailleurs, nous comptons 84 noms différents, tant de réfugiés que d'assistés. Bien entendu, ce sont les noms des chefs de famille, la composition réelle de la famille est rarement précisée ; ainsi, le pasteur Bernard est cité seul, alors que nous savons qu'il fut accompagné de sa femme dans son exil ; de sorte qu'il n'est sans doute pas excessif de multiplier ce chiffre par 4 : le père, la mère, deux enfants en moyenne. Cela nous donnerait un total de plus de 350 personnes.

Cependant, il s'agit là de gens recensés dans les villes importantes comme Genève, Lausanne ou Neuchâtel ; mais combien d'autres trouvèrent refuge dans des villes plus petites, voire des villages de Suisse, d'Allemagne ou de Hollande et dont nous n'avons aucun indice qui nous signale leur présence. Cette hypothèse n'a rien de gratuit ; des 13 familles assistées, cités plus haut et qui ont trouvé refuge à Genève, aucune ne figurait sur la liste des réfugiés reçus habitants ou bourgeois ! Combien d'autres encore ont pris la route d'Orange ? Combien au total, de gens de Haute-Provence ont finalement pris le chemin de l'exil ? Nous l'ignorons, mais il ne nous paraît pas exagéré de doubler le nombre des gens connus et d'estimer le chiffre total à plus de 700 personnes... peut-être même plus. Enfin, ces listes nous révèlent un fait particulièrement intéressant ; ce ne sont pas seulement les nobles ou les gens les plus cultivés qui, ayant adopté la Réforme ont préféré l'exil à l'abjuration ; il y avait aussi des cordonniers, des couteliers, des menuisiers, des serruriers, des potiers... Ils avaient reçu la Parole de Dieu en leur cœur et voulaient le servir librement selon leur foi.

BIBLIOGRAPHIE

- *Histoire des Guerres de Religion en Provence*. 2 volumes. G. Lambert ; Chantemerle ; Nyons, réédition 1972.
- *Histoire de Provence*. Brusquet ; Imprimerie Nationale de Monaco ; 1954.
- *Le protestantisme en France au XVI^e siècle*. S. Mours ; Librairie Protestante ; Paris 1959.
 - *Les Églises Réformées en France*. S. Mours ; Librairie Protestante ; Paris 1958.
- *Histoire Géographique et Statistique du département des Basses-Alpes*. J.-M. Féraud ; Vial ; Digne 1861.
- *Forcalquier*. Haynaud ; édition Haynaud ; Forcalquier 1936.
- *Essai d'Histoire sur la ville de Forcalquier*. C. Bernard, 1904.
- *Histoire de Seyne*. Abbé Audibert ; Actoin ; Barcelonnette 1904.
- *Histoire de Castellane*. Abbé Laurensi ; J.-B. Audemard ; Castellane 1775.
- *Antiquité de Castellane*. Gras-Bourguet ; Repos, éditeur ; Digne 1842.
- *Notice Historique et Statistique de la ville des Mées*. J.-J. Esmieu ; Farjon ; Digne 1803.
 - *Histoire de Puimoisson*. J.-M. Maurel ; Picard ; Paris 1897.
- *Histoire d'Allos*. Abbé Pélissier ; Chaspoul ; Digne 1901.
- *Histoire civile, politique, religieuse et biographique de Manosque*. Abbé Féraud ; Repos ; Digne 1848.
- *Histoire de Sisteron tirée de ses archives*. 2 volumes. E. de Laplane ; éditions Laplane ; Paris 1844.
- *Histoire des Protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange*. 2 volumes. E. Arnaud ; Crassard ; Paris 1884.
- Registre d'État Civil de l'Église Réformée de Manosque (1669-1684). Archives départementales des Alpes de Haute-Provence ; Digne ; Série E 4.
- Archives communales de Digne. Article 20 ; Folio 55.
- Registre des délibérations du Conseil de Ville de Digne. Série BB ; article 20.
- Archives départementales des Alpes de Haute-Provence. Série II ; articles 13-45-50. — Série EE ; articles 19-50.
- *Bulletin de la Société Scientifique et littéraire des Basses-Alpes*. Tomes 1-3-5-6-7. "Les protestants de Forcalquier", Berlus-Pérussi et J.-J. Maurel.
- *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*. Octobre-novembre-décembre 1975.
- Collection Auzière. 2 volumes. Série TT. Société d'Histoire du Protestantisme Français.